

C. Apport qualitatif de la migration

Le résultat de la section précédente ne doit pas nous empêcher d'étudier les caractéristiques de ce groupe⁴⁹ des migrants pour y mettre au jour des évolutions au cours de notre intervalle d'étude. On considérera l'évolution du rapport numérique hommes / femmes parmi la population migrante, celui de l'âge des individus qui la composent, celui de la structure religieuse. On consacrera quelques réflexions aux patronymes et à la situation des migrants à l'égard de l'état civil. On essayera d'approfondir, enfin, les liens entre métiers et lieux d'origine des migrants.

1. Migrantes et migrants : le poids du nombre

Malgré de fortes irrégularités, la représentation graphique de la répartition hommes / femmes au cours de l'intervalle d'étude permet de mettre en évidence un effritement lent mais notable de la proportion des hommes parmi les migrants de 1860 à 1920. Avec 58,9 % du total, ceux-ci dominent certes en nombre sur l'ensemble de l'intervalle mais, à partir de 1900, leur position s'affaiblit. On constate également que la valeur atteinte en 1861 pour la proportion des hommes dans le total de la population migrante (71,39 %) n'est plus approchée par la suite. Dans les années de crises (ici les années-test 1873–1882)⁵⁰, la population masculine baisse nettement en proportion par rapport au total, ce qui évidemment, *a contrario*, permet aux femmes – qui, on le verra, migrent vers Bâle pour y occuper essentiellement des emplois dans la domesticité, une activité peu sensible aux à-coups de la conjoncture – d'établir des records avec des proportions qui dépassent même 50 % du total en 1882 (51,65 %). Ces valeurs ne seront atteintes à nouveau qu'en 1915 et 1918 alors que la guerre – situation bien sûre exceptionnelle – limite considérablement le nombre de migrants allemands et italiens qui confluaient, jusqu'alors, à Bâle. On aperçoit, enfin, une certaine corrélation – plus particulièrement en 1897 et 1900 –, entre de très fortes valeurs pour la masse totale de la population migrante et des taux élevés pour les valeurs de la proportion des hommes dans le total

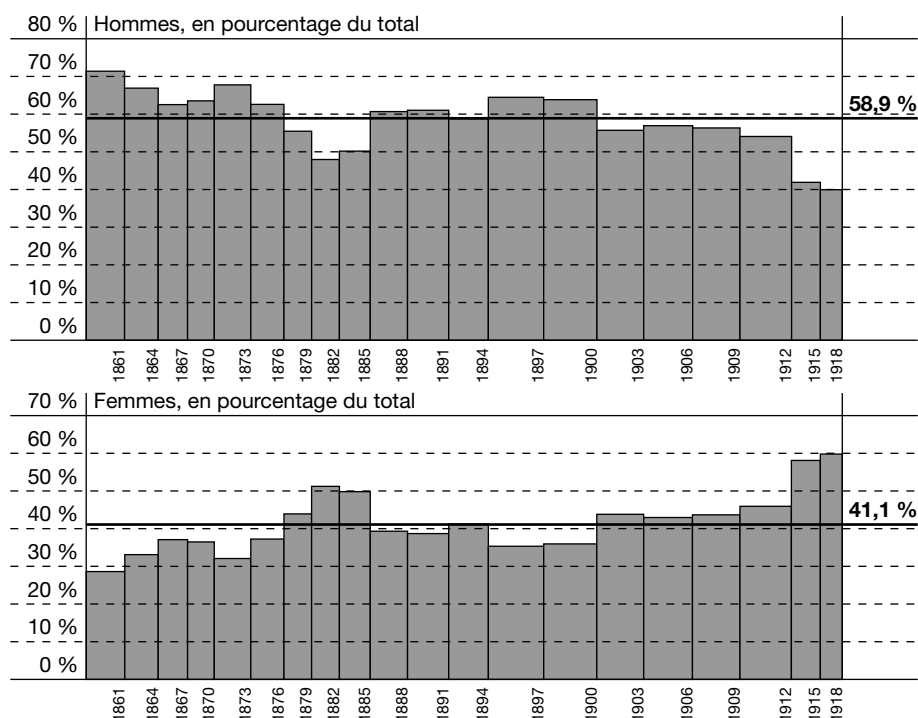
⁴⁹ Ou de ces groupes, si on considère chaque année-test comme une entité en soit.

⁵⁰ Voir Chapitre I, p. 28–29.

(64,60 % en 1897 et 63,97 % en 1900, des taux qui ne se rencontraient plus depuis 25 ans).

Graphique 10

Evolution des proportions d'hommes et de femmes enregistrés dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920



Deux séries de résultats accessoires trouvent ici leur place. Ceux qui concernent la distribution des migrants en fonction de leur situation au regard de l'état civil et ceux qui concernent la distribution des migrants en fonction de la première lettre de leur patronyme.

La situation du migrant au regard de l'état civil est certainement enregistrée de manière lacunaire. Il est impossible, en fait, de l'affirmer avec certitude, mais plusieurs indices le font supposer. D'une part, cette donnée n'est pas d'une utilité essentielle pour les autorités si la personne migrante vient seule. D'autre part, il est incontestable que la manière dont sont conçus les papiers qui identifient les migrants permet aux autorités de se rendre compte plus rapidement dans le cas des femmes que dans celui des hommes si elles ont affaire à une personne célibataire, mariée, veuve ou divorcée⁵¹. Elles seront sans doute aussi plus attentives à ce fait dans le cas des femmes, par un *a priori* méfiant à leur égard d'une part, et aussi – dans

⁵¹ Que l'on songe à l'usuel *Meyer née Müller*, par exemple.

le cas des Suissesses pour le moins –, parce que le mariage signifie pour elles le passage de leur droit de bourgeoisie à celui de leur conjoint, ce qui est d'importance dans les cas où elles deviendraient insolvables. On ne tirera donc pas de conclusions hâtives du taux de 6,22 % sur l'ensemble de l'intervalle correspondant au nombre de femmes (337) dont on précise dans les sources qu'elles ne sont pas célibataires⁵², nombre rapporté au total des femmes retenues dans l'échantillon et prises en compte ici (5419). Un taux qui est supérieur à celui des 394 hommes (sur 7778) dans le même cas : pour eux ce rapport n'atteint guère que 5,07 %. La différenciation par nation d'origine⁵³ permet de constater que les femmes données comme n'étant pas célibataires sont sous-représentées parmi les Allemandes (les Allemandes forment 49,66 % de l'ensemble des femmes de l'échantillon, elles ne sont que 33,53 % parmi les non-célibataires) et sur-représentées parmi les Suissesses (45,93 % de l'ensemble des migrantes retenues, 56,97 % parmi les non-célibataires). Les autres groupes ont des effectifs trop faibles pour être pris, ici, en considération. Du côté masculin, même phénomène, mais beaucoup plus amplifié : les Allemands représentent 42,08 % des migrants de l'échantillon, les Suisses 38,02 %, mais seuls 22,08 % des non-célibataires sont des Allemands, alors que 51,52 % d'entre eux sont des Suisses. Ici, le groupe des Italiens représente 15,09 % des migrants sur l'ensemble de l'intervalle mais pas moins de 21,83 % des non-célibataires sont originaires de la Péninsule⁵⁴. Impossible de savoir ici si des pratiques migratoires différentes caractérisent ces différents groupes, ou si les différences sont à mettre au crédit des imprécisions du relevé des fonctionnaires⁵⁵.

Les analyses que l'on peut faire en étudiant la première lettre du patronyme ne sont pas d'un intérêt bien évidemment. Le type de résultats qui en découle est surtout utile pour trou-

⁵² Les catégories rencontrées sont *verheiratet*, abrégé « *vht* » (mariée ou marié), *Witwe* (veuve) ou *Witwer* (veuf) et *geschieden* (divorcée ou divorcé). J'ai classé également dans ces catégories les personnes dont le nom (*Meyer-Müller*) permettait de penser qu'elles en faisaient partie.

⁵³ Je reviens *infra* sur les nations et aires géographiques des migrantes et migrants de mon échantillon.

⁵⁴ Les autres groupes sont, ici aussi, de trop petite dimension pour être retenus.

⁵⁵ La sur-représentation helvétique parmi les non-célibataires parle à mon avis plutôt pour cette seconde hypothèse, puisque c'est en Suisse que l'utilisation du double patronyme est la plus répandue (comme, par exemple, *Meyer-Müller* ; voir en Introduction, p. 22, la note 19), ce qui rend le travail des fonctionnaires plus aisé et, en conséquence, les erreurs moins nombreuses.

ver des échantillons représentatifs d'une population qu'il est impossible d'étudier dans son exhaustivité. Choisir comme critère de sélection la première lettre du patronyme permet d'avoir des résultats honorables en étudiant un groupe réduit⁵⁶. A Bâle, dans mon échantillon saisi, c'est – ce n'est pas une surprise –, la lettre «S » qui domine : près de 15 % de l'ensemble des migrants ont un patronyme débutant par cette lettre. Le résultat intéressant, c'est que cette proportion monte à 16,15 % chez les femmes et n'est que de 13,72 % chez les hommes, ce qui s'explique par la structure différente du bassin migratoire pour les deux sexes⁵⁷. Suivant le «S », on a, dans les deux groupes, la lettre «B » (11,20 % pour les femmes, 11,46 % pour les hommes). L'ordre, ensuite, pour les femmes, par proportions décroissantes, est «H », «M », «K », «W », «G », «R ». Pour les hommes, on a «M », «H », «K », «G », «W », «R ». Toutes les autres lettres sont, pour les deux sexes, représentées par des groupes dont la taille est toujours inférieure à 5 % du nombre total d'individus de chacun de ces deux groupes⁵⁸.

Une question qui mérite quelque attention, dans la mesure où ces résultats ne peuvent guère servir à grand-chose d'autre qu'à déterminer le degré de représentativité de groupes qui pourraient être une alternative valable à un simple sondage aléatoire, est de connaître la dispersion au sein de chacun de ces ensembles d'individus définis par l'initiale de leur nom de famille⁵⁹. F.J. Hahn et J.-L. Pinol, citant les travaux de J.-P. Kintz et les mémoires de DEA de M.N. Hatt et de V. Muhr⁶⁰, explique leur choix du «N » par sa remarquable stabilité autour de 1,3–1,4 % de la population strasbourgeoise totale, ceci de la fin du XVI^{ème} siècle jusqu'au milieu du XX^{ème}. J'ai donc calculer le coefficient de variation (écart-type divisé par la

⁵⁶ C'est la méthode adoptée par François Joseph Hahn et Jean-Luc Pinol pour étudier Strasbourg entre 1870 et 1940 – HAHN, F.J. et PINOL J.-L., «La mobilité d'une grande ville, Strasbourg de 1870 à 1940 (Présentation de l'enquête et premiers résultats) », dans *Annales de démographie historiques*, 1995-I, Paris, 1995, p. 198–201. Ils choisirent la lettre «N ».

⁵⁷ Pour les Italiens, par exemple, qui ne sont pas un groupe négligeable, la lettre «S » ne concerne que 87 des 1255 individus, soit 6,93 %. Comme les hommes dominent largement parmi eux (93,55 %), il est évident que ce groupe exerce une pression à la baisse sur le proportion de «S » dans l'ensemble de l'échantillon masculin, ce qui n'est pas le cas dans l'échantillon féminin qui n'est que peu marqué par le groupe de Italiennes.

⁵⁸ Je renonce à en donner la liste, de peu d'intérêt.

⁵⁹ Je n'aborde pas ici le problème des noms de jeune fille des femmes mariées qui nous emmènerait trop loin.

⁶⁰ HAHN, F.J. et PINOL J.-L., *op. cit.*, notes 10 et 11, p. 199.

moyenne arithmétique de la série) pour chaque année-test de 1860 à 1920, lettre par lettre, à la fois pour le total de l'échantillon et pour chacun des groupes différenciés par sexe. Ce calcul permet de constater que beaucoup d'initiales peuvent, du moins entre 1860 et 1920, prétendre servir de base à la construction de groupes représentatifs. Dix-sept des 26 lettres retenues⁶¹ ont des taux de variation inférieurs à 50 % dans les trois groupes et six d'entre elles sont sous 25 % dans ces trois groupes. Le «N» n'a pas, à Bâle, un très bon coefficient (surtout en raison d'une valeur élevée pour les femmes, 63,92 % ; on a 39,83 % pour les hommes et 34,99 % pour l'ensemble). Parmi les six lettres qui ont les taux les meilleurs⁶², seul le groupe des «F» présente un pourcentage par rapport à l'ensemble inférieur à 5 %⁶³. En fonction de la taille de la population à étudier⁶⁴, on pourra l'utiliser comme étant d'une bonne représentativité. Pour de très gros effectifs, on devra composer en acceptant d'utiliser des groupes dont les coefficients de variation sont moins bons, mais qui sont suffisamment petits pour que l'échantillon extrait soit gérable. Si on se limite aux 17 groupes dont les coefficients de variation sont inférieurs à 50 %, seuls les groupes des individus dont les patronymes commencent par «V» et «Z» ont des effectifs inférieurs à 2 % de l'ensemble. On pourrait donc les utiliser comme de bonnes approximations dans des recherches sur de très volumineux groupes d'individus⁶⁵.

⁶¹ La lettre «X» n'a pas été retenue (il n'y a pas de migrants dont le patronyme débute par cette lettre) et j'ai ajouté une catégorie supplémentaire pour les noms composés comme *De Crousaz*, *de Pourtales*, *Di Leonardo*, *von Arx*, *von Allmen*, etc. Ces patronymes «composés» ne sont qu'un très petit groupe, 0,72 % de l'ensemble, 0,55 % des femmes, 0,84 % des hommes. Seuls les groupes des migrantes et migrants dont les patronymes commencent par les lettres «I», «Q», «U» et «Y» ont des effectifs plus faibles. A côté de ces groupes, celui des «O» est le dernier à ne pas dépasser la barre des 1 %.

⁶² «B», «F», «G», «H», «R» et «S».

⁶³ 4,41 %. La différence entre la proportion des «F» parmi les femmes (4,30 %) et les hommes (4,49 %) est acceptable.

⁶⁴ Si l'on est disposé à traiter 1000 données, on pourra l'utiliser pour une population de 25 000 individus, si l'on est disposé à en traiter 10 000, on pourra l'utiliser pour une population de 250 000.

⁶⁵ Uniquement à Bâle et entre 1860 et 1920, bien entendu. Remarquons que c'est mon sondage qui permet de proposer d'autres sondages possibles. Sans mon sondage initial, ou un sondage équivalent, il n'aurait pas été possible de faire ces propositions. C'est pourquoi ces développements, malgré leurs allures de prolégomènes, ont leur place ici : ce sont bien des résultats.

2. Migrantes et migrants : le poids de l'âge

On a vu que la date de naissance était enregistrée de manière systématique à partir de 1875⁶⁶. Avant cette date, on enregistre souvent l'âge du migrant plutôt que sa date de naissance⁶⁷. J'ai calculé, dans les cas où je ne l'avais pas, l'âge des migrantes et migrants par soustraction en ne retenant que l'année de la naissance (né en 1870, enregistré en 1900, l'individu aura, dans mon calcul, 30 ans). Cette méthode, qui consiste à ne pas trop se poser de questions sur la position de la naissance dans l'année par rapport à la position de l'enregistrement, introduit un biais⁶⁸. Elle tend, en fait, à attribuer à un certain nombre de personnes un âge plus élevé d'un an que celui qu'elles ont effectivement. Mais ce biais, qui engagerait beaucoup de temps pour être corrigé correctement⁶⁹, me semble acceptable dans la mesure où, quoiqu'il arrive, dans l'année de l'enregistrement, le migrant atteindra l'âge calculé, même s'il ne l'a pas encore atteint au moment de celui-ci⁷⁰.

Pour faciliter la visualisation des résultats j'ai fait des essais avec des classes de différentes tailles. On obtient la représentation la plus fidèle en utilisant des classes de trois ans. En effet, les classes de 5 ou 10 ans ont l'inconvénient majeur de gommer le phénomène prépondérant en opérant une césure entre le groupe de migrants ayant 19 ans (attribués à la classe 15–19 ans avec des classes de cinq ans et à la classe 10–19 ans avec des classes de 10 ans) et le groupe

⁶⁶ Voir Chapitre I, p. 65.

⁶⁷ Sur les 13 221 entrées de la première base de données, on a 24 individus (qui s'ajoutent au 23 pour lesquels aucune données n'ont été relevées) pour lesquels on n'a ni âge, ni date de naissance. On travaille donc ici sur un échantillon de 13 174 personnes. On a 1568 individus pour lesquels on a enregistré directement l'âge à l'époque, 11,90 % de l'ensemble. A 18 cas près, il ne s'agit que d'individus enregistrés en 1861, 1864, 1867, 1870 et 1873. Pour ces années-là, ces 1550 individus représentent 53,88 % des individus retenus par le sondage.

⁶⁸ Si on est né le 1er septembre 1870 et que l'on est enregistré le 1er avril 1900, on n'a pas 30 mais 29 ans au moment de l'enregistrement. Ceci est valable, d'une manière générale, pour tous les enregistrements situés dans l'année avant la date d'anniversaire de la personne enregistrée.

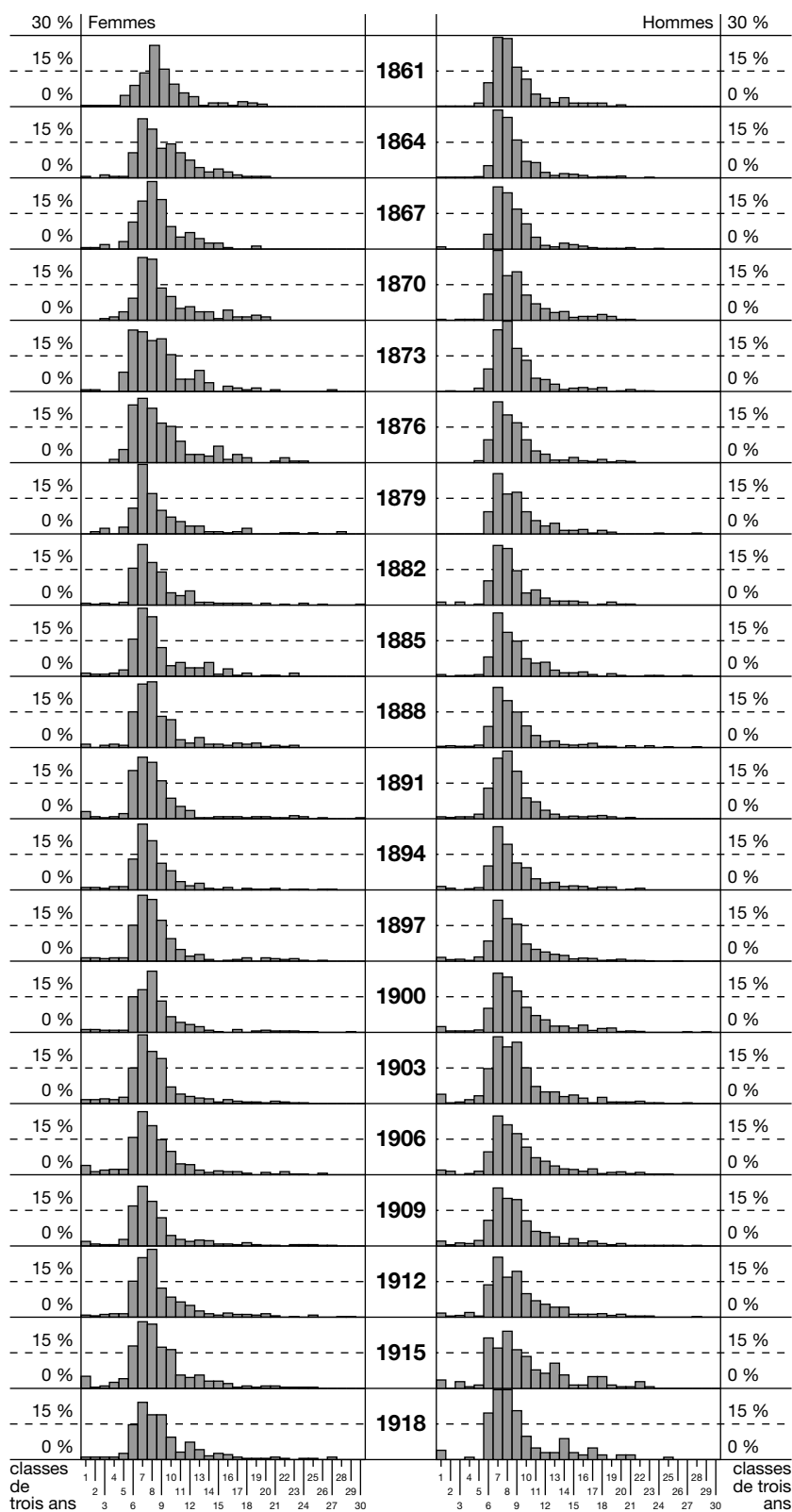
⁶⁹ Il faudrait tenir compte des deux dates exactes, date de naissance et date d'enregistrement. Un tel biais ne pourrait être corrigé que sur de très petits échantillons ou, au contraire, sur de très gros échantillons, ce qui serait alors possible par des méthodes statistiques qui tiendraient compte de la répartition du nombre d'arrivées au cours de l'année d'enregistrement et de la répartition des naissances au cours de l'année où elles eurent lieu. On pourrait, donc. Mais le devrait-on ?

⁷⁰ On peut bien entendu argumenter qu'un certain nombre d'entre eux repartiront, voir mourront, avant de parvenir à cet âge !

de migrants qui en ont 20 (attribués à la classe 20–24 ans avec des classes de cinq ans et à la classe 20–29 ans avec des classes de 10 ans). Utiliser des classes de six ans permet de visualiser les choses de manière plus précise, mais seule l'utilisation de classes de trois ans optimise la représentation graphique de la situation pour les migrantes et migrants âgés de 18 à 23 ans. On constate sur le graphique 11 que les classes 7 (18–20 ans) et 8 (21–23 ans) dominent sur l'ensemble de l'intervalle pour toutes les années et dans les deux sexes. Autre constatation, une asymétrie nette (peu de migrants ont moins de 18 ans, cela n'étonnera guère) et une chute assez rapide du nombre des migrants de plus de 23 ans qui fait, en général, descendre rapidement la dimension des classes au-delà de la classe 8. Une analyse des tableaux qui permirent l'élaboration de ce graphique (je ne les reproduis pas) montre que si l'on cumule le nombre des migrants de chacune des classes, la proportion de 90 % est atteinte dans la plupart des cas avec la classe 12 (33–35 ans ; neuf cas sur 20 pour les femmes, cinq cas sur 20 pour les hommes et cinq cas sur 20 pour le total), la classe 13 (36–38 ans ; sept cas sur 20 pour les femmes, sept cas sur 20 pour les hommes et onze cas sur 20 pour le total) ou la classe 14 (39–41 ans ; trois cas sur 20 pour les femmes, cinq cas sur 20 pour les hommes et quatre cas sur 20 pour le total). Cette proportion est atteinte dès la classe 11 (30–32) pour les hommes en 1864, et ne l'est qu'avec la classe 15 (42–44) pour les femmes en 1876 et pour les hommes en 1918. En 1915 – une situation exceptionnelle en ce qui regarde la migration –, il faut aller jusqu'à la classe 15 (45–47) pour atteindre ce taux chez les hommes. On constate donc que la migration est, au-delà de 35 ans, un phénomène pratiquement insignifiant⁷¹.

⁷¹ Si on considère les groupes (abstraits) de l'ensemble des migrants retenus dans le sondage, la proportion de 90 % est toujours atteinte avec la classe 13 (36–38 ans) lorsque l'on cumule les effectifs des classes, ceci que l'on considère le groupe des femmes, celui des hommes ou le total.

Graphique 11
Distribution des âges des migrantes et migrants,
répartis en classes de trois ans

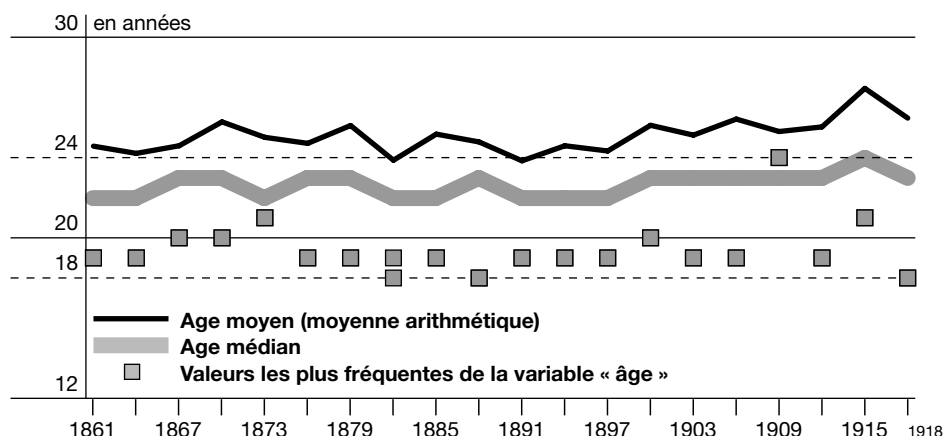


Revenant aux distribution par âge, j'ai utilisé les résultats pour calculer deux choses : d'une part, l'âge moyen, pour chacune des années du sondage, et pour chacun des groupes (femmes, hommes, total) ; d'autre part, l'écart-type pour chacune des séries annuelles, ceci pour essayer d'avoir une idée de la dispersion autour de cette valeur ; puis, j'ai relevé dans chaque cas, l'âge présentant le nombre d'occurrences le plus élevé, relevé indispensable puisque la distribution est asymétrique et que l'âge moyen, du coup, en perd en signification ; enfin, j'ai également déterminé l'âge médian, celui qui partage chacun des groupes en deux sous-groupes égaux, celui des migrants d'un âge inférieur à cet âge médian et celui des migrants d'un âge supérieur.

On constate sur les graphiques 12 et 13 le *hiatus* net entre l'âge moyen et l'âge qui présente le nombre d'occurrences le plus élevé (il y a, dans certains cas, deux valeurs pour cette variable). Dans le cas des femmes (Graphique 13), ces valeurs se distribuent, pour ce dernier, autour de 20 ans. L'âge moyen, lui, oscille entre 23 et 26 ans. S'il est difficile de voir une tendance se dessiner pour l'âge le plus souvent rencontré, on note un certain affaissement dans l'âge moyen à partir de 1879, et surtout à partir de 1888. Il faut attendre 1915 pour dépasser à nouveau 24 ans d'âge moyen. L'âge médian, lui, montre une tendance à la baisse d'au moins deux ans au cours de l'intervalle, ce qui signifie que la population migrante jeune (moins de 22 ans) gagne en importance, ceci surtout à partir des années quatre-vingt. Dans le cas des hommes (Graphique 12), et à l'exception de 1909, on a une distribution moins heurtée pour les valeurs de l'âge qui présente le nombre d'occurrences le plus élevé. On reste plus proche de la ligne des 20 ans, dans la plupart des cas en-dessous. L'évolution de l'âge moyen, d'une manière générale un peu plus élevé que celui des femmes, surtout à partir de 1900, ne présente pas le même affaissement que celui des migrantes et il est, même en ne tenant pas compte du cas à part qu'est l'année 1915, en hausse légère sur la fin de l'intervalle. Quant à l'âge médian, au contraire de ce qui se passe avec les femmes, il monte légèrement – un an tout au plus pendant les soixante ans étudiés –, ce qui signifie que la population migrante jeune perd un peu en importance au profit de la partie plus mûre de celle-ci. Cet âge médian est d'ailleurs plus élevé que celui des femmes, d'une année ou deux environ.

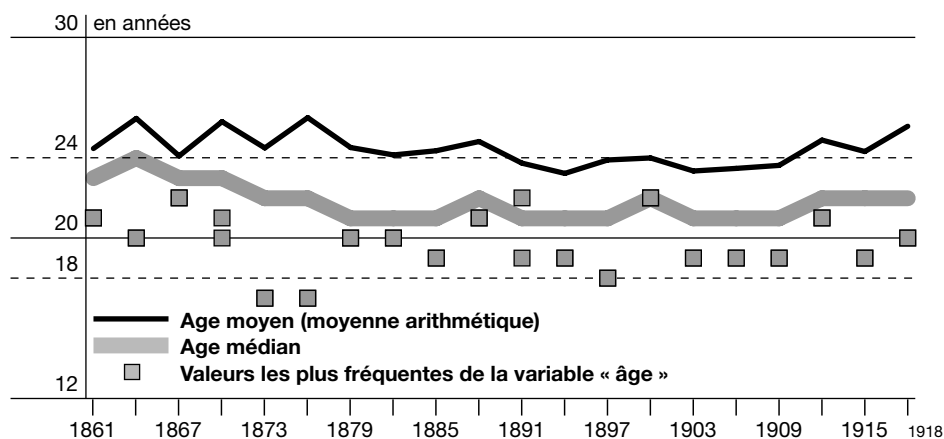
Graphique 12

Age moyen, âge médian et valeurs les plus souvent rencontrées de la variable « âge » parmi les migrants (hommes)



Graphique 13

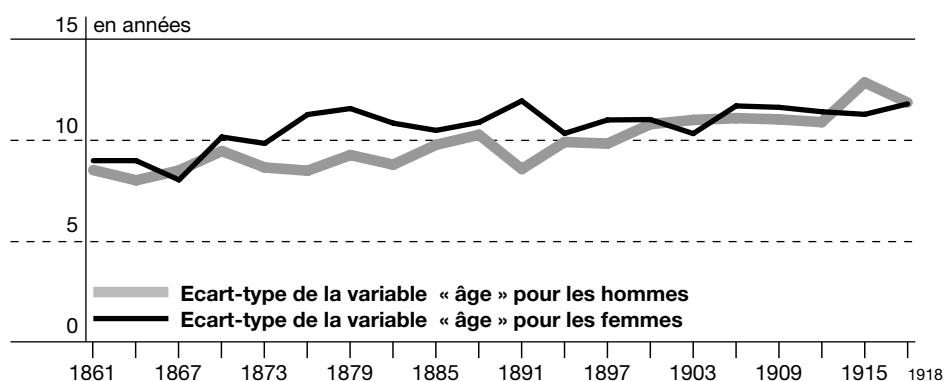
Age moyen, âge médian et valeurs les plus souvent rencontrées de la variable « âge » parmi les migrantes



Plus intéressants peut-être que ces graphiques – qui dévoilent surtout les limites des calculs de moyenne arithmétique dès que la distribution est par trop asymétrique où dominée par un groupe important –, le graphique 14 nous montre l'évolution de l'écart-type calculé pour chacune des années (pour chacun des sexes). Celui-ci est en augmentation à peu près constante sur l'ensemble de l'intervalle.

Graphique 14

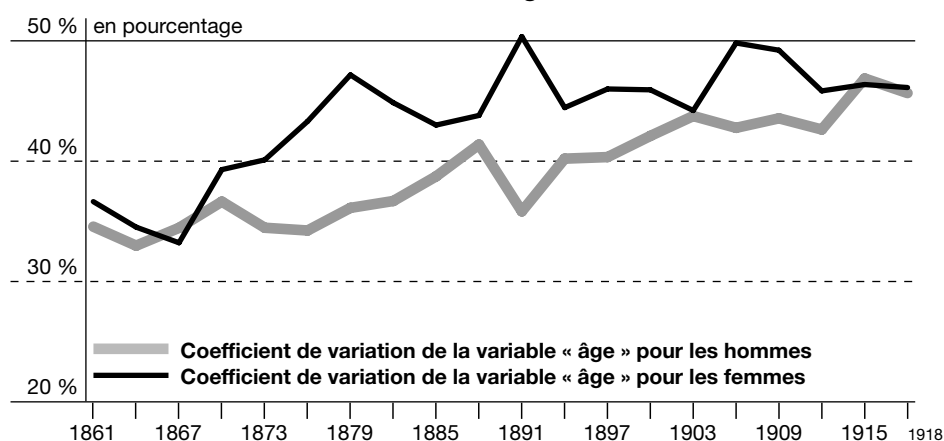
Dispersion (mesurée par l'écart-type) de la variable « âge »



Le graphique 15, celui des coefficients de variation, dessine la même évolution, mais de manière plus accentuée, ce qui permet de conclure à une augmentation assez nette de la dispersion, un élargissement des distributions par âge, au cours de l'intervalle d'étude.

Graphique 15

Coefficient de variation de la variable « âge »



On note également, sur ce second graphique, des phases antagonistes, par exemple en 1891, qu'il est impossible d'expliquer. Pourquoi les coefficients de variation⁷² de la variable «âge» différenciée par sexe évoluent-ils alors en opposition l'un par rapport à l'autre, c'est inexplicable.

⁷² Qui décrivent au mieux la dispersion des valeurs prises par une variable autour de sa valeur moyenne dans chacun des deux cas, puisqu'ils tiennent compte de la taille de l'échantillon.

3. Migrants et migrants : le poids du spirituel

La religion est enregistrée dans le *Aufenthaltskontrolle* à partir du 16 février 1875⁷³. Dans notre sondage, l'année 1876 est la première à partir de laquelle on pourra faire des mesures sur l'appartenance religieuse des migrants. Sur les 5420 femmes de l'échantillon, 4468 sont à retenir après élimination des années 1861, 1864, 1867, 1870 et 1873. Sur les 7778 hommes, 5856 sont à retenir. Le relevé de la religion, dans les registres du *Aufenthaltskontrolle*, est un peu moins précis que celui d'autres caractéristiques : cette donnée n'a pas été relevée dans 102 cas pour les femmes (2,28 %) et 103 pour les hommes (1,76 %). On travaille donc sur un groupe de 4362 femmes et 5753 hommes.

Deux religions dominent de manière nette, la religion réformée et la religion catholique. Le groupe qui vient en troisième position est celui des migrants qui déclarent n'appartenir à aucune religion. L'appartenance à une communauté religieuse est liée, à Bâle, au paiement d'un impôt, et décider de quitter la communauté religieuse à laquelle on appartient est généralement déterminé par le refus de payer cet impôt – qui devait surprendre des migrants arrivant de pays dans lesquels l'Eglise est financée par des dons libres de toute contrainte. On a 1,10 % de l'ensemble des migrants dont la religion a été relevée qui tombent dans cette catégorie⁷⁴. Suivent les très petits groupes des migrants de religion juive – 0,89 % des femmes et 0,64 % des hommes, 0,75 % du total des migrants de l'échantillon – et des migrants qui appartiennent à une autre religion que les trois déjà citées – 0,07 % des femmes, 0,19 % des hommes, 0,14 % du total⁷⁵. Dans ces conditions, les deux religions principales (réformée et catholique) sont bien les religions d'une écrasante majorité des migrants : 98,01 % de l'ensemble relèvent de l'un de ces deux cultes, 97,94 % des femmes et 98,07 % des hommes. Je ne m'occuperai donc plus, dans la suite, que des migrants réformés ou catholiques, un

⁷³ *Auf* 1875/P-00746.

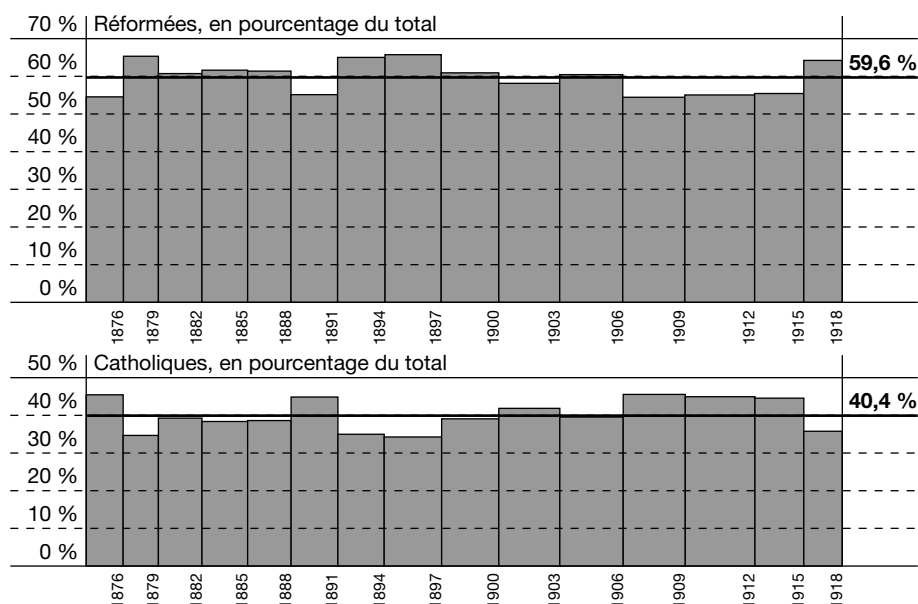
⁷⁴ 1,099 % des femmes et 1,095 % des hommes, 1,097 % pour le total.

⁷⁵ Dans l'échantillon, on trouve ainsi quatre personnes qui suivent le rite catholique grec (une Russe, deux Serbes, un originaire de Galicie), une Bulgare de rite orthodoxe, deux adventistes (un Suisse, un Allemand), un Alsacien *Täufer*, un Suisse mennonite, un missionnaire américain mormon, un Suisse quaker, une Allemande de rite *neu-apostolisch*, un Suisse «vieux-catholique» et, enfin, un Japonais – médecin – de religion bouddhiste.

groupe de 4276 femmes et de 5642 hommes.

Graphique 16

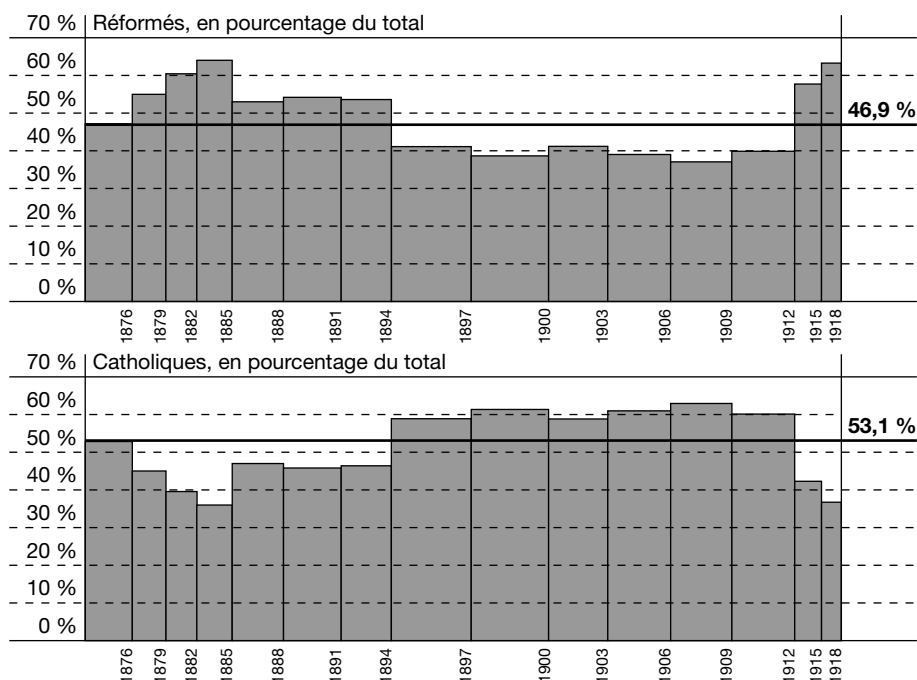
Evolution des proportions de réformées et de catholiques parmi les femmes de l'une de ces deux religions enregistrées dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test (1876–1918)



Parmi les migrantes, ce sont les femmes de religion réformée qui viennent en plus grand nombre pendant les années 1875–1920. D’après nos années-test, elles sont près de 60 % sur l’ensemble de l’intervalle. Leur proportion ne descend jamais sous 54 % du total (54,6 % en 1876) et dépasse 60 % dans neuf cas sur 15 (maximum en 1897, 65,7 %). La relative constance mise en évidence par le graphique 16 s’explique par l’absence de groupe radicalement nouveau parmi les migrantes, pendant l’intervalle d’étude, qui, en majorité de l’une ou de l’autre religion, aurait fait subir aux proportions respectives de réformées et de catholiques des changements plus perceptibles. Il en est autrement des hommes, pour lesquels les variations sont plus nettes et à mettre au crédit de l’ouverture du bassin migratoire italien.

Graphique 17

Evolution des proportions de réformés et de catholiques parmi les hommes de l'une de ces deux religions enregistrés dans le *Aufenthaltsskontrolle* des années-test (1876-1918)



Dès 1897, les catholiques, minoritaires depuis 1879, reprennent la première place, avec des pourcentages proches ou supérieurs à 60 %. Le saut de 1894 (46,4 % des migrants sont catholiques) à 1897 (ils sont alors 58,9 %) est impressionnant⁷⁶. Il faut ensuite attendre les années 1915 et 1918 pour constater une baisse nette (dans une population migrante masculine de dimension beaucoup plus faible) et retomber à des proportions de catholiques – parfois même inférieures à 40 % – qui avaient été quittées depuis la fin des années 1870 et le début des années 1880. Avec une population italienne migrante de 11,8 % en 1915 et de moins de 2 % en 1918, ce résultat n'étonne guère. Ces valeurs, qui dépassent les 60 % dans les années de forte immigration italienne, ne suffisent pourtant pas à établir un contraste entre les deux groupes aussi net que dans le cas de la population féminine. Sur l'ensemble de l'intervalle, si les catholiques sont majoritaires, à l'encontre de ce que nous avons pour les femmes, ils le sont moins nettement que les réformées ne l'étaient parmi celles-ci. Mais ce résultat n'aurait de signification véritable que si l'on pouvait analyser le comportement différentiel de chacun

⁷⁶ Les Italiens passent dans le même temps de 16,3 % de la population migrante masculine sondée à 27,9 %.

des quatre groupes⁷⁷, montrer, en particulier, que les hommes de religion catholique sont, certes, très nombreux de 1897 à 1912 parmi les migrants qui viennent à Bâle y travailler, mais qu'ils ne s'y fixent pas, étant plus particulièrement présents parmi des groupes soumis à des mouvements migratoires saisonniers comme le sont les Italiens du bâtiment, par exemple. Malgré leur poids en nombre, on comprendrait alors pourquoi ils furent de peu d'importance pour l'augmentation de la population catholique bâloise de 1860 à 1920⁷⁸.

4. Origine géographique des migrantes et des migrants

Déterminer les limites du bassin migratoire des migrants qui viennent à Bâle dans la seconde moitié du XIX^e siècle pose des problèmes délicats. On a vu⁷⁹ le peu d'intérêt et de sens que les autorités helvétiques attribuent – parmi les caractéristiques concernant les migrantes et les migrants qu'elles enregistrent – au lieu de naissance. Ce fait rend particulièrement difficiles les considérations que l'on peut envisager de faire sur l'origine géographique des migrants. En effet, on ne peut guère se faire une idée précise de la distance parcourue par eux avant leur arrivée à Bâle. On se consolera de cette limitation en faisant quelques réflexions sur la difficulté *générale* qu'il y a à aborder cette question.

D'une part, le fait de connaître le lieu de naissance d'une migrante ou d'un migrant, ne nous permet guère d'aboutir à d'autres résultats que très ponctuels. En effet, savoir qu'un migrant, comme celui que nous saisissons en *Auf 1909/C-09192*, est né en 1883 à *Königsberg* dans la province de Prusse orientale ne nous dit rien du parcours qui l'amena jusqu'à Bâle. La situation est rendue plus complexe encore lorsque l'on constate que c'est Berlin que les fonc-

⁷⁷ Femmes réformées, femmes catholiques, hommes réformés, hommes catholiques.

⁷⁸ C'est une piste de recherche que le manque de temps m'empêche de suivre. Elle passe de 24,0 % (1860) de la population totale à 31,6 % (1920). Les catholiques n'étaient, en 1837, qu'au nombre de 3604, soit 14,8 % de la population cantonale totale (JENNY, O.H., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1920. Hauptergebnisse der eidgenössischen Volkszählung vom 1. Dezember 1920 im Kanton Basel-Stadt*, Basel, 1921, p. 61).

⁷⁹ Chapitre I, p. 44–46. Rappelons simplement ici que les autorités s'attachent surtout à relever comme élément caractéristique, le nom de la commune dont le migrant est «Bourgeois». Cette appartenance à la «bourgeoisie» d'une commune donnée (ou «droit de bourgeoisie» dans celle-ci) s'acquière de manière patrilinéaire (à de minimes exceptions près) et est complètement indépendante du lieu de naissance. Sur ce «droit de bourgeoisie», voir le volume d'annexes, Annexe II, p. 53–67.

tionnaires bâlois enregistrèrent comme lieu d'origine. S'agit-il alors du fils d'un Berlinois dont le père séjournait à *Königsberg* au moment de sa naissance ? Ou s'agit-il d'un authentique originaire de *Königsberg* devenu Berlinois (lui ou son père) après avoir rejoint la capitale du *Reich* ? Et, au fond, que signifie véritablement, pour les autorités bâloises, cet enregistrement «Lieu d'origine : Berlin », sachant que la procédure d'identification s'appuyait sur un document administratif qui ressemblait à un extrait du registre de l'état civil. Ont-elles relevé, sur celui-ci, le lieu de naissance du père – transposant ainsi les normes et habitudes helvétiques en Prusse – pour l'attribuer comme «lieu d'origine » au fils ? Se sont-elles plutôt fiées à la réponse de la personne, «D'où venez-vous ? De Berlin » ? Hypothèse vraisemblable puisque la dernière commune habitée enregistrée dans le volume du *Aufenthaltskontrolle* est, justement, Berlin.

Même un cas en apparence aussi simple que celui de la jeune femme de chambre saisie en *Auf 1894/L-10786*, née en 1876 à *Bénaménil* dans la Meurthe-et-Moselle et pour laquelle le lieu d'origine et le lieu de naissance enregistrés sont identiques, n'empêche pas de penser que cette personne ait vécu depuis longtemps hors de son département d'origine (on n'a pas, dans ce cas-ci, le dernier lieu habité avant l'arrivée à Bâle) : ces données ne nous disent rien de l'éventuelle odyssée qui l'amena jusqu'à Bâle.

Pour, malgré tout, essayer de tirer quelques résultats intéressants de cet ensemble de lieux que les fonctionnaires associèrent aux individus qu'ils voyaient affluer à leur guichet, on fera deux remarques. D'une part, on considérera le lieu d'origine comme une variable qui donne plutôt des indications sur l'appartenance culturelle du migrant que sur un lien trop étroit avec un lieu géographique. D'autre part, on fera l'hypothèse que ces données ne sont pas non plus complètement dénuées de réalité, en particulier dans le cas des étrangers⁸⁰, et qu'on ne peut pas entièrement leur refuser toute pertinence, dans la mesure où leur enregistrement s'appuie sur des documents censés identifier migrantes et migrants, documents dont les renseignements ne sont eux-mêmes pas absolument exempts de liens avec, pour le moins, une partie du passé de la personne qu'ils identifient. Ainsi, le particulier saisi en *Auf 1909/C-03832*, donné

⁸⁰ Le cas des Suissesses et des Suisses est, en l'occurrence, effectivement un peu particulier.

comme d'origine américaine, mais né en 1842 à *Görwihl* dans le *Kreis* de *Waldshut* dans le Grand-Duché de Bade, est *certainement* un Allemand émigré aux Etats-Unis qui, à 65 ans, revient voir la terre de ses ancêtres, et *n'est certainement pas* le fils d'une famille américaine dont on ne voit pas ce qu'elle aurait bien pu faire à *Görwihl*, minuscule hameau rural de la Forêt-Noire, en 1842.

Cette manière de voir les choses ne résout néanmoins pas tous les problèmes et il importe de rester prudent. L'écolière de douze ans, par exemple, saisie en *Auf 1915/J-05688*, née en 1902 à Fribourg-en-Brisgau et originaire de *Marmiolo* près de Mantoue en Lombardie, est *certainement* la fille d'un Italien émigré en Allemagne. Rien n'exclut pourtant que sa mère soit Allemande, ce qui ferait sans doute appartenir cet enfant *plutôt* à la sphère culturelle allemande qu'à la sphère culturelle italienne. Mais rien n'exclut non plus que la mère soit, elle-aussi, Italienne, ce qui situerait alors l'enfant dans un environnement *sûrement* latin⁸¹. Même difficulté pour l'écolière saisie en *Auf 1918/M-06018*, née en 1906 à Evian-les-Bains en France, mais originaire de *Traversella* près de Turin dans le Piémont. On évite pourtant, me semble-t-il, de se fourvoyer par trop en adoptant l'attitude prudente définie plus haut et en mettant plutôt le poids sur les liens entre lieu d'origine et milieu culturel, que sur ceux entre lieu d'origine et origine géographique.

Le repérage précis des lieux géographiques n'a pas toujours été aisé, même si dans une grande majorité des cas aucune ambiguïté réelle ne m'a ralenti⁸². Mais un petit nombre de cas difficiles a été la cause de recherches souvent très longues⁸³. Certains furent même rétifs à

⁸¹ Pour ne tenir compte que des occurrences les plus probables.

⁸² Je me suis servi principalement du *Geographisches Lexikon der Schweiz*, Neuenburg, 1902–1910 ; du *Ritters geographisch-statistisches Lexikon*, Leipzig, 1910 ; de BAQUOL, J., *L'Alsace ancienne et moderne ou Dictionnaire topographique, historique et statistique du Haut-Rhin et du Bas-Rhin*, Strasbourg, 1865 ; du *Dictionnaire générale des villes, bourgs, villages, hameaux et fermes de la France* [...], Paris, 1857, de DUCLOS ; du *Nouveau Larousse Illustré*, Paris, s.d. [1906] ; du *Verzeichnis der Gemeinden der Schweiz* [...], s.l. [Bern], s.d. [1911], du *Amtliches Gemeindeverzeichnis der Schweiz*. [...], Bern, 1954 et d'un certain nombre de sites Internet qui donnent des cartes anciennes, des listes de villes et villages, etc. On trouvera les références de ces ouvrages à la fin du volume II en Sources, «Sources imprimées», et en Bibliographie.

⁸³ On trouvera dans F.H. Jackson une liste de ce type de difficultés (JACKSON, F.H., *Migration and Urbanization in the Ruhr Valley, 1821-1914*, Boston, 1997, p. 397–399). Deux noms de lieux de la région de Vienne (en Autriche), *Rossau* (*Auf 1897/O-11032*) et *Sechshaus b. Wien* (*Auf 1876/Q-05224*), me laissèrent longtemps perplexe. L'énigme sur *Rossau* ne put être levée qu'en consultant le *Österreich Lexikon, Österreichi-*

toute identification certaine. Sur 13 198 cas pertinents dans la base de données, j'ai finalement pu, dans 12 719 cas, identifier sans discussion le «lieu d'origine» attribué au migrant. Il me faut ici préciser un peu la méthode utilisée. En fonction des différents pays d'origine, l'identification géographique se fait par une hiérarchie qui n'est pas la même partout. Ainsi, le lieu d'origine de notre migrante de *Bénaménil* (voir *supra*) sera identifié par cinq niveaux successifs : pays (*France*), département (*Meurthe-et-Moselle*), arrondissement (*Lunéville*), canton (*Lunéville-Sud*), commune (*Bénaménil*). Ce système ne sera pas le même dans la Confédération helvétique⁸⁴, dans le Royaume d'Italie⁸⁵, dans l'Empire allemand⁸⁶ ou ail-

scher Bundesverlag für Unterricht, Wissenschaft und Kunst/Verlag für Jugend und Volk, Wien und München, 1966, II (L, 2), entrée « *Roßau* », p. 975. On y apprend que *Rossau* est depuis 1850 l'une des parties du IX. *Gemeindebezirk Alsergrund – Alsergrund*, un quartier viennois de 1295 hectares. Quant à *Sechshaus b. Wien*, c'est dans le *Ortsverzeichnis von Österreich, bearbeitet auf Grund der Volkszählung von 1. Juni 1951, herausgegeben vom Österreichischen Statistischen Zentralamt*, Wien, 1953, p. 12 que j'ai trouvé la réponse : *Sechshaus* (en 1951) est une des parties (36 hectares) du XV. *Gemeindebezirk Fünfhaus* (lui-même 372 hectares). Ces deux exemples, surtout anecdotiques il est vrai, montrent néanmoins que les autorités bâloises ne cherchaient pas toujours à savoir très précisément ce qu'elles enregistraient comme lieu d'origine, puisqu'aucun de ces deux lieux n'a jamais été une véritable commune, et qu'ils sont vraisemblablement – sans conteste pour *Rossau* –, un élément de l'adresse du migrant. C'est un peu comme si un migrant était enregistré comme originaire de *Frankreich, Seine, Belleville* : sachant l'importance attribué au *Heimatort*, par les autorités helvétiques, on a là quelques enregistrements savoureux.

⁸⁴ Pour laquelle on aura la hiérarchie pays – canton (*Kanton*) – district (*Bezirk*) – commune (*Gemeinde*). Ici, il n'y a pas de niveau quatre et cette colonne est laissée vide dans la base de données pour placer la commune au niveau cinq.

⁸⁵ La hiérarchie ici est pays – *compartimento* (au nombre de 16 ; par exemple la Lombardie [*Lombardia*] ou l'Emilie-Romagne [*Emilia-Romagna*]) – province (*provincia*, au nombre de 69 ; par exemple la province de Bologne [*Bologna*] en Emilie-Romagne) – *circondario* ou *distretto* (il y a 196 *circondarii* et 87 *distretti*, administrativement similaires, mais dénommés différemment en fonction des provinces dont ils dépendent : *distretti* dans le *compartimento* de Venétie [*Veneto*] – 76 *distretti* – et la province de Mantoue [*Mantova*] en Lombardie – 11 *distretti* –, *circondarii* partout ailleurs) – *commune* (au nombre de 8263 avant 1914).

⁸⁶ Situation complexe avec, au second niveau, quatre royaumes (*Königreiche*) – Prusse (*Preussen*), Bavière (*Bayern*), Saxe (*Sachsen*), Wurtemberg (*Württemberg*) –, six grands-duchés (*Grossherzogtümer*) – Bade (*Baden*), Hesse (*Hessen*), Oldenbourg (*Oldenburg*), Mecklembourg-Schwerin (*Mecklemburg-Schwerin*), Mecklembourg-Strelitz (*Mecklemburg-Strelitz*), Saxe-Weimar-Eisenach (*Sachsen-Weimar-Eisenach*) –, cinq duchés (*Herzogtümer*) – Brunswick (*Braunschweig*), Saxe-Meiningen (*Sachsen-Meiningen*), Saxe-Altenbourg (*Sachsen-Altenburg*), Saxe-Cobourg-et-Gotha (*Sachsen-Coburg-Gotha*), Anhalt –, sept principautés (*Fürstentümer*) – Schwarzbourg-Sonderhausen (*Schwarzburg-Sonderhausen*), Schwarzbourg-Rudolstadt (*Schwarzburg-Rudolstadt*), Waldeck, Reuss branche aînée (*Reuss ältere Linie*), Reuss branche cadette (*Reuss jüngere Linie*), Schaumbourg-Lippe (*Schaumburg-Lippe*) et Lippe –, trois villes libres (*Freie Städte*) – Brême (*Bremen*), Hambourg (*Hamburg*), Lubeck (*Lübeck*) – et l'Alsace-Lorraine annexée (*Elsass-Lothringen*). Situation complexe par la diversité des dimensions de ces 26 entités administratives (certaines provinces prussiennes contiendraient aisément, aussi bien en ce qui concerne la surface que la taille des populations, l'ensemble des principautés réunies !), et par le fait qu'elles sont souvent considérablement frag-

leurs⁸⁷. Néanmoins, on peut faire plus ou moins rentrer dans ce système de cinq niveaux l'ensemble des lieux géographiques à traiter ici⁸⁸. J'ai ajouté à cette classification en cinq niveaux, quatre niveaux d'informations supplémentaires. Le premier de ces quatre niveaux donne l'orthographe originale relevée dans la source dans les cas où celle-ci diffère de l'orthographe telle qu'on la retrouve dans les ouvrages et dictionnaires utilisés pour cette partie de ce travail. Cette information est destinée à ceux qui pourraient avoir à travailler avec la base de données, afin qu'ils puissent remettre en cause, s'ils le jugent utile, mes propres classifications. Au second de ces quatre niveaux supplémentaires, j'ai – dans les cas où le lieu d'origine relevé est un lieu-dit et non une commune proprement dite – saisi ce lieu-dit, enregistrant la commune auquel il est rattaché et non ce lieu-dit lui-même comme lieu d'origine effectif du migrant⁸⁹. Au troisième de ces niveaux j'ai enregistré des indications, explications

mentées et que ces « fragments » sont parfois très éloignés les uns des autres (le Grand-Duché d'Oldenbourg est, par exemple, composé : du duché d'Oldenbourg au nord de l'Empire, à l'ouest de la ville de Brême, avec une façade sur la Mer du Nord et la ville de Oldenbourg en son centre sur la rivière *Hunte* ; de – à plus de 200 kilomètres à l'est –, la principauté de Lubeck au nord de cette même ville (qui n'en fait pas partie étant, elle-même, ville libre) ; et de – à plus de 400 kilomètres au sud – la principauté de Birkenfeld, au nord de Sarrebruck, à la hauteur de Trèves ! Les angoisses de l'historien se détendent aux troisième (*Kreis*) et quatrième niveaux (*Amtbezirk*), qui permettent de reconstituer des divisions administratives de tailles, en général, comparables. Bien évidemment, certaines entités très petites n'on pas des entités pertinentes à tous les niveaux.

⁸⁷ Pour l'Autiche-Hongrie, la situation est également complexe, avec des différences administratives importantes entre Transleithanie (*Transleithanien*, la partie hongroise de l'Empire incluant la province de Transylvanie [*Siebenbürgen*]) et Cisleithanie (*Zisleithanien*, la partie autrichienne proprement dite). J'ai retenu la hiérarchie pays – province (au nombre de 18, les *Länder*, considérant la partie hongroise comme l'une de ces provinces, au même titre que la Bohême [*Böhmen*] ou le Tyrol [*Tirol*] – district (*Bezirk*) – district juridique (*Gerichtsbezirk*) – commune (*Gemeinde*). Pour les originaires d'autres pays, je n'ai considéré que le niveau 1 (« autre pays »), le niveau 2 (le pays en lui-même, Belgique, Japon, etc.) et le niveau 5 (la commune elle-même). Ces deux dernières aires d'origine sont peu représentées dans la base de données (moins de 3 % des migrants).

⁸⁸ J'ajoute ici que le principe qui m'a guidé a été de toujours me placer au point de vue de l'époque. Ainsi, les communes alsaciennes annexées sont classées parmi les communes allemandes, les communes aujourd'hui jurassiennes restent bernoises, les communes aujourd'hui disparues conservent leur existence. C'est le seul système cohérent. L'important, finalement, est dans le commentaire de ces classifications et le fait de classer Colmar parmi les communes allemandes ne veut pas dire que l'on omet de se rappeler qu'il s'agit d'une commune française annexée de force.

⁸⁹ En *Auf 1909/C-06520*, par exemple, le lieu d'origine est *Griesenberg*. Or, *Griesenberg* n'est pas une véritable commune du district de *Weinfeld* dans le canton de Thurgovie (*Thurgau*), mais une simple *Ortsge-meinde* (« commune locale », sans commune administrative propre). *Griesenberg* dépend administrativement

ou remarques (qui ne relèvent donc plus uniquement de la saisie) dans les cas complexes de communes qui ont changé de nom, ou de taille et de limites (communes réunies ou scindées depuis les années de l'intervalle d'étude, voire pendant celles-ci), ou d'appartenance administrative, etc.⁹⁰ Au quatrième niveau, j'ai enregistré des éléments plus anecdotiques qui peuvent être éclairants⁹¹. A l'ensemble de ces informations, qui cernent dans ma base de données les lieux d'origine, j'ai ajouté une information à mon avis utile, celle du nom usuel *actuel* du lieu considéré, dans tous les cas où celui-ci diffère du nom usuel de l'époque, ce qui permet de le situer plus aisément⁹².

Les 12 709 cas dont j'ai parlé précédemment correspondent à des identifications indubitables au cinquième niveau. Soit un repérage certain dans 96,13 % des cas pertinents de la base de données ce qui est, à mon avis, exceptionnel. Pour les entrées restantes on a, dans un certain nombre de cas, des identifications à des niveaux moins précis, ce qui est inhérents aux défauts et lacunes des sources elles-mêmes. Ainsi, dans 27 cas, on a, pour seule indication enregistrée, le pays d'origine (par exemple *Deutsches Reich* ou *Italien*), dans 205 la province

de la commune de *Amlikon* que j'ai donc retenu, ici, au niveau d'identification 5. Signalons en passant que l'organisation administrative du canton de Thurgovie est particulièrement compliquée à cet égard.

⁹⁰ En *Auf 1873/N-05664*, par exemple, la migrante est originaire de *Stalden* dans le district bernois de *Konolfingen*. *Stalden*, puis *Stalden im Emmenthal*, a été réuni à la commune de *Gysenstein* en 1933 et la commune résultante de cette fusion porte depuis le nom de *Konolfingen*. C'est dans cette colonne également que l'on trouve les noms français des communes alsaciennes annexées (*Rappoltsweiler* – Ribeauvillé, *Sennheim* – Cernay, etc.) et leur situation administrative avant l'annexion (le découpage allemand a, en général, respecté l'ancien découpage administratif en arrondissements et cantons, mais pas toujours). C'est ici aussi que l'on trouvera les précisions sur les communes bernoises devenues depuis jurassiennes ou bâle-campagnardes, et sur quelques cas rares de communes helvétiques qui passèrent d'un district à l'autre (En *Auf 1864/D-02952*, le migrant est originaire de *Reute [Rüti]* dans le district d'*Arbon* en Thurgovie ; en 1925, *Reute [Rüti]* perd sa qualité de commune indépendante et est intégrée à *Hemmerswil* qui fusionne en même temps avec la commune voisine de *Amriswil* ; le nouvel ensemble passe administrativement au district de *Bischofszell* dont dépendait déjà *Amriswil*). C'est ici également que j'ai indiqué les quelques cas de lieux repérés sur des cartes, mais que je n'ai pas retrouvés dans les dictionnaires géographiques que j'ai utilisés.

⁹¹ Des remarques relevées dans les dictionnaires sur le lieu concerné, des détails amusants, etc. C'est ici qu'on lira, par exemple, que *Sélestat*, contrairement à beaucoup d'autres noms de lieux qui furent germanisés après l'annexion, s'appelait de tout temps *Schlestadt* et que ce n'est qu'après 1918 que la ville a francisé son nom en *Sélestat*.

⁹² S'il est peu important de savoir que le *Affoltern* bernois (il y en a un qui est zurichois : *Affoltern am Albis*) ne s'appelle plus simplement *Affoltern*, mais *Affoltern im Emmental*, il n'est pas inutile de savoir que *Brünn* en Autriche-Hongrie est aujourd'hui *Brno* (actuellement en République tchèque).

(par exemple *Baden* ou *Bayern*). Dans sept autres cas, qui ne concernent que la Suisse, l'identification ne va pas jusqu'au niveau de la commune, elle s'arrête au niveau du district⁹³. Si l'on ajoute ces 239 cas aux 12 709 précédents, il ne reste plus que 250 cas sur 13 198 qui restent obscurs. Encore faut-il préciser. On a toujours une certitude sur un certain niveau de précision qui permettra, par exemple, de cartographier. L'imprécision porte sur le fait que l'on a l'intitulé d'une commune que l'on ne trouve dans aucun des ouvrages utilisés et que cette commune n'est pas, non plus, repérable sur une carte. Ceci est du, en général, à de mauvaises lectures ou de mauvaises transcriptions qui sont le fait des fonctionnaires de l'époque. On a également, dans ce groupe, les communes dont le nom est parfaitement lisible mais que l'on ne peut malgré tout identifier parce plusieurs lieux correspondent à ce nom et que les indications complémentaires nécessaires manquent⁹⁴. On a également quelques cas de double appartenance (en général dans le canton de Vaud ou dans celui de Neuchâtel) à des communes helvétiques, qui ne permettent de décider de la commune dont le migrant est effectivement «Bourgeois». Mais, comme on le constate, ces imprécisions restent limitées et les données géographiques relevées dans le *Aufenthaltskontrolle*, à l'absence de certitude sur leur signification véritable près, sont parmi les mieux enregistrées.

Quelques précisions encore : le dernier lieu visité avant l'arrivée à Bâle n'est enregistré de manière systématique qu'à partir de juillet 1906 (*Auf 1906/X-07736*)⁹⁵, le lieu de naissance ne

⁹³ Il s'agit de cas un peu particulier, comme celui du district d'*Usern* dans le canton d'Uri, réunion de trois communes (et d'un lieu-dit) de montagne, *Andermatt*, *Hospental* (avec *Zumdorf*) et *Realp*, ou comme le cas de *Dorneck*, district du canton de Bâle-Campagne, mais qui peut aussi être une forme orthographique ancienne de *Dornach*, commune du district de *Dorneck*.

⁹⁴ On trouve par exemple *Bern*, *Buswil*. Il se trouve qu'il y a deux *Buswil* dans le canton de Berne, *Buswil bei Melchnau*, dans le district d'*Aarwangen* et *Buswil bei Büren* (anciennement *Buswil im Seeland*) dans le district de *Büren*. Impossible, ici, de savoir duquel de ces deux *Buswil* il s'agit. La simple indication *Neukirchen*, *Preussen* ou *Mülhausen*, *Preussen*, impose également le renoncement : il y a, d'après le *Ritter*, douze *Neukirchen* en Prusse et sept *Mülhausen* (Voir, sur des cas similaires, JACKSON, F.H., *op. cit.*, p. 397–399). Ces imprécisions ne sont pas l'apanage des pays de langue germanique : en *Auf 1867/G-03980*, le migrant est donné comme originaire de *France*, *Orne*, *Saint-André* ; il y a, d'après Duclos, trois *Saint-André* dans l'Orne, *Saint-André-de-Briouze* et *Saint-André-d'Echauffour*, tous deux dans l'arrondissement d'*Argentan* et *Saint-André-de-Messei* dans l'arrondissement de *Domfront*.

⁹⁵ Pour cet intervalle (juillet 1906–fin 1918), on a 2971 enregistrements sur un total de 3994 lieux de séjour précédents enregistrés dans la base de données. Les 23 cas supplémentaires, très sporadiques entre 1861 et 1906, ne concernent que des migrants et migrantes originaires de *Klein-Hüningen*, *Bettingen* ou *Riehen*, qui

l'est, lui, qu'à partir d'août 1915 (*Auf 1915/J-04248*)⁹⁶.

J'ai représenté sur la Carte 1 le bassin migratoire bâlois dans son ensemble pendant l'intervalle d'étude. On constate que la migration féminine bâloise ne connaît guère que deux aires de recrutement : 95,59 % des migrantes sont données avec des lieux d'origine situés en Allemagne ou en Suisse. L'Italie (1,57 %), la France (1,24 %), l'Autriche-Hongrie (1,09 %) et les autres pays (0,52 %) sont d'un poids insignifiant à cet égard. Entre les deux pays qui dominent si nettement⁹⁷, l'avantage va à l'Allemagne et le rapport entre les populations des deux pays est de 1,08 en sa faveur. Parmi les Suissesses, la domination linguistique germanique ou alémanique est très forte puisqu'elles ne sont que 7,47 % d'entre elles à venir d'un canton ou d'un district de la sphère linguistique non, ou non exclusivement, alémanique⁹⁸. Au total, on peut estimer, à partir de l'analyse de la base de données, que plus de 92 % des femmes migrantes bâloises entre 1861 et 1920 sont de culture linguistique alémanique.

Pour les hommes, la situation est un peu différente, puisque l'on a un assez fort contingent d'Italiens (15,09 % du total), ce qui fait baisser le total des populations migrantes masculines originaires d'Allemagne ou de Suisse à 80,10 % du total. L'Autriche-Hongrie (2,39 %), la France (1,12 %), et les autres pays (1,30 %), bien qu'avec des chiffres de populations migrantes plus marqués que du côté des femmes, restent faiblement représentés. Le rapport des populations allemande et suisse est de 1,10 en faveur de l'Allemagne, légèrement plus élevé que ce même rapport pour les femmes. Parmi les Suisses, la domination linguistique reste

passent de l'une de ces trois communes à la commune de Bâle-Ville.

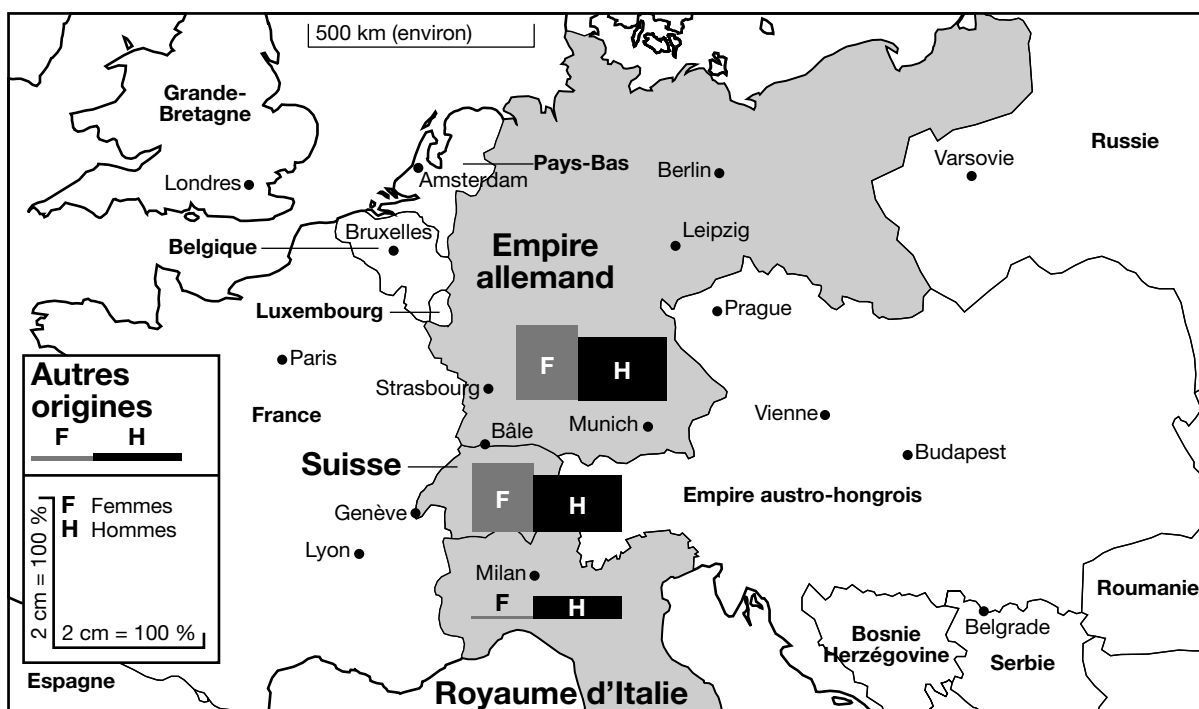
⁹⁶ Ce n'est donc pas la guerre qui incita à relever cette donnée. Pour cet intervalle (août 1915–fin 1918), on a 619 enregistrements, sur un total de 982 lieux de naissance enregistrés dans la base de données. Les 363 cas qui ne relèvent pas de cet enregistrement systématique sont des enregistrements sporadiques du lieu de naissance entre les années 1882 et 1915 (un enregistrement en 1882, un en 1885 et une moyenne qui varie entre 2 % et 5 % des entrées de 1888 à 1912). En 1915, ce relevé est fait pour 54,35 % des migrants retenus dans mon sondage.

⁹⁷ Pour l'Allemagne, 49,65 % du total des migrantes, pour la Suisse 45,94 %.

⁹⁸ Elles sont 135 originaires des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Genève, Valais ou Tessin (*Ticino*). On doit leur ajouter les 51 femmes originaires de l'un des districts de langue française du canton de Berne, *Coutelary*, *Delémont*, *Franches-Montagnes*, *Moutier*, *La Neuveville* et *Porrentruy*, ce qui porte le total à 186. Vu le petit nombre de cas, j'ai fait une approximation en classant l'ensemble des migrantes du Valais et du canton de Fribourg dans la zone linguistique non-alémanique. Par contre j'ai laissé dans le groupe des alémaniques toutes les originaires du district bernois de *Bienne*.

forte, mais le groupe des migrants d'une origine qui incite à les classer parmi les non alémaniques est plus élevé : 9,54 %⁹⁹. Sur l'ensemble de l'intervalle, la domination en nombre des migrants de langue allemande est beaucoup moins forte que dans le cas des femmes, même si elle reste dominante. Ils ne sont sans doute qu'un peu moins de 80 % des migrants à être à peu près linguistiquement à l'aise lorsqu'ils arrivent à Bâle.

Carte 1
Origine des migrants qui séjournent à Bâle entre 1861 et 1918



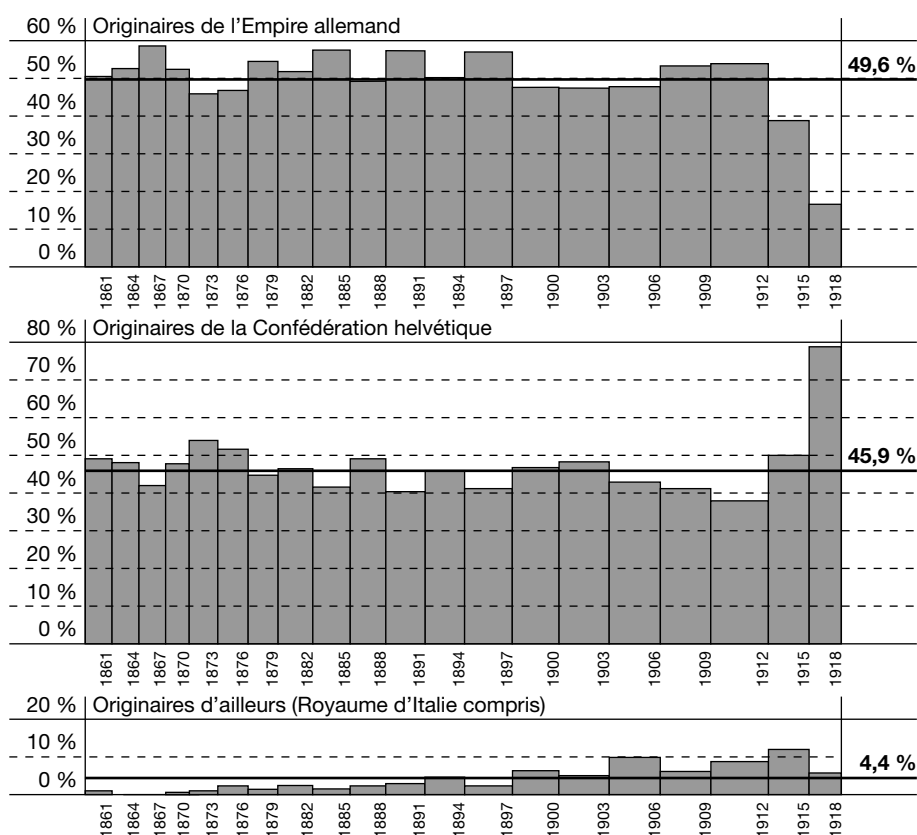
Si on analyse, à l'aide des vingt années-test, la manière dont évoluent les rapports des différents groupes entre eux (Graphique 18), on constate chez les femmes une certaine stabilité qui est peu dérangée par la lente montée des arrivées qui viennent d'ailleurs que d'Allemagne ou de Suisse (9,84 % des arrivées en 1906, 11,90 % en 1915), stabilité que la guerre bouscule par contre visiblement, avec une baisse sévère du nombre d'originaires d'Allemagne (on passe de plus de 50 % en 1912 à moins de 40 % en 1915 et à 16,59 % en 1918). L'année 1918 est l'année des Suissesse – 77,73 % des migrantes –, et même si les années de guerre voient le

⁹⁹ Mêmes remarques qu'à la note précédente, avec 282 migrants de nationalité suisse dont on peut penser qu'ils ne sont pas de langue allemande.

nombre total de migrantes diminuer, la baisse par rapport à 1912, l'année la plus forte de l'intervalle en ce qui regarde les effectifs féminins, n'est pas aussi forte que celle que connaîtront, on le verra, les effectifs masculins : l'année 1915 représente, en effectif, plus de 70 % des effectifs de l'année 1912, et l'année 1918 plus de 55 %, ce qui reste honorable dans les circonstances de ces années de guerre, d'autant plus que l'année 1912 est une référence extrêmement élevée.

Graphique 18

Bassin migratoire (d'après l'origine) des femmes enregistrées dans le *Aufenthaltsskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920



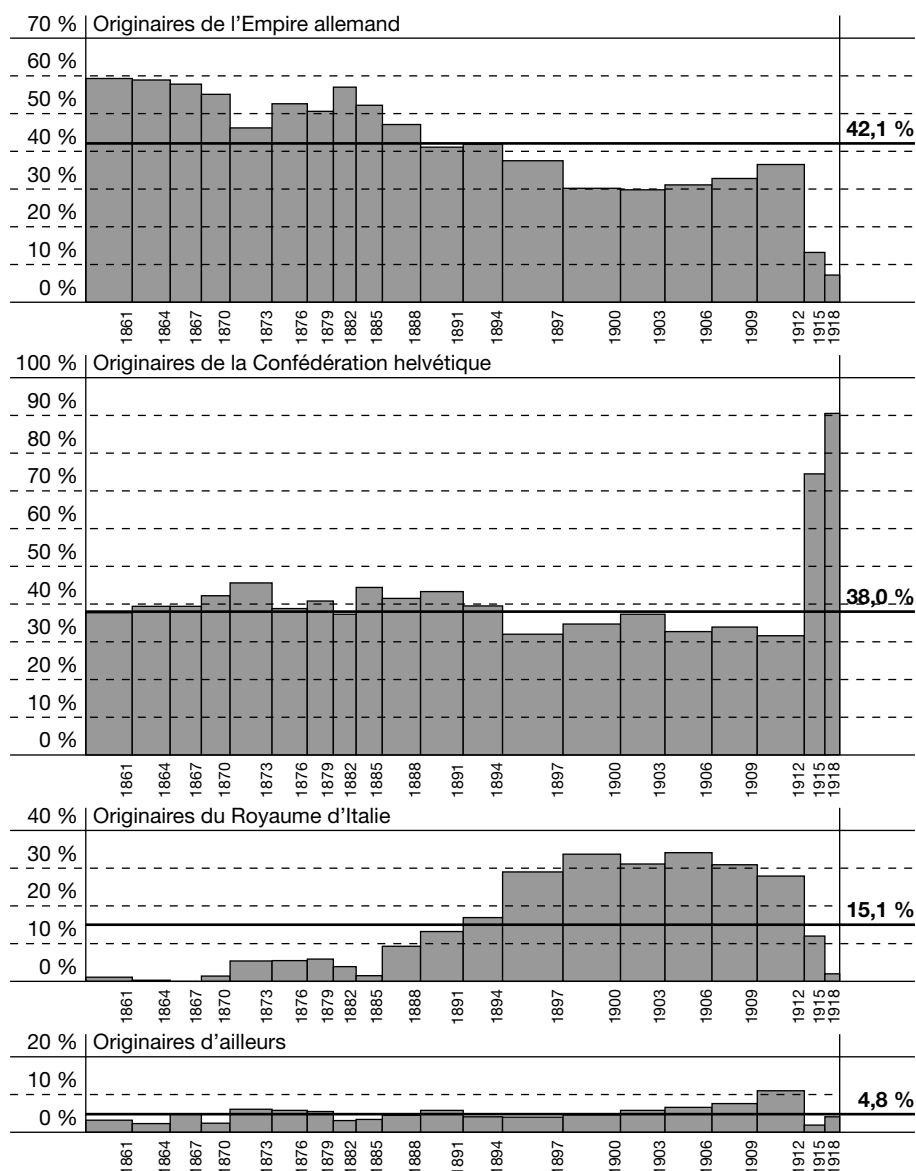
Une analyse similaire avec les migrants permet de dessiner un tableau assez différent (Graphique 19). Jusqu'en 1885, la migration masculine à Bâle n'est guère qu'allemande ou suisse, avec un avantage significatif pour la première qui présente plusieurs fois des taux proches de 60 %. A partir de 1888, la migration italienne va faire reculer nettement la migration allemande et, une dizaine d'années plus tard, entamer la migration suisse qui s'était, jusqu'alors, bien maintenue au-dessus de 40 %. Par la suite, les trois aires d'origine vont se partager à peu près également les effectifs, chacune de ces nations étant représentée par un

contingent d'une trentaine de pour-cent. A la veille de la guerre, en 1912, la migration allemande et celle venant d'autres pays reprend vigueur (respectivement 36,49 % et 10,98 % des migrants) au dépend de la migration italienne (27,91 % ; elle n'était pas tombée sous 29 % depuis 1897), reprise de courte durée puisque la guerre redonne aux Suisses une exclusivité presque absolue (74,52 % des migrants en 1915, 90,48 % en 1918) pendant deux années-test qui, il est vrai, sont les plus faibles quant à l'effectif des migrants masculins de tout l'intervalle (44 % en 1915 de l'effectif de l'année 1912, 32 % en 1918)¹⁰⁰.

¹⁰⁰ On a vu (*supra*, p. 98 et Graphique 10, p. 99), que la proportion des femmes par rapport à l'ensemble des migrants, ne dépasse 50 % qu'en 1882 et au cours des deux années-test situées en pleine guerre. Si la population masculine est supérieure à la population féminine dans 17 cas sur 20 (plus du double même dans trois cas – 249 hommes pour 100 femmes en 1861, 202 en 1864, 211 en 1873 –, ce qui frappe, ici, c'est la netteté du repli : s'il y avait 117 hommes pour 100 femmes en 1912, ils ne sont plus que 72 en 1915 et 66 en 1918.

Graphique 19

Bassin migratoire (d'après l'origine) des hommes enregistrés dans le *Aufenthaltsskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920



Pour essayer de cerner plus finement les caractéristiques de la population migrante qui afflue à Bâle dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et le début du siècle dernier, j'ai procédé à une seconde classification en fonction de l'éloignement des lieux d'origine par rapport à Bâle. Les remarques générales faites sur la notion de «lieu d'origine» restent valables ici et on gardera donc à l'esprit que l'on considère celui-ci plus comme indicateur d'une appartenance culturelle que comme critère permettant de rendre palpable le *trajet* du migrant avant son arrivée à Bâle. J'ai retenu une dichotomie élémentaire en séparant les migrants en deux groupes : ceux qui ont une origine «lointaine» et ceux qui ont une origine «proche». Pour

rester pertinent, j'ai considéré séparément les hommes et les femmes. Que signifie ici les notions de «lointain » et de «proche ». Pour les définir il a fallu s'appuyer sur une carte de la région de Bâle et considérer une unité, à la fois géographique et administrative, qui permette, d'une part, de travailler statistiquement et, d'autre part, de cartographier. J'ai choisi pour la Suisse les cantons (*Kantone*) et les districts (*Bezirke*), pour l'Alsace les cercles (*Kreise*) et les cantons (*Kantone*), pour le Grand-Duché de Bade les cercles (*Kreise*) et les districts administratifs (*Amtsbezirke*). J'ai ensuite estimé à une soixantaine de kilomètres la distance qui permettra de délimiter les territoires qui appartiendront à la zone «proche ». Cette distance est arbitraire et la faiblesse des arguments pour justifier ce choix ne m'échappe pas. Pourtant, prendre une distance plus faible, pour éliminer du bassin soumis à l'attraction bâloise les villes proches (Mulhouse, Fribourg-en-Brisgau, Soleure, etc.) amènerait à réduire le cercle de la zone «proche » à tel point (une quinzaine de kilomètres de rayon), que l'on se demande si l'on peut encore parler véritablement de migration dans une variante de ce type, celle-ci n'allant pas sans une certaine rupture d'avec ses racines. Si prendre plus de 60 kilomètres ne ferait pas encore fatalement entrer certaines villes importantes (Strasbourg, Berne, Zurich) dans le cercle de la migration «proche », cela nécessiterait, pourtant, de faire une analyse de l'attraction que ces mêmes villes exercent sur des aires de migrations qui seraient alors communes avec celle de Bâle, analyse impossible à mener rationnellement ici. J'en reste donc à une soixantaine de kilomètres.

La carte 2¹⁰¹ permet de visualiser les résultats du classement. Retenues parmi les unités administratives et géographiques «proches », l'ensemble des districts des cantons helvétiques de Bâle-Campagne (*Basellandschaft*)¹⁰², de Soleure (*Solothurn*)¹⁰³ ; l'ensemble des districts d'Argovie (*Aargau*) à l'exception du district de *Muri*¹⁰⁴ ; les districts de *Sursee* et *Willisau* du canton de Lucerne (*Luzern*) ; les districts de *Aarberg*, *Aarwangen*, *Biel/Bienne*, *Büren*, *Burg-*

¹⁰¹ Les cartes 2 et 3 ont été élaborées à partir de celles données par Karl Bücher dans sa publication sur la migration bâloise : BÜCHER, K., *Basels Zuwanderung*, Basel, 1888, cartes 1 à 8.

¹⁰² *Arlesheim*, *Liestal*, *Sissach* et *Laufenburg*.

¹⁰³ *Balsthal-Gaiü*, *Balsthal-Tal*, *Bucheggberg*, *Dorneck*, *Gösigen*, *Kriegstetten*, *Lebern*, *Oltén*, *Solothurn* et *Thierstein*.

¹⁰⁴ *Aarau*, *Baden*, *Bremgarten*, *Brugg*, *Kulm*, *Laufenburg*, *Lenzburg*, *Rheinfelden*, *Zofingen* et *Zurzach*.

dorf, Courtelary, Delémont, Franches-Montagnes, Fraubrunnen, Laufen, Moutier, La Neuveville, Nidau, Porrentruy, Trachselwald et Wangen du canton de Berne (*Bern*)¹⁰⁵ ; les originaires du canton de Bâle-Ville (*Basel-Stadt*). En Alsace, j'ai retenu les cercles d'Altkirch¹⁰⁶, Colmar¹⁰⁷, Guebwiller (alors *Gebweiler*)¹⁰⁸, Mulhouse (alors *Mülhausen*)¹⁰⁹ et Thann¹¹⁰. Dans le Grand-Duché de Bade, j'ai retenu les cercles de *Lörrach*¹¹¹ et *Waldshut*¹¹² et une partie du cercle de *Freiburg*¹¹³. En France, j'ai retenu l'intégralité du *Territoire de Belfort*.

¹⁰⁵ A l'exception des communes de *Rebevélér* et de *Roggenburg* (district de *Delémont*) qui furent, la première rattachée au district de *Moutier*, la seconde a celui de *Laufen*, et qui restèrent donc bernoises, les districts de *Delémont*, *Franches-Montagnes* et *Porrentruy* forment depuis 1978 le canton du Jura. Quelques communes du district de *Moutier* choisirent également, au moment de sa création, d'être rattachées au canton du Jura : *Châtillon [BE]*, *Corban*, *Courchapoix*, *Courrendlin*, *Mervelier* et *Rossemaison* par rattachement au district de *Delémont*, *Les Genevez [BE]* et *Lajoux [BE]* par rattachement au district de *Franches-Montagnes*. La commune de *Vellerat* ne le fut qu'en 1996 après bien des difficultés (district de *Delémont*). Le district de *Laufen* (communément appelé *Laufental*), a été rattaché, lui, au canton de Bâle-Campagne en 1994.

¹⁰⁶ Cantons de *Altkirch*, *Dammerkirch* (aujourd'hui Dannemarie), *Hirsingen* (aujourd'hui Hirsingue), *Pfirt* (aujourd'hui Ferrette).

¹⁰⁷ Cantons de *Andolsheim*, *Colmar*, *Münster* (aujourd'hui Munster), *Neubreisach* (aujourd'hui Neuf-Brisach), *Winzenheim*.

¹⁰⁸ Cantons de *Ensisheim*, *Gebweiler* (aujourd'hui Guebwiller), *Rufach* (aujourd'hui Rouffach), *Sulz* (aujourd'hui Soultz).

¹⁰⁹ Cantons de *Habsheim*, *Hünningen* (aujourd'hui Huningue), *Landser*, la ville de Mulhouse (*Stadt Mülhausen*) et les cantons de Mulhouse Nord et Sud (*Mülhausen Nord* et *Mülhausen Süd*).

¹¹⁰ Cantons de *Masmünster* (aujourd'hui Masevaux), *St. Amarin*, *Sennheim* (aujourd'hui Cernay), *Thann*.

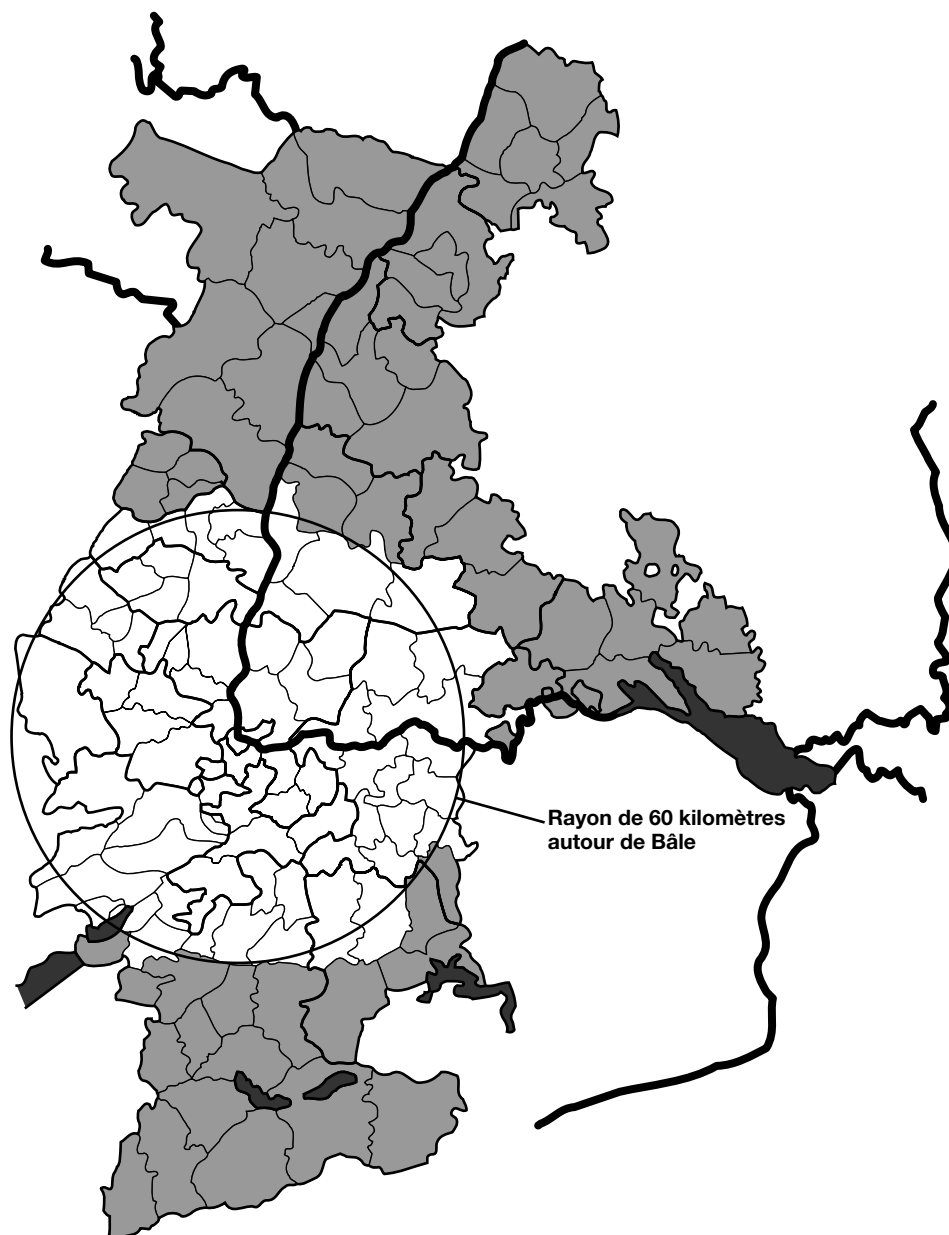
¹¹¹ *Amtsbezirke* de *Lörrach*, *Müllheim*, *Schönau* et *Schopfheim*.

¹¹² *Amtsbezirke* de *Bonndorf*, *Säckingen*, *St. Blasien* et *Waldshut*.

¹¹³ *Amtsbezirke* de *Breisach*, *Freiburg*, *Neustadt* et *Staufen*. Les districts administratifs de *Emmendingen*, *Ettenheim* et *Waldkirch* n'ont pas été retenus.

Carte 2

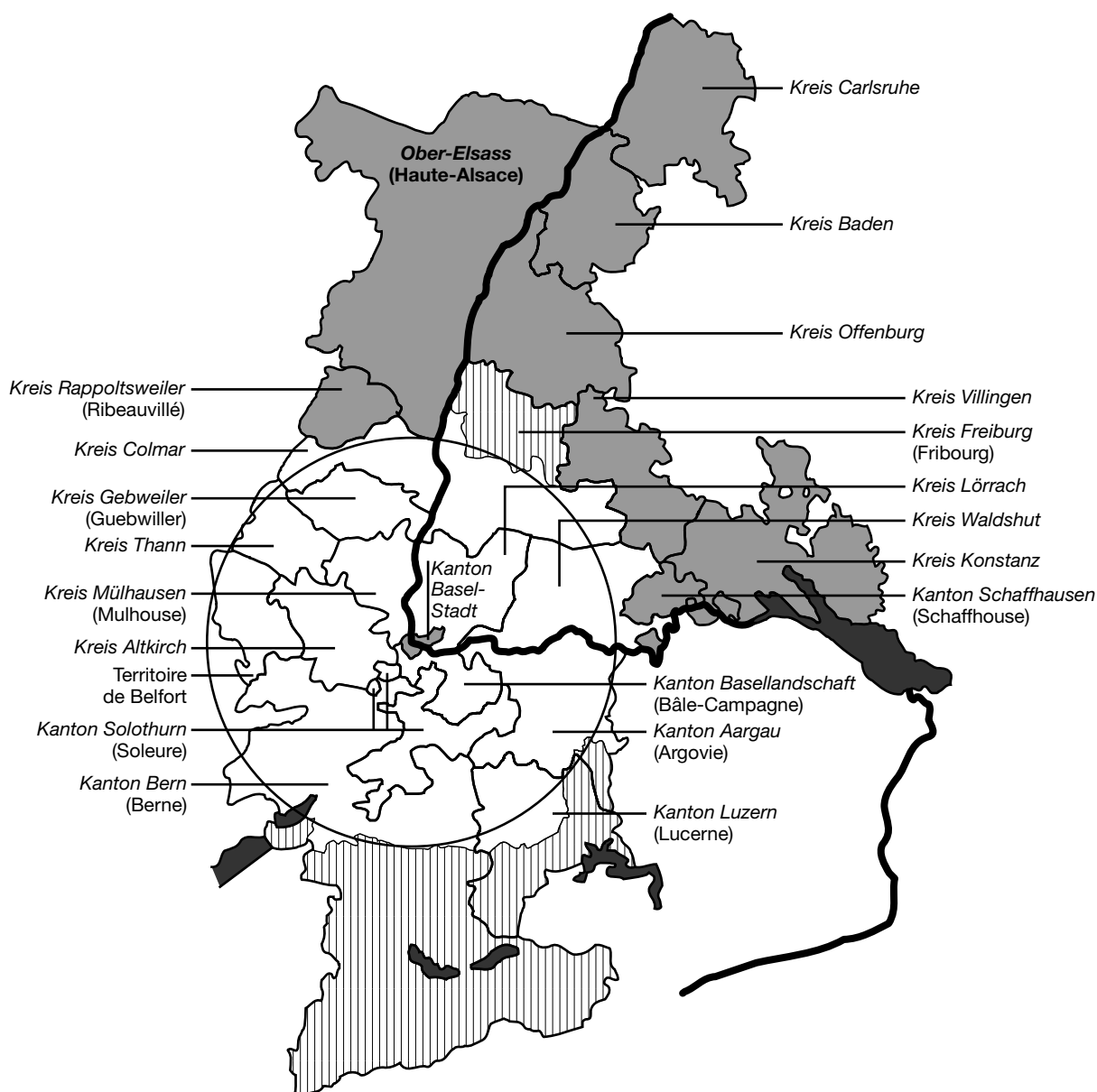
Unités administratives et géographiques délimitant la catégorie « origine proche »
pour les migrants qui séjournent à Bâle entre 1861 et 1918



Echelle: 1:2 000 000ème (1 cm = 20 km)

Carte 3

Unités administratives et géographiques délimitant la catégorie « origine proche » pour les migrants qui séjournent à Bâle entre 1861 et 1918



Partie d'un cercle (Kreis) ou d'un canton (Kanton) non retenue

Echelle: 1:2 000 000ème (1 cm = 20 km)

L'analyse des résultats que l'on tire de ces classifications permet de mettre une fois de plus l'accent sur la différence, déjà constatée dans d'autres domaines, entre les comportements masculin et féminin. Si le nombre des femmes d'une origine «lointaine» l'emporte sur celui des femmes d'une origine «proche» – le rapport est de 110 femmes d'origine «lointaine» (52,52 %) pour 100 femmes d'origine «proche» (47,48 %), ce n'est pas avec la même netteté

que les hommes qui, eux, sont 210 individus à être d'une origine «lointaine » pour 100 d'une origine «proche ». Le groupe des migrants est donc partagé entre deux parts très inégales : 67,76 % de ceux-ci qui sont d'une origine éloignée de plus de 60 kilomètres de Bâle, et seulement 32,34 % parmi eux qui sont d'une origine plus voisine. Ces résultats, qui ne sont pas des surprises¹¹⁴, sont surtout intéressants, à mon avis, par la différence de comportement entre hommes et femmes ainsi révélée. Mais cette différence ne doit pas pour autant porter à conclure à une faible mobilité féminine et une forte mobilité masculine. *De facto* les deux groupes sont très mobiles puisque, même dans le cas des femmes, celles qui sont portées dans les registres du *Aufenthaltskontrolle* comme ayant une origine «lointaine » sont la majorité. La différence est essentiellement une différence de degré. On notera, d'ailleurs, un résultat qui pourrait avoir plus d'importance qu'il n'en a l'air, c'est que le nombre total de migrantes et le nombre total de migrants d'une origine «proche », sur l'ensemble de l'intervalle, est sensiblement égal : 2548 femmes et 2494 hommes. La différence entre les effectifs des migrantes et des migrants d'une origine «lointaine » (2819 migrantes et 5242 migrants) est donc, en grande partie, responsable de la différence des effectifs entre les populations migrantes masculine et féminine (un surplus en hommes de 2358 individus). Ceci tendrait à prouver que le voisinage immédiat de la cité est en mesure d'abandonner à la cité une population masculine et une population féminine toutes deux de dimensions proches, et que les besoins urbains en hommes, qui sont supérieurs à ces mêmes besoins en femmes, devront être couverts en ayant recours à un bassin migratoire plus vaste ou l'offre, dans ce domaine, est plus élastique.

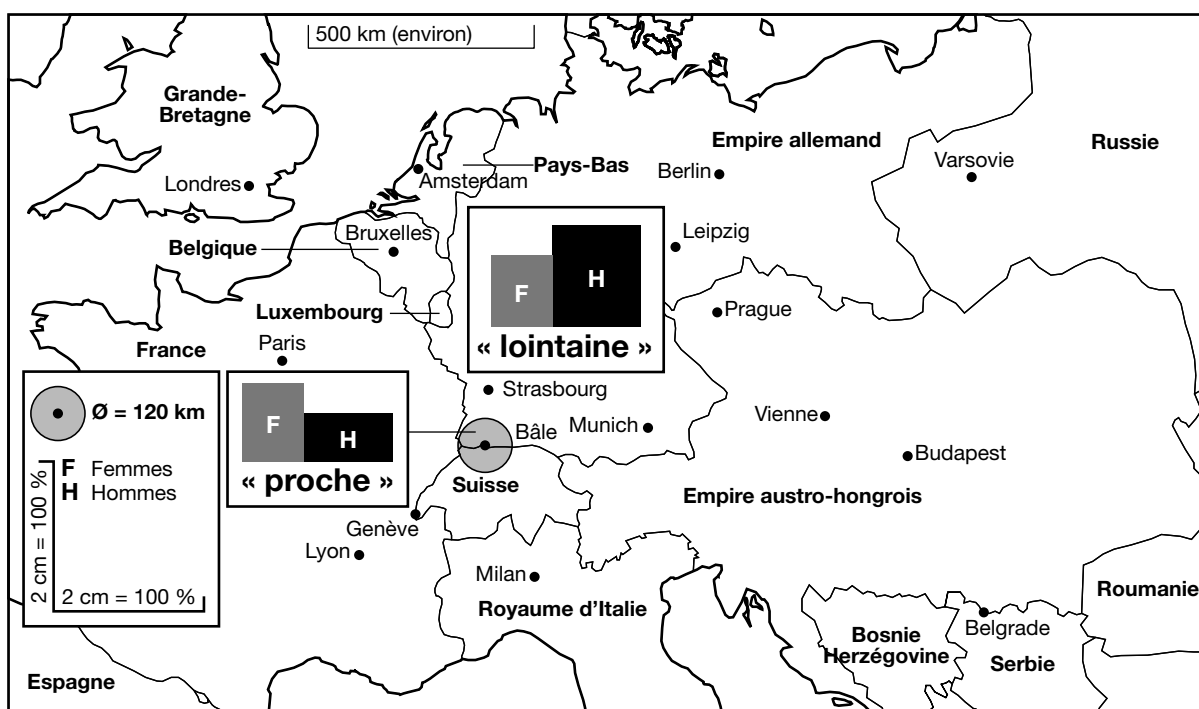
Une analyse des proportions atteintes par les deux groupes, en fonction du pays d'origine et du sexe, permet de mettre en exergue quelques résultats supplémentaires. Ainsi, parmi les Suisses (hommes uniquement), on constate un équilibre frappant entre ceux qui viennent de «loin » et ceux qui viennent de «proche » : ils sont 1468 dans le premier cas, 1469 dans le second. Pour les femmes, la situation est plus contrastée, puisqu'elles ne sont que 1058 à venir de «loin », alors qu'elles sont 1425 à venir de «proche ». Pour les originaires du *Reich*,

¹¹⁴ Voir, par exemple, JACKSON, F.H., *op. cit.*, p. 297 et note 28 p. 319 pour une courte bibliographie de ce phénomène.

2254 des hommes sont d'une origine «lointaine» alors que seuls 996 d'entre eux sont originaires de communes «proches». Pour les femmes, si le contraste est moins fort, ce groupe n'en est pas moins nettement dominé par les origines «lointaines» (1542) ; elles sont 1110 à venir d'une origine «proche». On constate, ici, de plus, que la relative égalité constatée dans les volumes de migrants et de migrantes d'une origine «proche», n'est pas seulement un effet qui ne porterait que sur le *total* des effectifs, mais qu'il se retrouve lorsque l'on tient compte des nations d'origine des migrantes et migrants : pour les originaires de la Confédération qui viennent de communes «proches», on a 1425 femmes et 1469 hommes et pour les originaires de communes «proches» de l'Empire, on a 996 hommes et 1058 femmes, des chiffres tous très proches.

Carte 4

Origine « proche » ou « lointaine » des migrants qui séjournent à Bâle entre 1861 et 1918

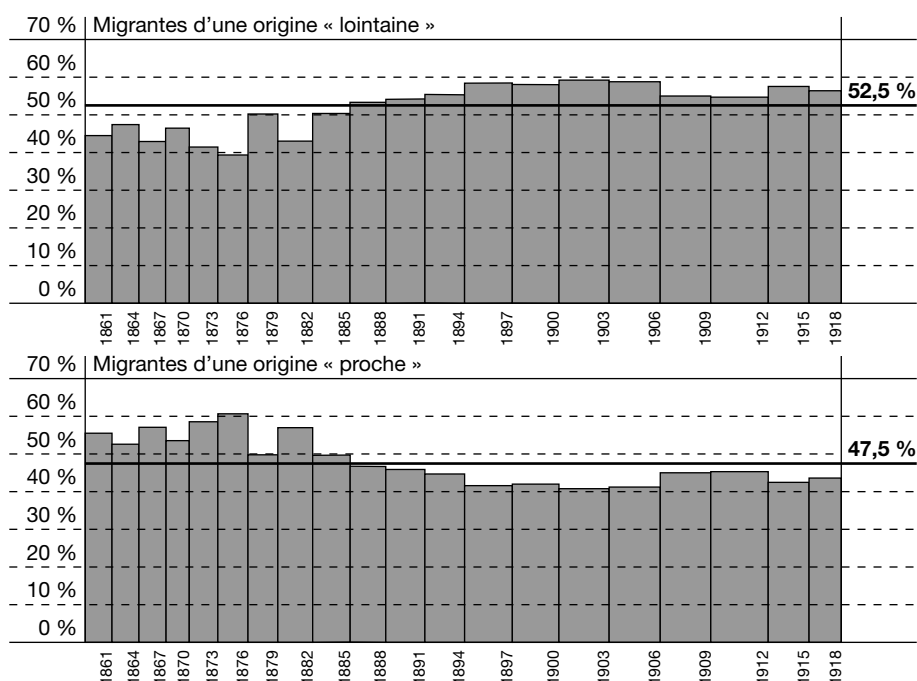


Si l'on en vient à l'évolution du rapport entre le nombre de migrantes d'origine «lointaine» et «proche» pendant les 20 années-test de l'intervalle, on constate un passage net d'une majorité à l'autre. Au début de l'intervalle étudié, la majorité des femmes sont enregistrées avec un lieu d'origine qui tombe dans la catégorie «proche». On a ensuite une baisse lente mais régulière qui amène cette catégorie à ne plus dépasser les 40 % que faible-

ment pendant les années 1897–1906, années qui sont parmi celles pendant lesquelles les effectifs migratoires féminins sont les plus forts. Malgré les baisses légères constatées en 1909 et 1912, le bassin migratoire «lointain» continue à assurer une majorité des arrivées, majorité qui se renforce pendant les années de guerre, années de guerre pendant lesquelles, on l'a vu, les Suissesses dominent le contingent migratoire féminin : ce que l'on constate ici, c'est que ces Suissesses viennent de plus loin qu'à l'accoutumée, puisque la migration allemande, dominée on l'a vu par les «lointaines» est considérablement ralentie.

Graphique 20

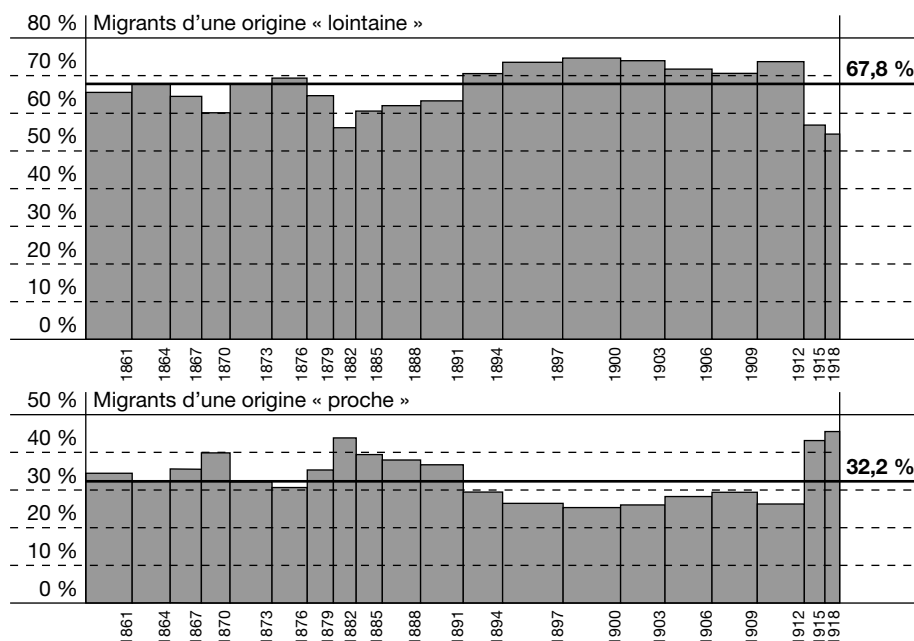
Bassin migratoire (d'après l'origine) des femmes enregistrées dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920



Du côté masculin on constate, tout d'abord, qu'à aucun moment, même pendant les années de guerre, le bassin migratoire «proche» n'est capable de fournir la moitié de l'effectif migrant masculin. Dès 1894 et dans les années-test de plus forte migration de l'intervalle retenu (1897–1912), ce bassin n'arrive pas même à assurer 30 % de la migration masculine annuelle. Dans les années de crise, en particulier 1882, la migration masculine connaît son *minimum*, un *minimum* qui est aussi – l'année 1918 mise à part – celui de la migration masculine «lointaine» : en 1882 ils sont 56,17 % des migrants à être d'une origine «proche».

Graphique 21

Bassin migratoire (d'après l'origine) des hommes enregistrés dans le *Aufenthaltsskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920



Un mot encore sur les répartitions des migrants en fonction de critères d'origine moins directement liés à la distance que ceux que nous avons utilisés jusqu'ici. On a vu comment les migrants se répartissent en fonction de l'unité nationale dont ils relèvent. Mais certains résultats sont, à ce stade, restés dans l'ombre. Par exemple, savoir que 15,09 % des migrants masculins sont d'origine italienne – par définition même de la notion adoptée, tous dans le groupe des originaires «lointains» –, ne nous dit pas encore tout ce qui pourrait nous intéresser à leur sujet. Voici donc ces quelques résultats supplémentaires en commençant justement par les Italiens que j'ai un peu négligés jusqu'ici. Ce qui frappe parmi les 1174 originaires de la Péninsule, c'est la domination sans partage du Nord. En effet, 47,87 % d'entre eux sont originaires de Lombardie, 23,00 % de Vénétie, 14,91 % d'Emilie-Romagne, ce qui donne un total cumulé de 85,78 %. Seuls trois groupes dépassent encore 1 % de l'effectif total des Italiens, la Toscane (6,13 %), le Piémont (3,41 %) et l'Ombrie (1,62 %). Le Sud (les provinces qui sont au sud de Rome, Campanie, Pouilles, Basilicate, Calabre, Sicile et Sardaigne) n'envoie que d'infimes contingents vers Bâle (douze individus, environ 1 % du total). Situation toute diffé-

rente de celle que la carte donnée par Pierre Milza¹¹⁵ reflète pour la France : les provinces qui dominant sont le Piémont et la Toscane et, si la Lombardie et l'Emilie les suivent, ce sont la Vénétie et la... Campanie qui viennent au troisième rang de sa hiérarchie¹¹⁶. La Campanie qui n'envoie vers Bâle que cinq individus¹¹⁷ parmi près de 1200 migrants, cinq individus à surtout comparer aux 270 originaires de Vénétie qui y arrivent dans le même temps. Du côté des Italiennes, groupe beaucoup plus petit avec 85 femmes qui migrent vers Bâle dans l'échantillon retenu, pendant l'intervalle d'étude, ce sont les quatre provinces du Nord (voir la carte 5) qui dominent, avec une vingtaine d'individus chacune.

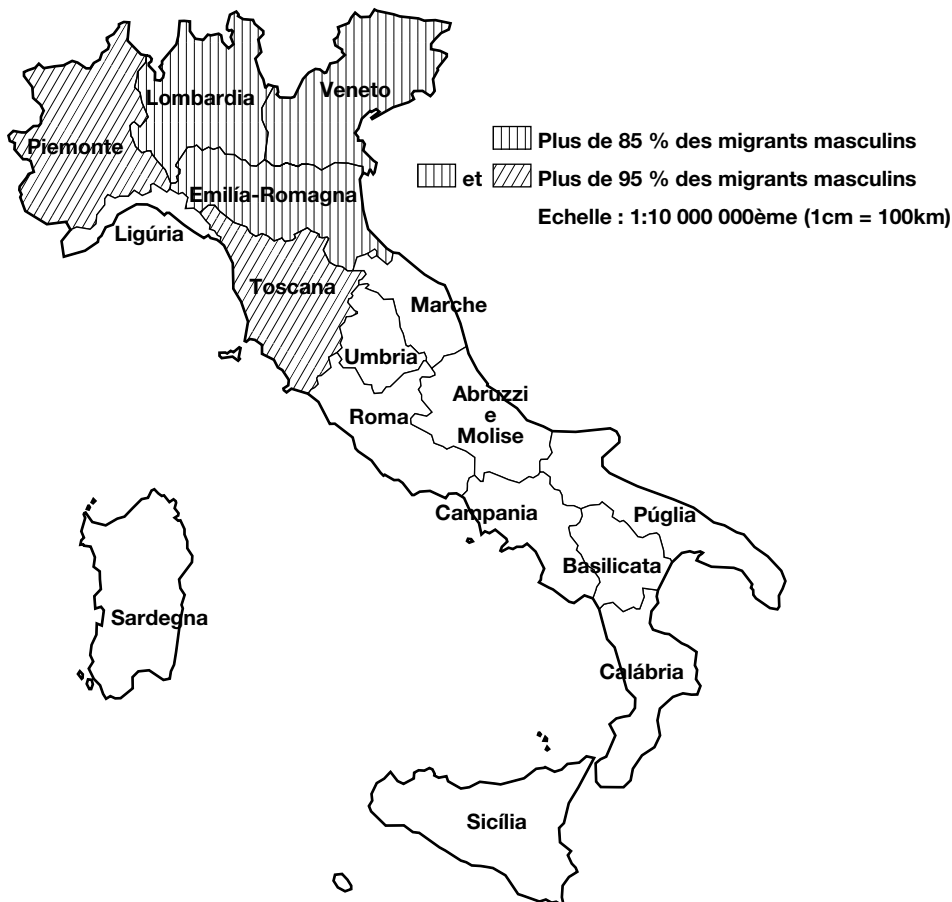
¹¹⁵ MILZA, P., *Voyage en Ritalie*, Paris, 1995² (1ère édition : *idem*, 1993), p. 64 : carte donnant le nombre d'émigrants italiens partis vers la France entre 1896 et 1902.

¹¹⁶ On pourrait invoquer la liaison privilégiée entre les ports de Naples et Marseille pour expliquer ce fait. Mais pourquoi, alors, la Ligurie et son port, Gènes, arrive-t-elle en avant-dernière position dans son classement ? La proximité géographique et les facilités de transport n'explique pas tout.

¹¹⁷ Aux professions d'ailleurs peu typiques pour des Italiens puisque aucun d'entre eux ne travaille dans le bâtiment : ils sont colporteurs (deux), musiciens (deux) et ouvrier-teinturier.

Carte 5

Les régions de l'origine de l'émigration italienne arrivant jusqu'à Bâle entre 1861 et 1918



La migration qui arrive de l'Empire fait une part plus généreuse à la migration féminine que celle qui arrive de l'Italie. Celle-ci est dominée par les originaires du Grand-Duché de Bade qui ne sont pas moins de 57,00 % des femmes originaires d'Allemagne (1534 des 2691) à en venir. En y ajoutant les originaires du Wurtemberg (22,71 %) et celles d'Alsace-Lorraine (9,03 %), on arrive à un total cumulé de 88,74 %. Seuls la Prusse (5,39 %) et la Bavière (4,12 %) ont ensuite des effectifs supérieurs à 1 %. La Prusse étant un territoire très vaste, il importe de regarder avec précision d'où viennent les 145 femmes qui en sont originaires. On constate que plus de la moitié (79 individus) viennent de trois parties de la Prusse (*Hohenzollern, Hessen-Nassau, Rheinprovinz*) qui sont assez proches de Bâle (voir les cartes 6a, 6b et 6c¹¹⁸). Ces cinq parties de l'Empire fournissent plus de 98 % des migrantes allemandes de

¹¹⁸ Il a été étonnamment difficile de trouver une carte exploitable de l'Empire au moment de son extension

l'échantillon. Du côté masculin, si le Grand-Duché de Bade domine également, c'est moins nettement (43,75 %, 1432 des 3273 migrants). Il est suivi par le Wurtemberg (21,69 %), la Prusse (11,79 %) et l'Alsace-Lorraine (9,26 %). Ces quatre régions assurent 86,50 % de la migration allemande, à Bâle, dans l'intervalle d'étude. Saisissons l'occasion pour attirer l'attention du lecteur sur les chiffres du Wurtemberg et de l'Alsace-Lorraine responsables, pour les deux sexes, d'effectifs migratoires respectivement très proches l'un de l'autre : aussi bien pour les hommes que pour les femmes, une bonne vingtaine de pour-cent du total de la migration allemande pour le premier et un peu moins de dix pour-cent pour le second. Faisons aussi remarquer à quel point la migration originaire d'Alsace-Lorraine est finalement faible, un phénomène que je ne parviens pas vraiment à m'expliquer.

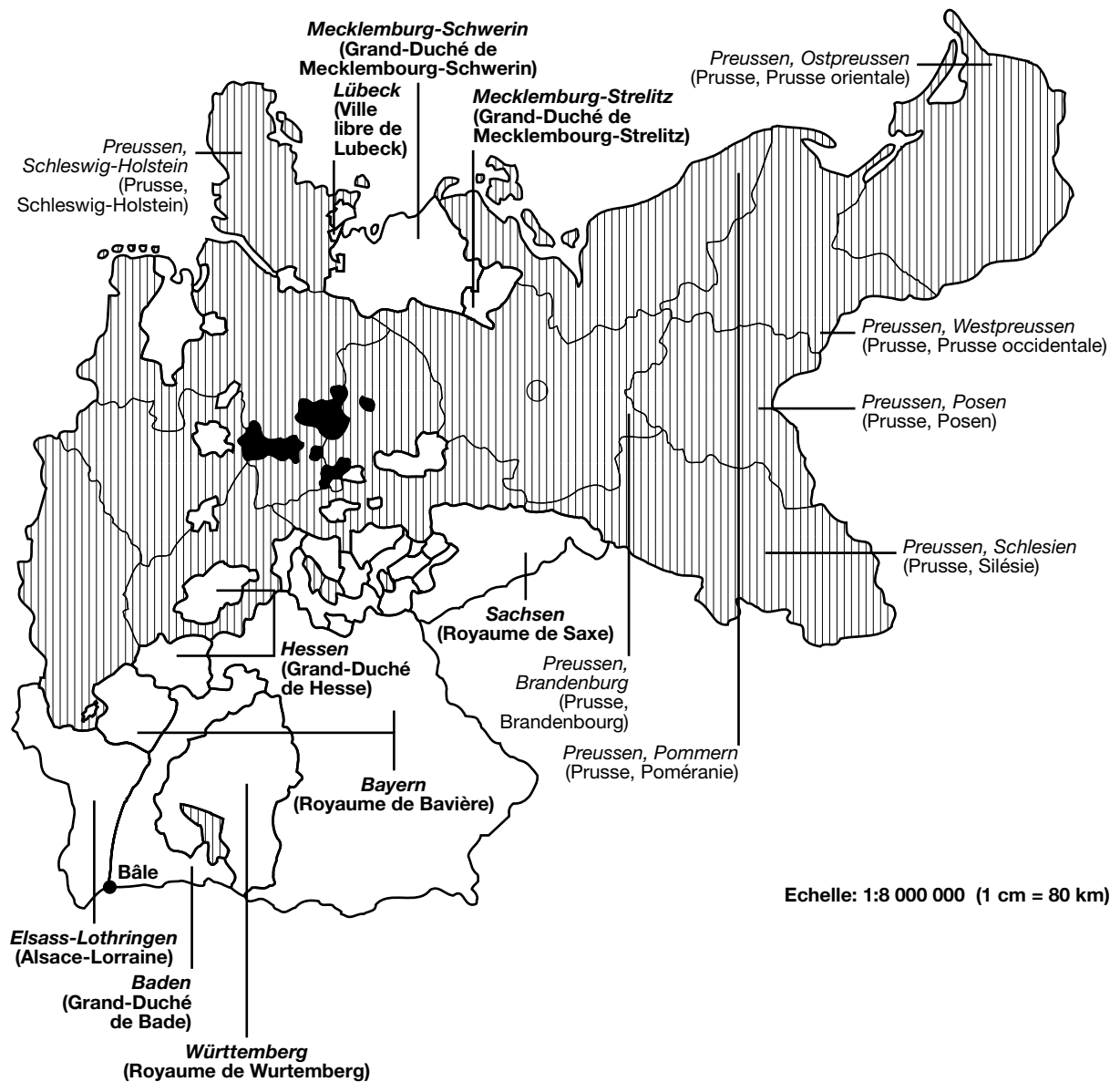
Seuls les Royaumes de Bavière (6,57 %) et de Saxe (2,08 %) ainsi que le Grand-Duché de Hesse (1,77 %) présentent encore des groupes supérieurs à 1 % du total des migrants allemands. Ensemble, les sept régions citées assurent près de 97 % de la migration masculine allemande. Quelques mots encore sur les migrants d'origine prussienne : comme dans le cas des femmes, on constate qu'une grande part des migrants (184 individus, 47,67 % du total des Prussiens) viennent de trois parties de la Prusse (*Hohenzollern*, *Hessen-Nassau*, *Rheinprovinz*) qui sont assez proches de Bâle (voir les cartes 6a, 6b et 6c). Il sont suivis par un groupe de 39 originaires de la province de Saxe¹¹⁹.

maximale. C'est finalement à l'adresse Internet <http://www.genealogienetz.de/gene/reg/ger1871-d.html> sur un site de généalogistes allemands que j'ai trouvé une carte convenable que j'ai pu numériser et compléter.

¹¹⁹ A ne pas confondre, ni avec le Royaume de Saxe, ni avec le Grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach, ni avec les Duchés de Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg et Saxe-Cobourg-et-Gotha ! La capitale de cette province de Saxe (appelée parfois «Saxe prussienne») est Magdebourg (*Magdeburg*), sise sur une île de l'Elbe.

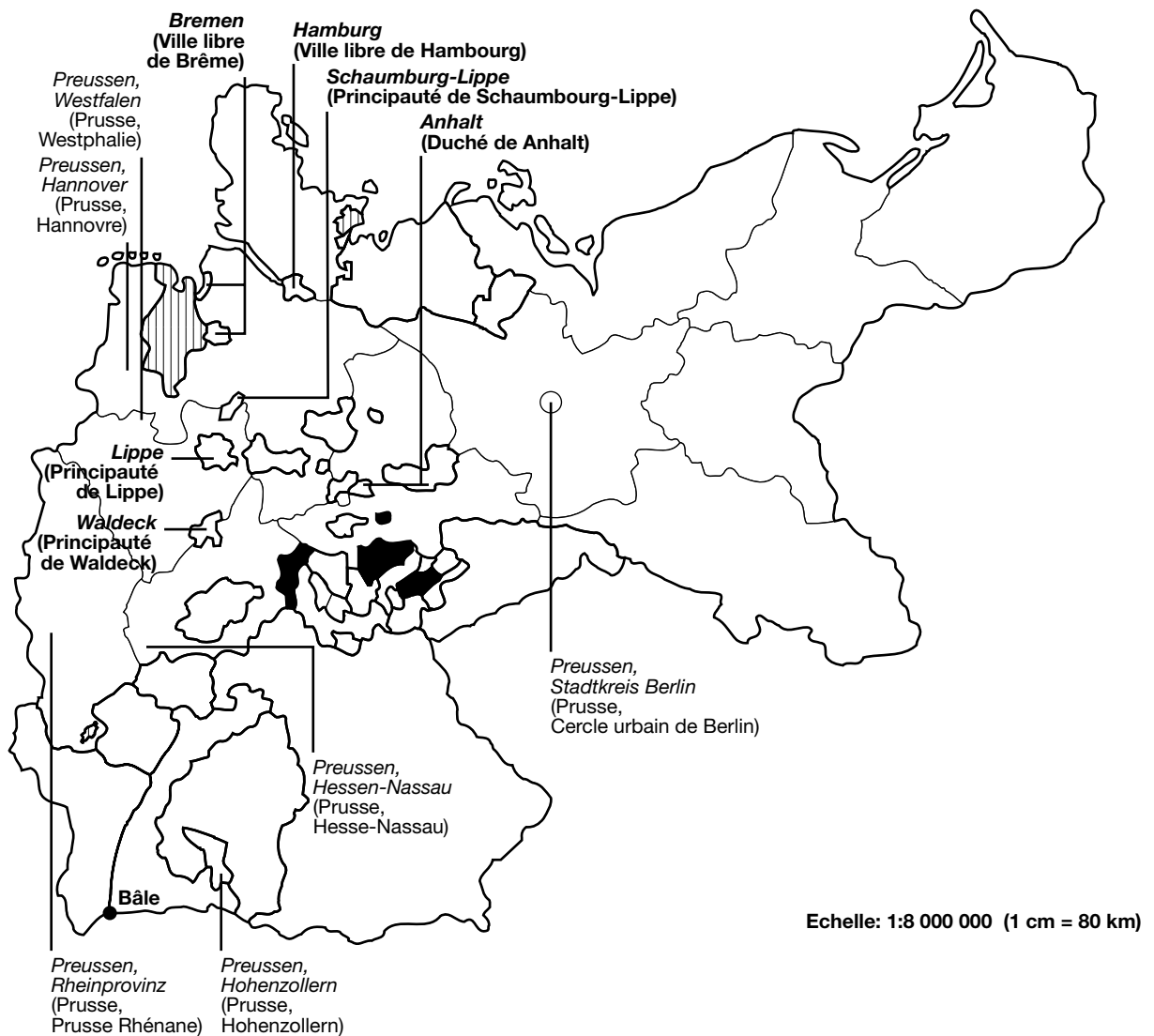
Carte 6a

L'Empire allemand après 1871. En hachuré, le Royaume de Prusse (*Preussen*), en noir, le Duché de Brunswick (*Braunschweig*).



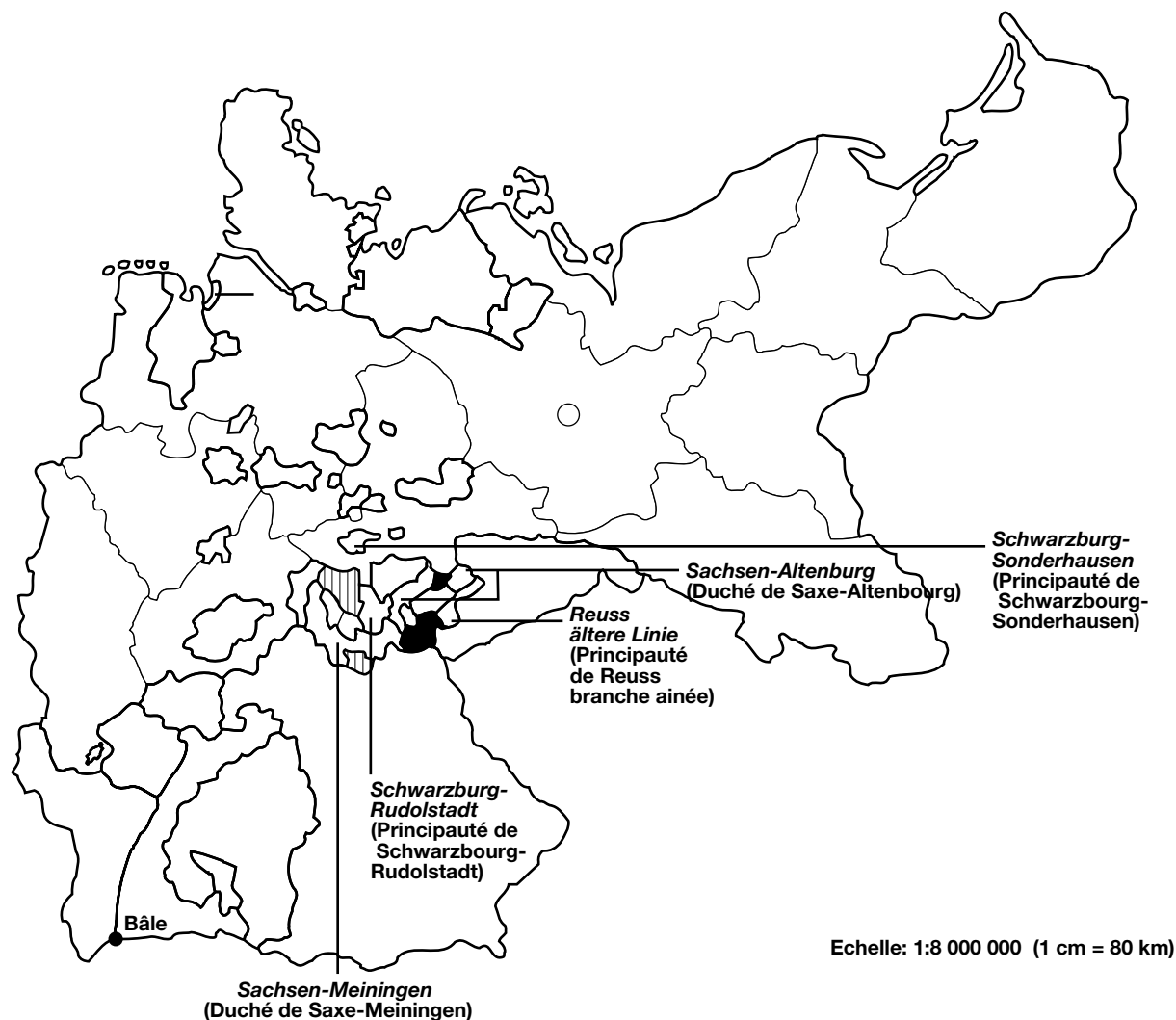
Carte 6b

L'Empire allemand après 1871. En hachuré, le Grand-Duché de Oldenbourg (*Oldenburg*), en noir, celui de Saxe-Weimar-Eisenach (*Sachsen-Weimar-Eisenach*).



Carte 6c

L'Empire allemand après 1871. En noir, la Principauté de Reuss branche cadette (*Reuss jüngere Linie*) et en hachuré, le Duché de Saxe-Cobourg-et-Gotha (*Sachsen-Coburg-Gotha*).



Une analyse similaire de l'origine cantonale des migrantes et migrants d'origine suisse donne quelques résultats surprenants. D'une part, jusqu'au rang 6, la hiérarchie des cantons classés dans l'ordre décroissants des effectifs envoyés vers Bâle est la même pour les hommes et les femmes¹²⁰. D'autre part, ce sont les cantons de Berne et d'Argovie qui arrivent en tête, deux cantons qui ne sont pas limitrophes du canton de Bâle-Ville. Enfin, la répartition est beaucoup plus «plate», avec les migrants suisses qu'avec les migrants allemands ou italiens. Si Berne domine, ce n'est qu'avec un contingent d'un peu plus de 25 % pour les femmes et de

¹²⁰ Berne (*Bern*), Argovie (*Aargau*), Bâle-Campagne (*Basellandschaft*), Zurich (*Zürich*), Soleure (*Solothurn*) et Lucerne (*Luzern*).

20 % pour les hommes. Les six cantons cités assurent un peu plus de 78 % des effectifs migrants féminins originaires de Suisse et un peu plus de 74 % des effectifs migrants masculins. Il reste donc une place pour des migrants qui viennent de plus loin et la migration suisse donne l'impression d'être plus variée que les migrations allemande ou italienne. Elle embrasse mieux l'ensemble de la Confédération – du moins sa partie de langue allemande, que ce n'était le cas des migrations originaires de ses deux voisins. Une hypothèque subsiste pourtant sur ces résultats puisque c'est certainement parmi les migrants d'origine suisse que le *hiatus* entre lieu d'origine et le lieu de naissance est le plus fort¹²¹. Je renonce à donner ici une carte, les cartes 2 et 3 (*supra*) permettant de situer l'essentiel du bassin migratoire helvétique.

5. Professions et métiers de migrantes et de migrants

Etudier les professions pose des problèmes plus difficiles encore qu'étudier les lieux d'origine. Problèmes de deux ordres.

Premier ordre de problèmes, le plus délicat, celui de l'identification : à quoi l'appellation professionnelle rencontrée correspond-elle exactement¹²² ? Ce problème, sur lequel on bute partout, est particulièrement aigu, à Bâle, puisque la terminologie est dialectale¹²³ et marquée d'influences linguistiques romanes¹²⁴. S'ajoutent à ces difficultés sémantiques, celles d'un vocabulaire spécifique à l'industrie textile bâloise truffé de termes qu'aucun dictionnaire ne

¹²¹ Un problème que je me promets d'aborder un jour à l'aide des données recueillies pour cette thèse.

¹²² Voici un exemple emblématique, celui du *Eiervisiteur*, saisi en *Auf* 1909/C-12664. *Daniel Israël*, de sexe masculin, originaire de Constantinople en Turquie, né en 1885, de religion israélite, ayant un passeport établi à Sofia en Bulgarie, arrive à Bâle le 4 décembre 1909 en provenance de Belgrade en Serbie et repart pour Sofia (du moins c'est ce qu'il déclare aux autorités) le 21 janvier 1910. Il se voit attribuer la profession de *Eier-visiteur*, «visiteur d'œufs (sic)», ce qui le place dans la classe d'imposition 2. Il travaille pour la firme *Margulies & Meyer, Solothurnerstrasse 50*, donnée dans l'annuaire de la ville de 1910 (*Adressbuch der Stadt Basel 1910*, p. 248) comme *Export u. Import von Eiern*. J'ai cherché en vain ce qu'était un *Eiervisiteur*.

¹²³ L'adolescent, par exemple, coursier qui apporte le pain des boulangers aux particuliers, voit son activité désignée par le mot *Wecklibub* qui est exclusivement alémanique et que l'on ne rencontre pas, alors, en *Hochdeutsch*. Il est formé du mot *Weckli* (aujourd'hui plutôt *Weggli*) qui désigne un petit pain (aujourd'hui d'un type bien particulier, sans doute moins précisément défini alors) et de *bub* (de *Bube*, «garçon», mais aussi «coquin» ou «fripon») ce qui en fait un «garçon au(x) petit(s) pain(s)». Même chose avec *Weckli-träger*, «porteur de petit(s) pain(s)».

¹²⁴ On rencontre, parmi les métiers masculins, *Ajusteur*, *Apprêteur*, *Asphalteur*, *Barbier*, *Isoleur*, *Marbrier*, *Mineur*, etc. ou, parmi les métiers féminins, *Apprêteuse*, *Bonne*, *Gouvernante*, *Lingère*, etc.

rend parfaitement ou qui sont impossibles à traduire¹²⁵. Ce problème s'est avéré à ce point difficile que j'ai renoncé à proposer une traduction de la liste des 814 appellations différentes relevées pour désigner les métiers, professions ou activité des 13 197 migrants pris en compte par mon sondage et pour lesquels cette données a été enregistrée par les fonctionnaires à l'époque. Je donne en annexe la liste complète de ces appellations, avec le nombre d'occurrences de chacun des métiers rencontrés¹²⁶.

On trouve 580 appellations différentes pour les migrants et 234 pour les migrantes. La distribution de ces appellations est intéressante en elle-même puisque, parmi les 234 appellations qui concernent les femmes, l'appellation *Magd* («bonne») représente à elle seule 55,47 % d'entre elles (3006 des 5419 migrantes retenues). L'appellation qui suit est celle de *Kellnerin* («serveuse») qui ne concerne plus que 248 femmes (4,58 %), suivie de près par *Köchin* («cuisinière»), 222 femmes (4,10 %) et *Fabrikarbeiterin* («ouvrière de fabrique»), 209 femmes (3,86 %). Dès la position onze de cette liste, on passe sous 1 % de l'ensemble de l'échantillon et 113 appellations (près de la moitié de l'ensemble) ne caractérisent plus qu'une seule personne.

Du côté masculin, la distribution est beaucoup plus «plate». L'appellation la plus souvent rencontrée est celle de *Maurer* («maçon») qui caractérise 724 des 7778 hommes retenus par le sondage, 9,31 % de l'ensemble. Suivent les appellations de *Handlanger* («manouvrier» ou «manœuvre»), 517 migrants (6,65 %), *Knecht* («domestique»), 476 migrants (6,12 %), *Schreiner* («menuisier»), 323 migrants (4,15 %), *Schlosser* («serrurier»), 249 migrants (3,20 %), puis *Metzger* («boucher»), *Tagelöhner* («journalier»), *Bäcker* («boulangier»), *Schneider* («tailleur»), *Schuster* («cordonnier») ¹²⁷, toutes entre 2 et 3 % de représentativité

¹²⁵ *Bandweber* («tisseur de rubans»), *Ferger* (désigne une personne qui travaille dans les entrepôts d'une usine de passementerie et coordonne les expéditions), *Maschinenschlosser* (le mécanicien à la formation de serrurier – *Schlosser* – qui construit et répare les machines des usines textiles), *Bandaufzieherin* (l'ouvrière qui met en place les fils dont seront fait les rubans dans la machine à tisser), ou encore *Winderin*, *Zettlerin* et *Zwimerin*, trois vocables qui désignent des activités exercées par des ouvrières de l'industrie textile locale, mais dont la réalité qu'ils recouvrent est impossible à reconstituer précisément.

¹²⁶ Voir le volume d'annexes, Annexe IV, p. 132–170.

¹²⁷ Signalons ici l'observation suivante. On ne trouve l'appellation *Schuster* que jusqu'en 1888 (178 fois). Dans le même temps, on ne rencontre l'appellation *Schuhmacher*, qui désigne le même métier, que cinq fois : deux

sur l'ensemble du groupe des sondés. On ne tombe sous 1 % de représentativité qu'à la position 25 de cette liste. Un peu plus de la moitié des appellations (297) ne concerne plus qu'un seul individu.

Second ordre de problèmes, non moins ardu, celui des classifications de ces appellations en fonction de critères qui devraient permettre de comparer la structure professionnelle masculine et la structure professionnelle féminine et l'évolution de celles-ci au cours de l'intervalle d'étude. Je me suis risqué à six types de classements différents¹²⁸. Le premier classement se focalise sur le niveau de qualification probable qui correspond à l'appellation trouvée. J'ai retenu cinq catégories : les trois premières réunissent les métiers (ou activités professionnelles) non-qualifiés, qualifiés, hautement qualifiés ; les deux suivantes regroupent les individus en formation et les cas «indécidables »¹²⁹.

Le second classement se focalise sur le niveau social de l'individu, tel que l'appellation attachée à son activité le laisse supposer. Je n'ai retenu ici que quatre catégories, classant les individus entre ceux qui sont «en-bas » de l'échelle sociale, ceux qui sont «au milieu », enfin ceux qui sont «en-haut ». La quatrième catégorie regroupe les cas «indécidables ».

Le troisième classement essaye de dégager les grandes lignes du type de lien avec leur employeur auquel les migrantes et migrants sont soumis. Six catégories différentes, ici : celle de ceux qui travaillent pour un particulier, celle de ceux qui travaillent pour un petit patron, celle de ceux qui travaillent pour un industriel, celle de ceux qui travaillent pour une administration, celle, enfin, de ceux qui ne travaillent pour personne¹³⁰. S'ajoute, comme dernière catégorie, l'inévitable groupe des «indécidables ».

Le quatrième classement entend refléter la part de la migration qu'accaparent quelques

fois en 1861, trois fois en 1888. A partir de 1891, on ne rencontre plus que cette dernière appellation, 59 fois. Si on additionne les *Schuster* et les *Schuhmacher*, ces deux appellations montent ensemble en sixième position de la liste, avec 3,11 % du total de l'échantillon. Cette évolution inévitable du vocabulaire ne simplifie pas les classifications.

¹²⁸ Voir, là aussi, le volume d'annexes, Annexe IV, p. 132–170.

¹²⁹ Tous les cas à ce point ambigus ou peu clairs qu'ils est impossible de les mettre dans l'une ou l'autre des catégories précédentes. On retrouvera cette catégories dans quatre des six types de classifications.

¹³⁰ Car ils ne travaillent pas. Il s'agit des étudiants, des malades, des gens en visite, etc.

branches traditionnelles du marché de l'emploi bâlois. Cinq catégories, ici : la domesticité, l'alimentation, le bâtiment, l'industrie textile et, cinquième catégorie, la catégorie dans laquelle sont regroupés tous ceux qui n'appartiennent à aucune des quatre catégories précédentes.

Le cinquième classement renoue avec l'une des catégorisations traditionnelles de la sociologie, celle qui partage les personnes en différents secteurs : on aura quatre groupes, celui des migrantes et migrants du secteur primaire, celui des migrantes et migrants du secteur secondaire, celui de celles et ceux du secteur tertiaire, et, logiquement, la catégorie des «indécidables».

Le sixième classement s'appuie sur les indications enregistrées dans le *Aufenthaltskontrolle* sur la classe d'imposition du migrant. J'aurai à expliquer comment j'ai attribué chaque appellation à telle ou telle classe d'imposition, ce qui nécessite une construction puisque, au sein d'une même appellation, tous les individus ne sont pas dans la même classe d'imposition. Ce classement entend donner quelques lumières sur la distribution de la migration par niveau de revenu.

Venons-en à l'analyse de chacun de ces classements – tous effectués en tenant compte de la différence de sexe –, et aux résultats qu'ils permettent de donner.

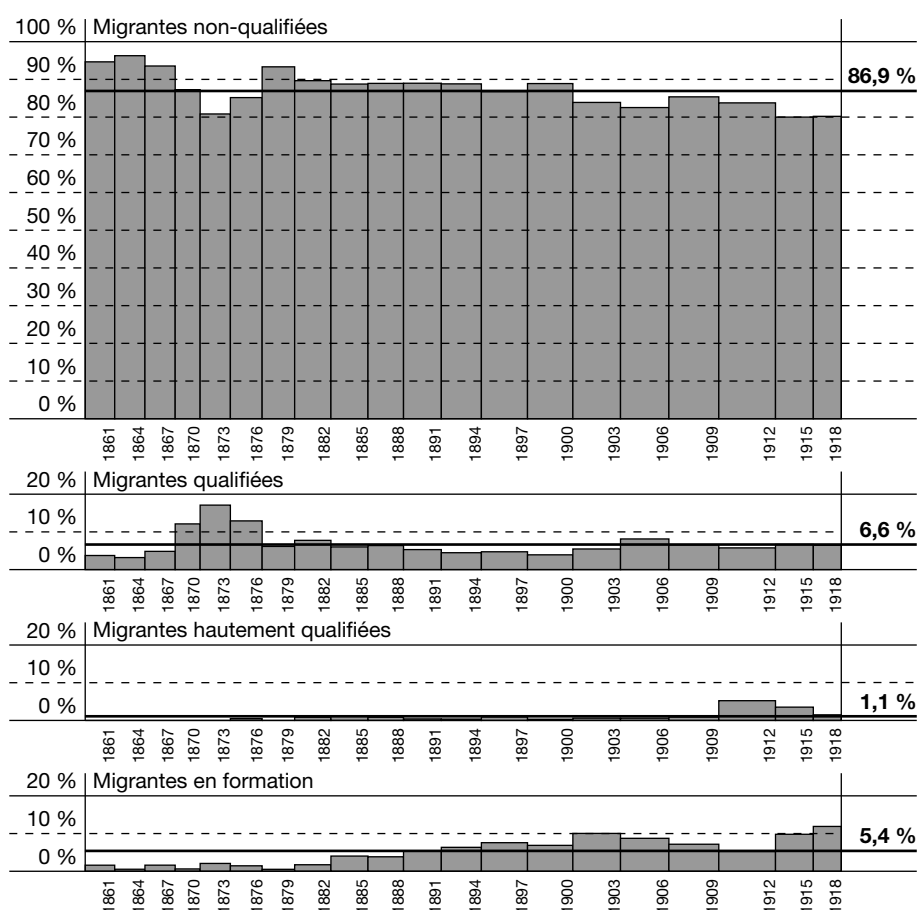
Le classement par niveau de qualification¹³¹ s'appuie sur quelques principes de bon sens. Les migrants ayant, par exemple, un métier qui nécessite un apprentissage ont tous été classés parmi les «qualifiés» (*Zimmermann*, «charpentier»). Par contre, les compagnons et les aides ont été classés parmi les «non-qualifiés» (*Zimmergeselle*, «aide-charpentier» ou «compagnon-charpentier») puisque leur formation professionnelle n'a pas encore atteint le niveau leur permettant de prétendre au titre plein. Tous les métiers des services domestiques au sens large (*Knecht* [«domestique»], *Kutscher* [«cocher»], *Portier* [«portier»], *Kellner* [«serveur» ou «garçon de café»], *Magd* [«bonne»], etc.) sont «non-qualifiés». Les *Commis*, qui sont plutôt, à Bâle, des employés de bureau qui doivent savoir écrire (corres-

¹³¹ Voir, pour les hommes, la distribution des appellations dans chacune des catégories dans le volume d'annexes, Annexe IV, p. 132–146 et, p. 146–151, la distribution similaire pour les femmes.

pondance, bordereau, etc.), ont été classés parmi les «qualifiés». La catégorie «hautement qualifiée» ne regroupe que les professions de responsabilité ou les professions artistiques. Malgré l'artificialité évidente de ce classement, les graphiques 22 et 23 permettent de clairement différencier les structures professionnelles féminine et masculine au cours de l'intervalle d'étude¹³². Il est surprenant, même, que la différence soit aussi tranchée. Les femmes sont, en majorité écrasante, cantonnées dans la catégorie des «non-qualifiées». Même si on remarque un certain effritement de la dimension de ce groupe après 1900, les valeurs restent très élevées et la baisse est plutôt compensée par une montée des femmes «en formation» que par une augmentation du nombre de celles aux compétences plus élevées.

Graphique 22

Niveau de qualification professionnelle des femmes enregistrées dans le *Aufenthaltsskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920

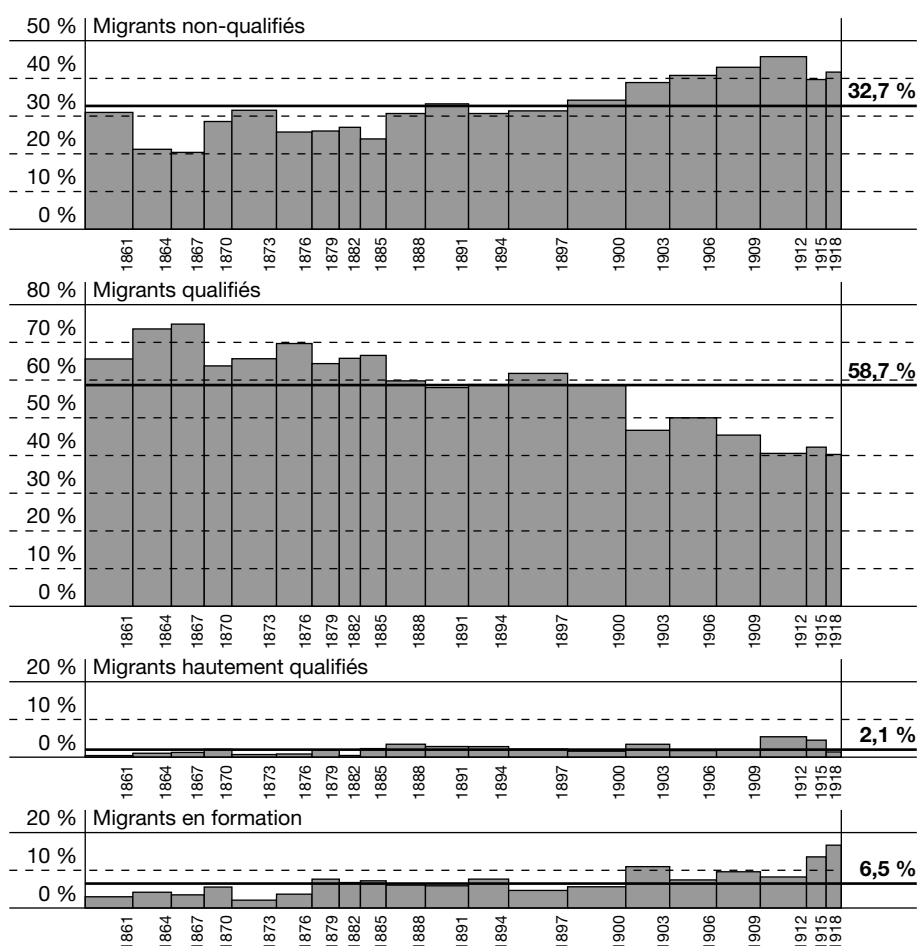


¹³² On a un rebus «d'indécidables» de 7,55 % chez les femmes et de 3,78 % chez les hommes. Les graphiques ne prennent en compte que les migrants «décidables», si je puis dire.

Situation différente du côté des migrants. Chez eux, la qualification domine au début de l'intervalle d'étude – près de 60 % et plus des migrants sont dans cette catégorie jusqu'en 1900 –, mais elle perd en importance après, au point de descendre sous 50 % de représentativité. Ici, c'est surtout la montée du nombre des «non-qualifiés» parmi les migrants après le tournant du siècle qui frappe, accompagnée d'une légère (est-elle significative ? Non, sans doute) montée des «hautement qualifiés» et d'une bonne tenue du nombre des migrants «en formation», ceux-ci, d'une manière générale, en proportion un peu plus élevée que du côté des femmes.

Graphique 23

Niveau de qualification professionnelle des hommes enregistrés dans le *Aufenthaltsskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920

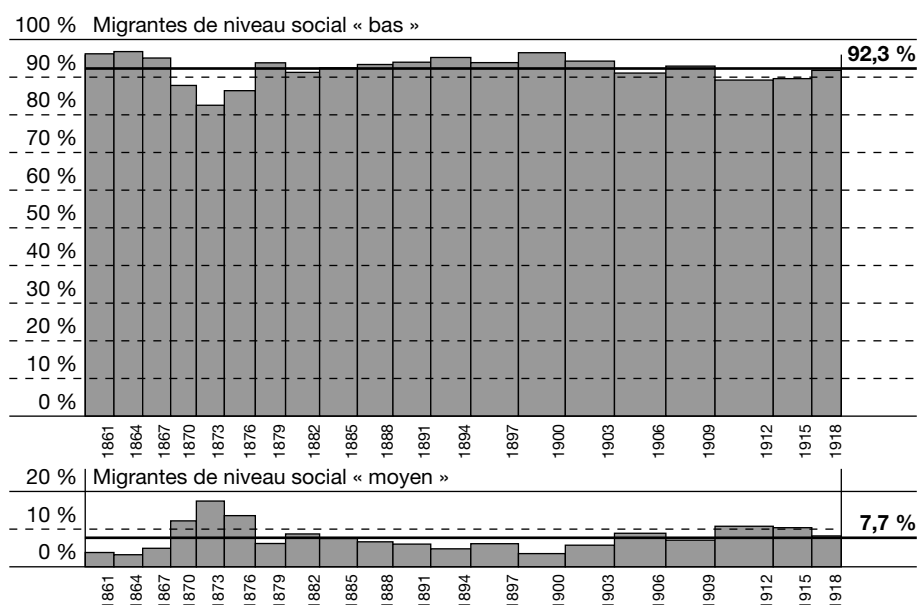


En conclusion, un marché du travail plus favorable aux hommes qu'aux femmes, rejetées sans grand espoir dans des professions dévalorisées, alors que ceux-ci jouissent, au moins jusqu'au tournant du siècle, de perspectives intéressantes.

Cette dichotomie est également visible lorsque l'on analyse les résultats du second classement, celui par niveau social, inévitablement très proche¹³³. La proportion de femmes que l'on peut considérer comme bloquées «en-bas » de l'échelle sociale dépasse régulièrement 90 % (Graphique 24, sur lequel la catégorie «niveau social élevé » n'est pas représentée, non pas parce qu'elle serait insignifiante, mais parce qu'elle ne contient pas, *de facto*, de migrantes).

Graphique 24

Niveau « social » des femmes enregistrées dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920



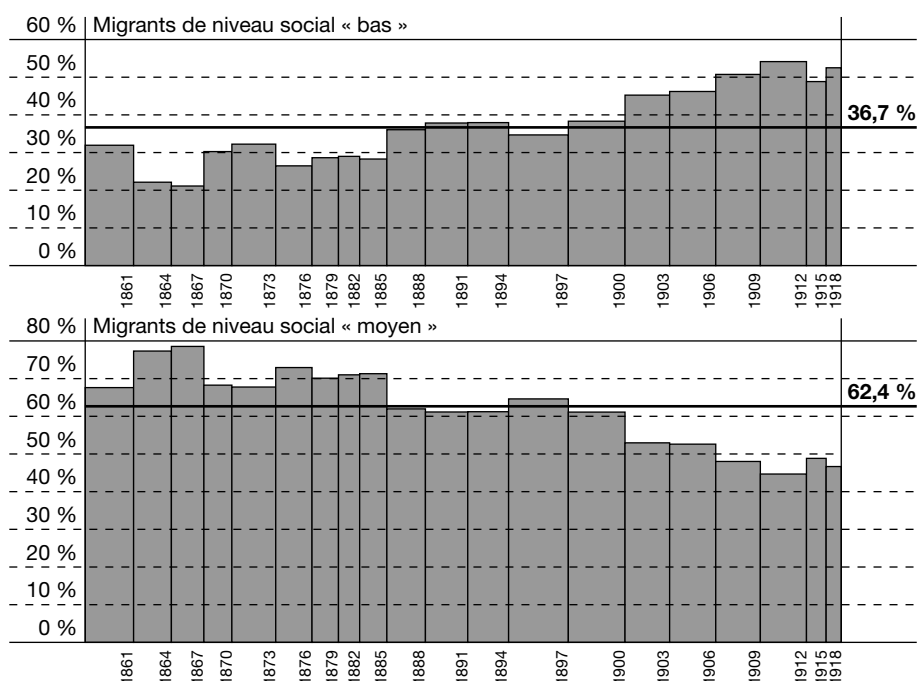
Situation plus différenciée du côté masculin (Graphique 25 ; la catégorie «niveau social élevé », 0,90 % de l'ensemble des appellations retenues et classées, n'est pas représentée). Ce qui frappe, ici, c'est, à nouveau, le retournement de tendance, qui voit les migrants de milieu social «moyen » céder la place à ceux de niveau social «bas ». La montée est à la fois nette et régulière, comme-ci les besoins en main-d'œuvre qualifiée avait été, petit à petit, satisfaits et rendus moins pressants. Ou, autre interprétation plausible, comme si la ville était mieux en mesure d'assumer ses propres besoins dans ce domaine après le début du siècle, qu'avant. Ou,

¹³³ Voir, pour les hommes, le volume d'annexes, Annexe IV, p. 132–146 et, pour les femmes, p. 146–151. Le rebus «d'indécidables » est, ici, de 12,38 % pour les femmes et de 10,02 % pour les hommes, rebus plus élevé que dans le cas précédent du fait de la mise à l'écart de tous les individus «en formation ».

peut-être, le marché de l'emploi a-t-il connu une transformation telle qu'une main-d'œuvre de type prolétarienne suffit là où il fallait auparavant des hommes de l'art. Ou, et c'est l'interprétation qui est, à mon sens, la plus probable, que le taux différentielle de fixation entre «qualifiés» et «non-qualifiés» provoque, par fixation plus systématique des «qualifiés», un lent engorgement des possibilités qui leur sont ouvertes, ce qui ralentirait le nombre des arrivées¹³⁴. Je n'ai pas pu pousser l'analyse de ce mécanisme subtil jusqu'à aboutir à une validation. Je me contente, ici, de souligner le phénomène.

Graphique 25

Niveau « social » des hommes enregistrés dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920



C'est à éclairer la question du type de rapport que migrantes et migrants entretiennent avec leur employeur ou, plus précisément, à mettre au jour le caractère des liens sociaux créés par le travail dans lesquels sont engagés ceux qui migrent jusqu'à Bâle que s'attachent les deux graphiques suivants (Graphique 26 et Graphique 27)¹³⁵. La grande dépendance féminine des

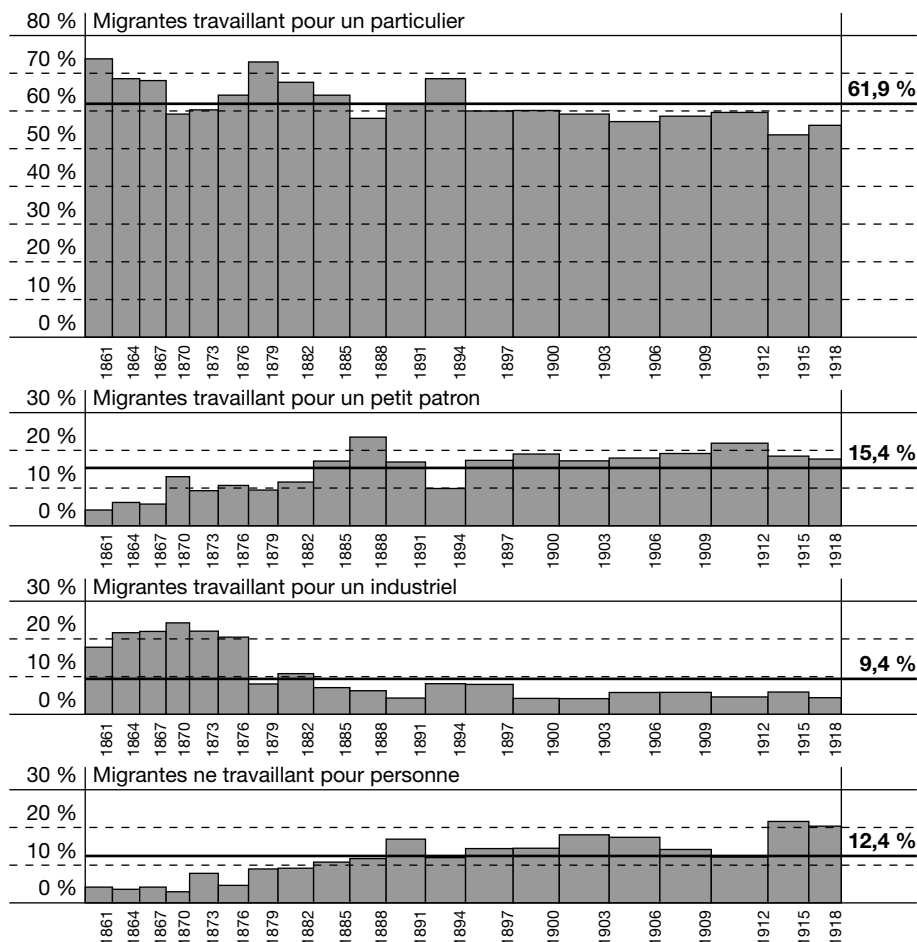
¹³⁴ Ce qui revient à dire que la ville finit par assumer ses propres besoins dans ce domaine, ne faisant plus de deux hypothèses qu'une seule.

¹³⁵ Voir, pour les hommes, le volume d'annexes, Annexe IV, p. 151–165 et, pour les femmes, p. 165–170. Le rebus «d'indécidables» est, ici, de 0,61 % pour les femmes et de 1,27 % pour les hommes.

métiers de la domesticité – 3006 «bonnes» sur 5419 migrantes retenues, on l’a vu – se lit dans la part importante de femmes travaillant pour un ou pour des particuliers : près de 62 % sur l’ensemble de l’intervalle, avec quelques pointes au-delà de 70 % (1861 et 1879). On note une tendance à l’effritement de cette catégorie entre 1861 et 1918, effritement compensé par la montée du nombre de femmes qui travaillent pour un petit patron ou qui ne travaillent pour personne (parmi lesquelles on a essentiellement celles qui sont en formation et en visite). La situation la plus intéressante, me semble-t-il, est celle qui concerne les femmes employées par un industriel. On constate, après quelques chiffres respectables en 1861–1876 (tous supérieurs à 20 %, à l’exception de l’année 1861, un peu au-dessous), une chute nette qui réduit cette catégorie à moins de 10 % dans la plupart des cas dans les années qui suivent, avec baisse jusqu’à 5 % vers la fin de l’intervalle choisi, ceci malgré 209 *Fabrikarbeiterinnen* («ouvrières de fabrique»), appellation qui occupe le quatrième rang dans la liste des appellations professionnelles féminines. Lorsque l’on vient à Bâle, du côté féminin, même si y vient de moins en moins pour y travailler pour des particuliers, on n’y vient par pour autant de plus en plus pour y travailler en usine. Et c’est, ici, l’augmentation du nombre de celles qui viennent y travailler pour un petit patron qui constitue la surprise : sous 10 % de 1861 à 1867, la plupart du temps au-dessus de 1870 à 1882, cette catégorie monte à plus de 20 % en 1888, puis, après quelques irrégularités, se stabilise vers 18 % de 1897 à 1918. On y trouve les *Buffetdame* et *Kellnerinnen* («serveuses») et celles qui exercent dans les métiers de l’habillement (appellation *Näherin*, «couturière», *Modistin*, «modiste», *Schneiderin* «tailleuse», etc.) J’ai également classé dans cette catégorie les «cuisinières» (appellation *Köchin*), dont on s’aperçoit qu’elles sont la plupart du temps employées par un établissement et pas dans une maison particulière. La catégorie exsangue des migrantes employées par une administration (0,93 % de l’ensemble retenu) n’est pas représentée sur le graphique.

Graphique 26

Classement des femmes enregistrées dans le *Aufenthaltsskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920, d'après le type de relation hiérarchique existant dans leur domaine d'activité

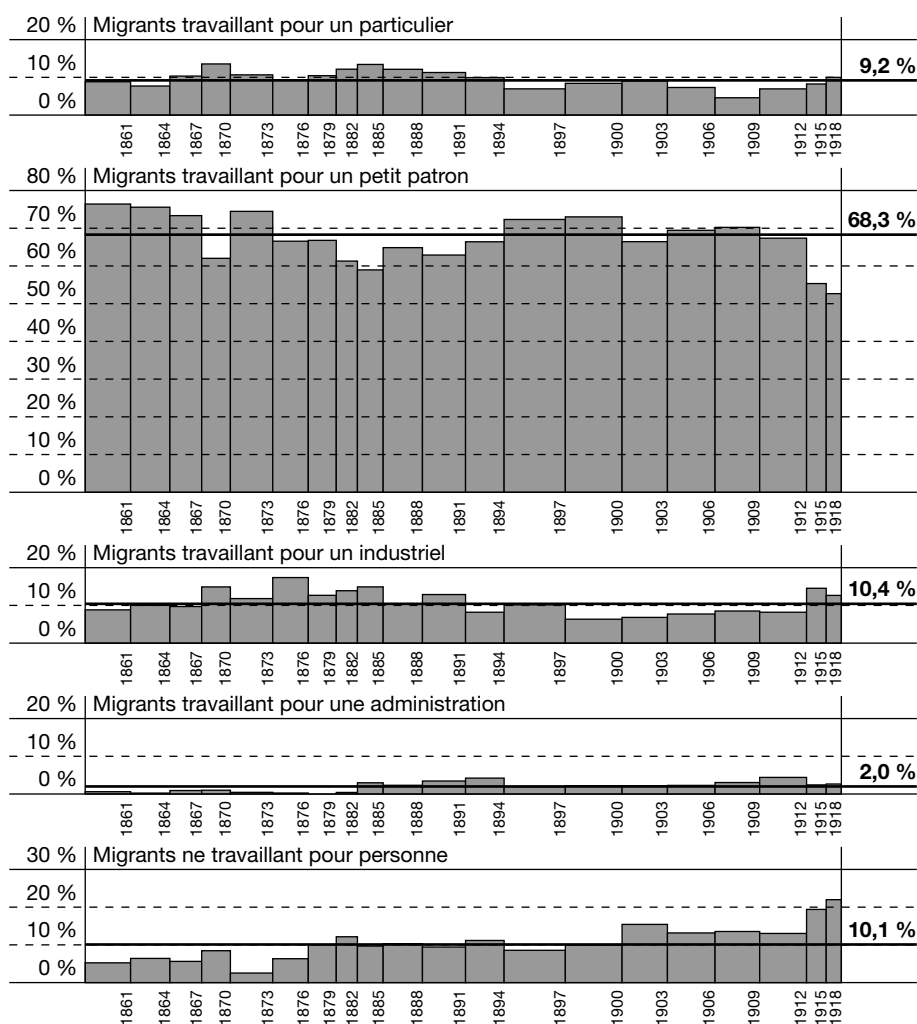


La même analyse pour les hommes donne des résultats très différents. Ici, le nombre de ceux qui dépendent, pour leurs émoluments, d'un particulier est beaucoup plus faible et ne dépasse nettement 10 % que rarement. Le nombre de ceux qui travaillent pour un petit patron domine, par contre, largement, dépassant plusieurs fois 70 %, avec une valeur moyenne sur l'ensemble de l'intervalle de 68,29 %. Ici, également, ceux qui travaillent en usine sont en effectif modeste, puisqu'en aucune des années-test la valeur de 20 % n'est atteinte (10,42 % sur l'ensemble de l'intervalle). Cette constatation permet d'ors et déjà de penser que l'industrie textile n'a pas été le moteur de la migration puisque celle-ci travaillait déjà alors sur des bases industrielles. Les migrants au service d'une administration (environ 2 % de l'ensemble) sont de peu de poids, alors que le groupe des migrants en formation ou en soin (ceux qui ne travaillent «pour personne»), avec des valeurs régulièrement au-dessus de 10 %

à la fin de l'intervalle (10,09 % sur son ensemble), atteint presque le niveau de celui de ceux qui viennent à Bâle pour y travailler en usine. Ceci, *a contrario*, met à la fois l'accent sur le peu d'importance de ce dernier groupe, et le poids relatif de ceux qui viennent à Bâle sans avoir pour but d'y travailler de manière lucrative.

Graphique 27

Classement des hommes enregistrés dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920, d'après le type de relation hiérarchique existant dans leur domaine d'activité

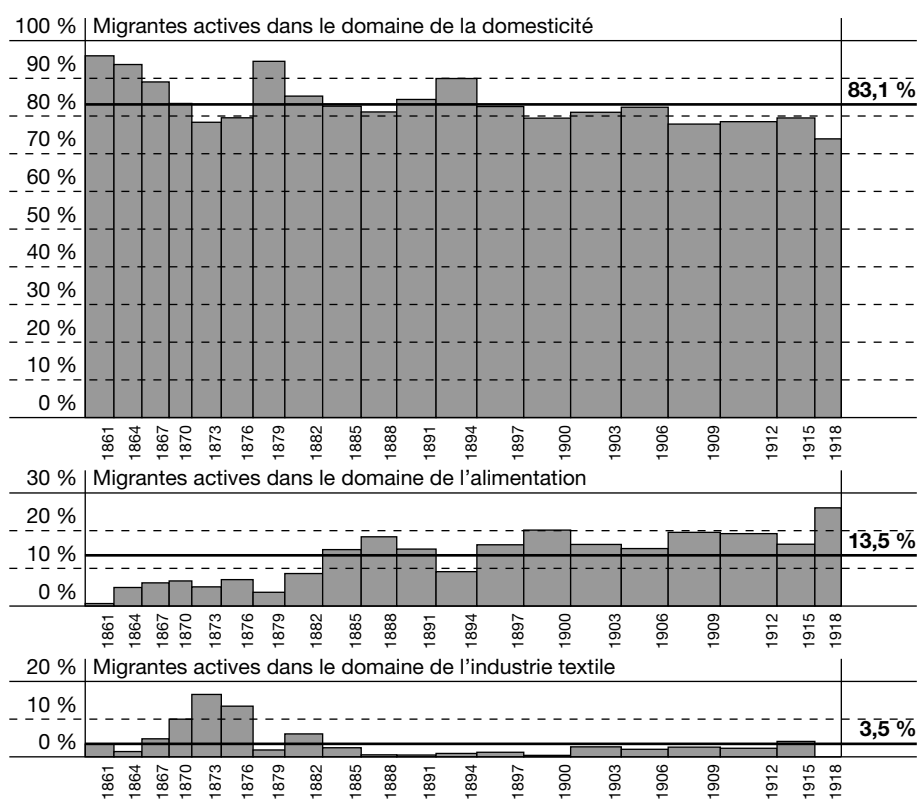


Le contour qui se dessine ici se trouve confirmé et précisé par le classement suivant. Ici, j'ai sélectionné quelques-uns des principaux types d'activités urbaines que l'on rencontre à Bâle entre 1860 et 1920 (Graphique 29 et Graphique 30). La domesticité, on le constate cette

fois encore, domine massivement l'emploi migrant féminin. On dépasse parfois même 90 %¹³⁶ et le taux moyen est supérieur à 83 %. L'industrie textile n'attire guère les migrantes qu'au début des années soixante-dix (10 % et plus en 1870, 1873 et 1876), pour perdre complètement en signification par la suite. Les métiers de l'alimentation, par contre, après un départ laborieux, offrent finalement des opportunités aux migrantes dont près d'un petit cinquième profite régulièrement à partir de 1897.

Graphique 28

Classement des femmes enregistrées dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920 d'après le type de leur activité



Du côté des migrants, la situation est plus heurtée et manifestement plus influencée par la conjoncture économique qu'elle ne l'était pour les femmes. Si, en moyenne, la construction

¹³⁶ Il faut relativiser légèrement ce chiffre : en 1861, sur 192 migrantes, 143 peuvent être classées dans cette catégorie, une dans celle des métiers de l'alimentation, cinq dans celle des métiers de l'industrie textile, aucune dans celle des métiers du bâtiment (évidemment), mais il en subsiste 43 qui n'appartiennent à aucune de ces catégories ; des près de 96 % de femmes appartenant à la catégorie des métiers de la domesticité parmi celles appartenant à l'une des catégories définies, on passe à quelque trois-quart de l'ensemble des migrantes de 1861 qui se trouve dans cette catégorie.

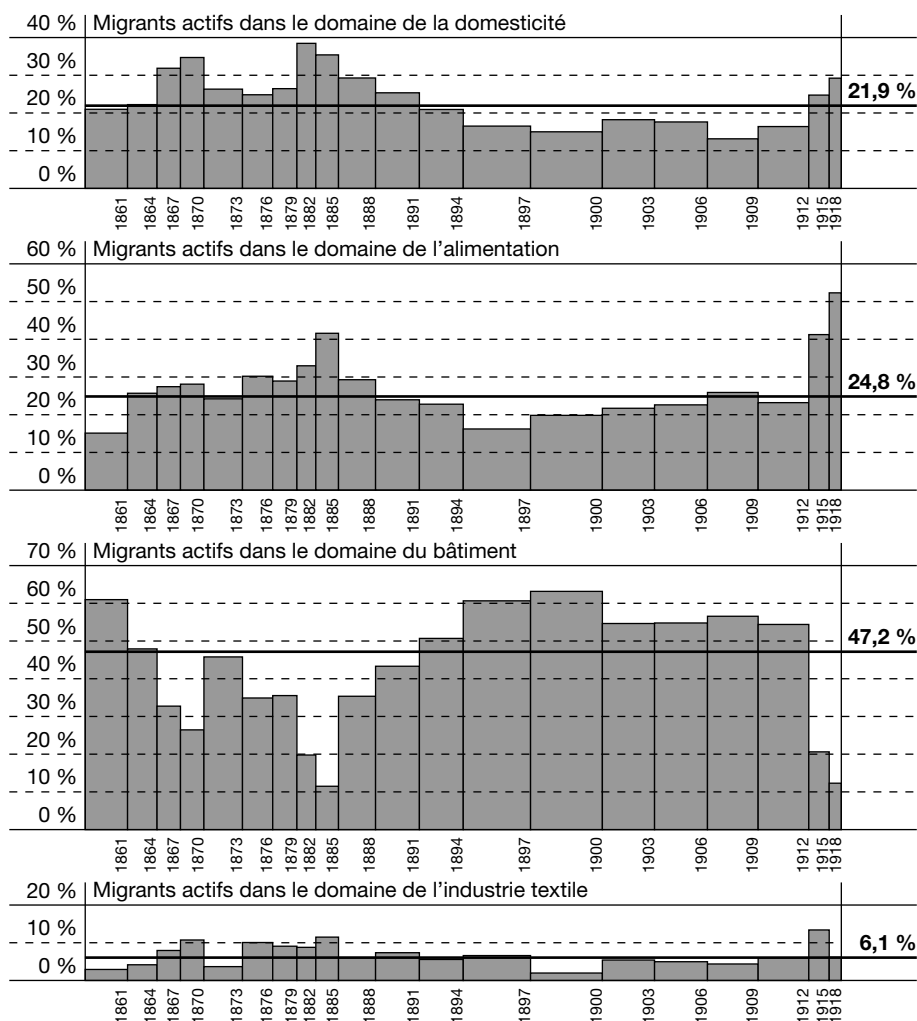
est manifestement l'un des pôles d'attraction puissant de la migration masculine (près de 50 % des migrants de ces catégories sélectionnées en participent), elle n'offre pas toujours le même accueil, et se trouve soumise à des variations très fortes : au plus bas en 1882, 1915 et 1918¹³⁷, elle atteint des sommets impressionnants en 1861 et de la fin du siècle au début de la guerre. La domesticité, qui s'accommode bien des années de crise (1882) pendant lesquelles elle est semble-t-il une alternative¹³⁸, perd du terrain dès avant le tournant du siècle. Les métiers de l'alimentation (*Bäcker* [«boulangier»], *Metzger* [«boucher»], *Brauer* [«brasseur»], etc.), marquent le pas dès les années quatre-vingt-dix, mais ne sont au plus bas que dans les années de très fortes migrations (1897, 1900), comme si l'infrastructure mise en place dans les années quatre-vingt suffisait à fournir les services nécessaires aux migrants (et à la population en général) au nombre en augmentation constante, sans qu'il soit indispensables de la développer davantage. Pour les hommes, comme pour les femmes, l'industrie textile n'offre que de modestes possibilités, qu'ils ne sont qu'un peu plus de 6 % – sur l'ensemble de l'intervalle – à prendre en considération.

¹³⁷ Près de 20 % en 1882, un peu plus en 1915, 12,31 % en 1918, ces deux dernières années étant, bien sûr, des cas particuliers.

¹³⁸ Sans pour autant recruter parmi les mêmes cercles.

Graphique 29

Classement des hommes enregistrés dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920 d'après le type de leur activité



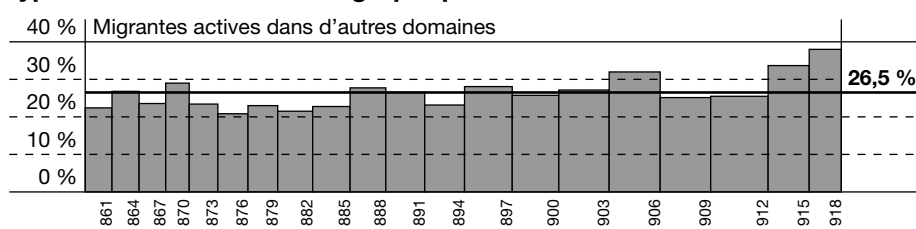
Complémentaires indispensables de la présentation des résultats de ce classement, un regard sur le nombre de celles et de ceux qui n'entrent dans aucune des catégories pré-citées. On constate (Graphique 30) que la proportion de femmes qui n'appartiennent à aucune de mes quatre catégories est plus faible que cette même proportion chez les hommes (Graphique 31)¹³⁹. Ceci parle évidemment pour une variété professionnelle moindre du côté des femmes que des hommes, puisque un nombre restreint de catégories en saisit un plus grand nombre que ce n'est le cas pour les migrants. Pour eux, les pourcentages de cette catégorie des «non-

¹³⁹ Ici, la largeur des colonnes de chacun des deux graphiques est proportionnelle au pourcentage de l'ensemble des individus de l'année considérée par rapport au total de ceux-ci dans toutes les années-test. Jusqu'ici, je n'avais considéré que le total des individus des catégories considérées.

saisis » est telle – plus de 60 % des individus dans certains cas – que l’on peut se demander si ces catégories ont une quelconque légitimité. Je réponds sans hésiter «oui » dans la mesure où il ne s’agissait que de tester *certaines* des domaines d’activités très particuliers de la vie socio-économique bâloise et que les résultats sur l’industrie textile sont, à cet égard, à la fois très inattendus et pourtant très significatifs. Mais il ne faut pas perdre de vue qu’il ne s’agit que de résultats ponctuels qui ne font que compléter ceux dégagés jusqu’ici.¹⁴⁰

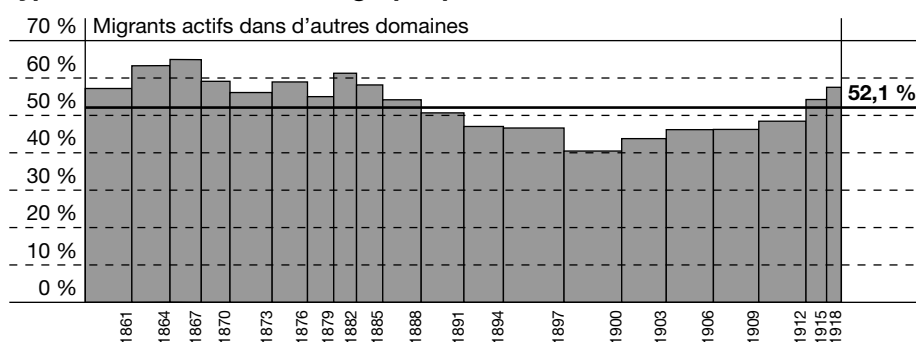
Graphique 30

Pourcentage des femmes enregistrées dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920 qui n'appartiennent à aucun des types d'activité retenus au graphique 28



Graphique 31

Pourcentage des hommes enregistrés dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920 qui n'appartiennent à aucun des types d'activité retenus au graphique 29

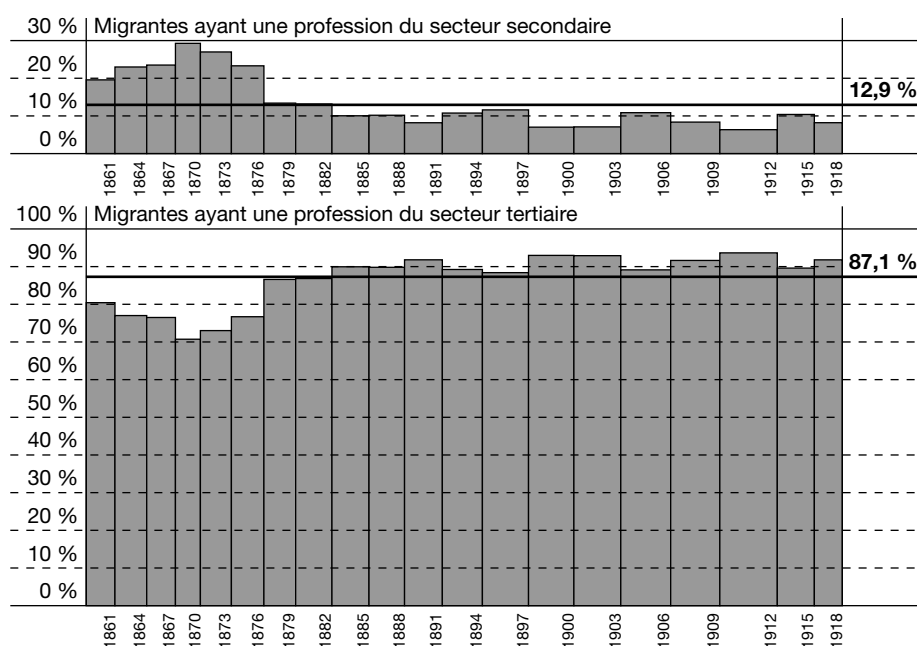


¹⁴⁰ J’ajoute ici brièvement les résultats d’un croisement moins fondamental : si l’on considère, sur l’ensemble de l’intervalle – sans faire la distinction entre hommes et femmes –, la répartition de ces cinq catégories en fonction des mois pendant lesquels les arrivées des migrantes et migrants qui en relèvent eurent lieu, on constate pour la catégorie «domesticité » (31,75 % de l’ensemble), un coefficient de variation de 12,05 %, pour la catégorie «alimentation » (11,18 % de l’ensemble), un coefficient de variation de 13,31 %, pour la catégorie «bâtiment » (12,54 % de l’ensemble), un coefficient de variation de 58,34 %, pour la catégorie «textile » (2,81 % de l’ensemble), un coefficient de variation de 26,85 % et pour la catégorie de ceux qui n’appartiennent à aucune des catégories précédentes (41,71 % de l’ensemble), un coefficient de variation de 8,76 %. On retrouve bien le résultat classique de la très forte dépendance saisonnière de la migration des ouvriers du bâtiment : plus de 53 % d’entre eux arrivent en février, mars et avril.

Les deux graphiques qui suivent (Graphique 32 et Graphique 33) sont un peu là pour que l'on ne s'étonne pas de ne pas les y trouver. Il n'apporte pas grand-chose de plus que ce que nous avons déjà mis en lumière. Il est bien évident que le secteur «primaire», au sens où l'entendait Colin Clark en son temps, est pratiquement inexistant à Bâle¹⁴¹. La différence de structure entre le groupe des migrantes (engagées pour leur énorme majorité dans le secteur tertiaire) et celui des migrants (chez lesquels le secteur secondaire l'emporte) me semble peu surprenante, compte tenu des résultats acquis. On retrouve ici le *hiatus* fondamental, déjà maintes fois constaté dans le cours de cette thèse, entre migration féminine et masculine¹⁴².

Graphique 32

Classement des femmes enregistrées dans le *Aufenthaltsskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920 d'après le secteur d'activité

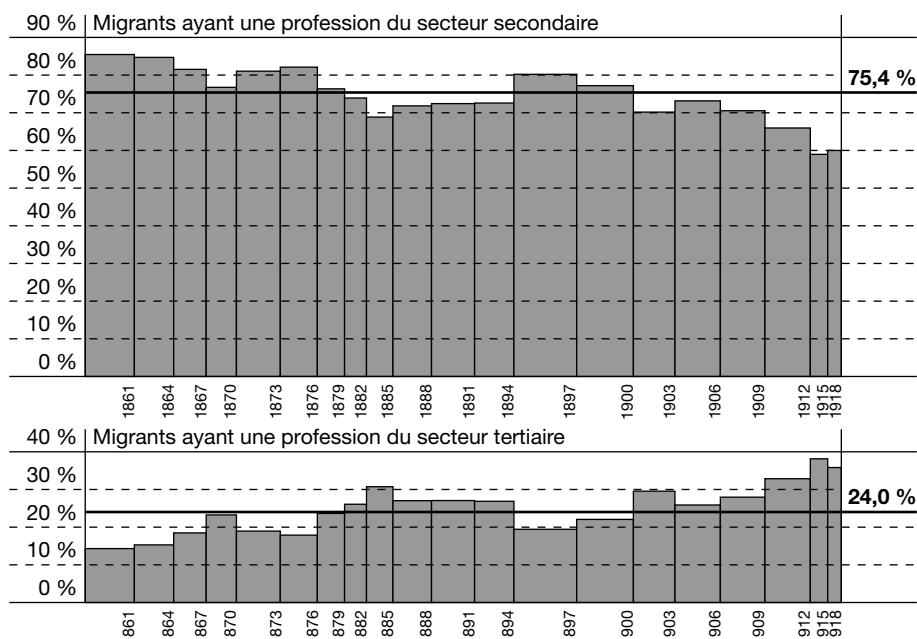


¹⁴¹ Aucune femmes n'en relèvent et les hommes ne sont que 0,6 % à en relever : il s'agit essentiellement des valets de ferme qui travaillent dans les quelques exploitations de Riehen et Bettingen (*Melker*, «garçon-vacher chargé de traire les vaches [de *melken*, traire] » et *Landarbeiter*, «travailleur agricole »).

¹⁴² Voir, pour les hommes, le volume d'annexes, Annexe IV, p. 151–165 et, pour les femmes, p. 165–170. Le rebus «d'indécidables » est, ici, de 12,38 % pour les femmes et de 10,00 % pour les hommes.

Graphique 33

Classement des hommes enregistrés dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920 d'après le secteur d'activité



Ce *hiatus* ne sera pas remis en cause par les classements sur les classes d'imposition qui donnent un aperçu du niveau du revenu des migrantes et migrants¹⁴³. Quelques remarques, tout d'abord, sur la manière d'effectuer ce classement un peu particulier. La législation sur l'imposition du revenu connaît un renouvellement en 1880, renouvellement suivi d'une correction en 1882¹⁴⁴. On institue une hiérarchie des revenus en classes, chacune de ces classes étant soumise à une charge fixe, variable d'une classe à l'autre. Ce système aura quelque mal à se mettre en place et sera périodiquement adapté. Le système, tel qu'il se stabilise provisoirement en 1883, prévoit une première classe (classe «1») soumise à l'impôt pour des

¹⁴³ Voir, pour les hommes, le volume d'annexes, Annexe IV, p. 132–146 et, pour les femmes, p. 146–151.

¹⁴⁴ Je ne veux pas m'engager trop avant dans ce domaine. On trouvera un bon survol dans SCHANZ, G., «Baselstadt», dans *Die Steuern in der Schweiz in ihrer Entwicklung seit Beginn des 19. Jahrhunderts, II. Band*, Stuttgart, 1890, p. 1–105, en particulier p. 48–70. Les principaux *Ratschläge* sur le renouvellement de la législation sur l'imposition sont le *Ratschlag 560 (Ratschlag und Gesetzesentwurf betreffend die direkten Steuern. Dem Grossen Rath vorgelegt den 7. April 1879)*, le *Ratschlag 580 (Bericht der Grossrathscommission zur Vorberathung des Gesetzes-Entwurfes betreffend die direkten Steuern. Dem Grossen Rath vorgelegt den 5. April 1880)* et le *Ratschlag 636 (Ratschlag betreffend die Abänderung der §§ 25 und 26 des Gesetzes über die direkten Steuern. Dem Grossen Rath vorgelegt den 25. September 1882. Den Mitgliedern zugestellt den . [sic] September 1882)*. Les deux textes de loi qui en résultèrent sont *Gesetz betreffend die direkten Steuern. (31. Mai 1880.)* et *Grossraths-Beschluss betreffend Abänderung der §§ 25 und 26 des Gesetzes über die direkten Steuern. (30. Oktober 1882.)*

revenus annuels variant entre 800 et 1500 francs. La taxe trimestrielle est, alors, de 1,50 franc¹⁴⁵. La classe d'imposition dans laquelle se trouvent (ou se trouveront) les migrants est enregistrée dans le *Aufenthaltskontrolle* à partir du 14 février 1881¹⁴⁶. Toutes les personnes qui ne sont pas imposables se voit créditer d'un «0».

Revenons au classement. Avant de passer à la consolidation, il faut éliminer toutes les appellations pour lesquelles on peut supposer qu'il n'y a pas de revenu, ou que celui-ci n'est pas imposable à Bâle (enfant d'âge scolaire, personnes en visite). Cette catégorie recouvre à peu près la catégorie de ceux et de celles qui ne travaillent «pour personne» dans le troisième de mes classements. Elle est légèrement moins importante, ici (12,20 % des femmes et 10,00 % des hommes), en raison d'un certain nombre d'individus qui ne travaillent effectivement «pour personne», mais qui ont un revenu imposable à Bâle (les retraités, par exemple). Ma manière de procéder, ensuite, a été la suivante : ayant ordonné les appellations, j'ai attribué à chacune d'elle la classe d'impôt qui était la plus représentée parmi les individus que cette appellation recouvrait. En cas d'égalité en nombre pour deux ou plusieurs groupes au sein d'une même appellation, j'ai attribué à cette appellation la classe la plus basse. Il est resté un groupe d'appellations qui n'ont pas pu être attribuées à une classe quelconque, des appellations représentées, en général, par un ou deux individus pour lesquels la classe d'imposition n'a pas été relevée par les fonctionnaires de l'époque (parmi elles, toutes celles qui n'ont été rencontrées *que* dans les années-test de 1861 à 1879)¹⁴⁷. Ce système, qui a l'inconvénient d'attribuer à certains individus d'une appellation une classe d'imposition qui n'est pas la leur, a l'avantage de pouvoir, par contre, attribuer une classe d'imposition à *tous* les individus d'une appellation, même à ceux pour lesquels cette donnée n'a pas été

¹⁴⁵ Parmi les personnes imposables qui vivent dans le canton en 1883, 18,1 % sont dans la classe «1». Suivent les classe «2» : 1500–2000 francs de revenu annuel, taxe trimestrielle de 2,50 francs (4,4 % des personnes imposables) ; classe «3» : 2000–3000 francs de revenu annuel, taxe trimestrielle de 4 francs (11,3 % des personnes imposables) ; classe «4» : 3000–4000 francs de revenu annuel, taxe trimestrielle de 6 francs (3,1 % des personnes imposables) ; classe «5» : 4000–6000 francs de revenu annuel, taxe trimestrielle de 8 francs (9,8 % des personnes imposables), etc. Voir SCHANZ, G., *op. cit.*, p. 70.

¹⁴⁶ *Auf 1881/W-00731*. Pour notre sondage, les migrants de l'année-test 1882 sont les premiers pour lesquels cette donnée est disponible.

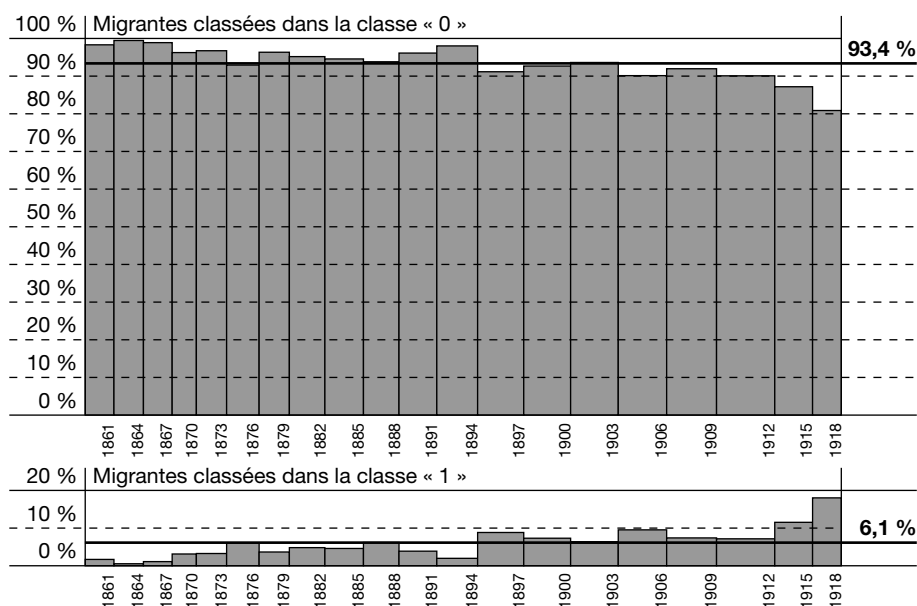
¹⁴⁷ Cette lacune concerne 0,59 % de l'ensemble des femmes du sondage pour lesquelles on a une appellation enregistrée (32 femmes) et 1,35 % des hommes dans le même cas (105 migrants).

d'une appellation, même à ceux pour lesquels cette donnée n'a pas été enregistrée (à condition, évidemment, qu'elle l'ait été pour au moins l'un des individus de l'appellation).

Le résultat de cette construction confirme la médiocre position de la femme migrante à Bâle au cours du tardif XIX^{ème} siècle et au début du siècle dernier (Graphique 34)¹⁴⁸.

Graphique 34

Classement des femmes enregistrées dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920 en fonction de leur classe d'imposition



Peu de commentaires nécessaires, me semble-t-il, si ce n'est pour souligner la situation des années de guerre qui furent certainement, au milieu du désastre général, assez souriantes aux femmes contraintes de gagner leur vie. Beaucoup plus différenciée est la situation des hommes, pour lesquels il faut aller jusqu'à la classe «3» pour atteindre des taux qui deviennent marginaux (2,58 % de l'ensemble)¹⁴⁹. Si, pour eux, la classe «0» garde de l'importance (elle concerne 28,30 % des migrants), elle n'a pas de commune mesure avec ce qu'elle représentait pour les migrantes. De plus, à côté d'une classe «1» conséquente qui intègre 42,58 % des

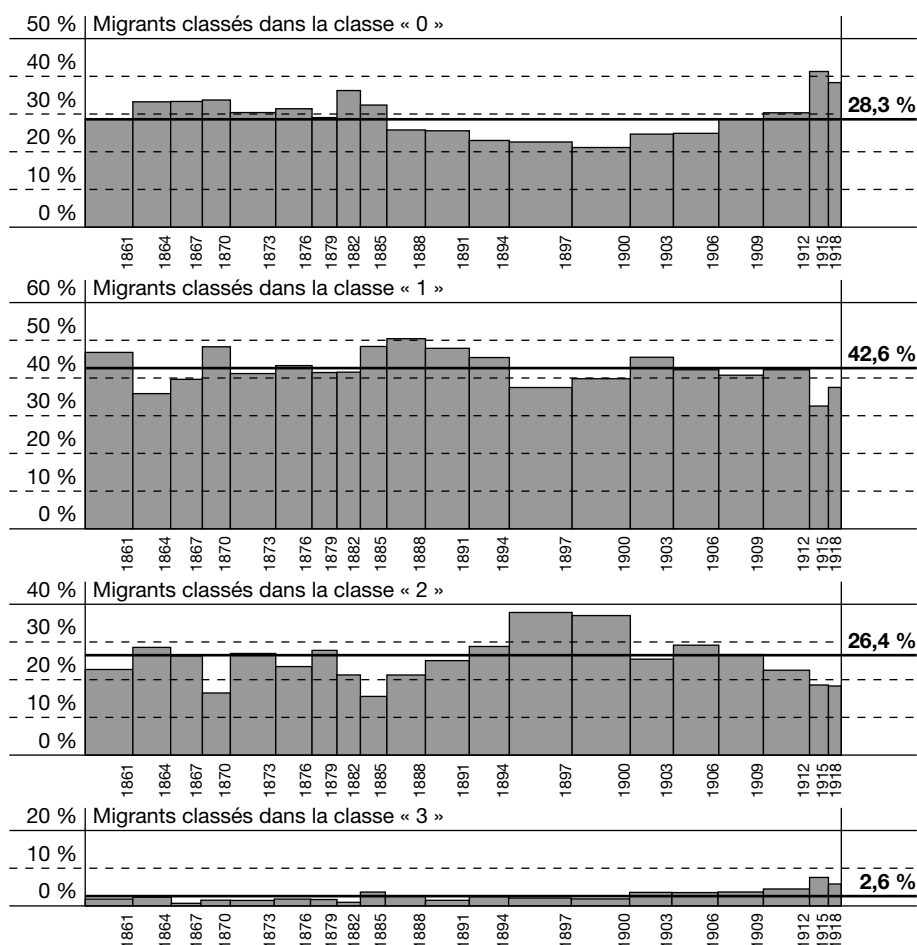
¹⁴⁸ Les classes 2, 3 et 4 ne sont pas représentées. Elles concernent respectivement 0,42 % (20 femmes), 0,04 % (deux femmes) et 0,02 % (une femme) des migrantes ! Il faut signaler en 1912 une personne appartenant à la classe «7», une *Partikularin* de 58 ans originaire de l'Angleterre. La classe «7» aurait correspondu en 1883 (on est en 1912, ces classes ont pu changer) à un revenu annuel de 12 000 à 20 000 francs.

¹⁴⁹ La classe «4» n'est pas représentée sur le graphique. Elle concerne 0,13 % des migrants, neuf individus.

migrants, on a une classe «2 » qui, avec 26,41 % des migrants en son sein, montre que, pour ceux qui avaient la chance d'en relever, Bâle était un endroit lucratif. Plus particulièrement dans les années 1897 et 1900, qui sont les années des records de migration vers Bâle pour les hommes, le déplacement devait être très profitable

Graphique 35

Classement des hommes enregistrés dans le *Aufenthaltskontrolle* des années-test entre 1861 et 1920 en fonction de leur classe d'imposition



On conclura provisoirement et brièvement, ici, en insistant sur la différence fondamentale entre la qualité des chances qui s'offraient aux migrants à Bâle, qu'ils soient hommes, ou qu'ils soient femmes. Pour elles, les perspectives sont inexistantes et mal rémunérées. Pour eux, s'ils n'ont pas tous une garantie de faire partie de ceux qui atteindront une certaine aisance, cet espoir n'est pas complètement illusoire. Est-ce pour cela qu'ils acceptent, pour rejoindre Bâle, de venir de beaucoup plus loin ?

6. Croisement des variables : analyses factorielles et classifications hiérarchiques

Pour compléter les résultats de la section précédente, j'ai utilisé des méthodes statistiques différentes pour essayer de mieux saisir les influences réciproques de certaines variables les unes sur les autres. En effet, jusqu'ici, je n'ai pas véritablement «croisé » de variables, je n'ai fait qu'étudier la distribution de chacune d'elles, indépendamment des autres. On a vu, par exemple, la prépondérance de la domesticité parmi les métiers féminins et l'importance des métiers du bâtiment pour les migrants masculins, mais on ne peut encore rien dire sur la religion des *Mägde* et l'origine géographique des maçons, par exemple. Ce sont des résultats de ce type que je cherche, ici, à atteindre. Encore faut-il être conscient que tous n'ont pas de sens. La structure de l'emploi féminin est à ce point typé par la domination du métier de «bonne », par exemple, qu'il est vraisemblable que les catholiques et les réformées seront représentées parmi celles-ci d'une manière proche des proportions que ces religions occupent dans l'ensemble de la population migrante féminine. Il n'est pas très intéressant, dans un tel cas, de chercher à «croiser » à tout prix. J'ai surtout essayé de trouver des liens peu visibles, ou parfois simplement des confirmations, entre diverses variables. Dans ce but, j'ai utilisé la méthode de l'analyse factorielle et celle de la construction de groupes qui réunissent des individus «proches » les uns des autres. Pour effectuer les calculs, j'ai utilisé le logiciel américain *SPSS* qui permet de faire des analyses factorielles et des calculs de distance entre variables, calculs qui permettent, ensuite, d'agglomérer des groupes et de les hiérarchiser¹⁵⁰. Le choix de l'analyse en composantes principales s'impose ici puisque l'on a à traiter des données hétérogènes, à la fois quantitatives (l'âge, par exemple) et qualitatives (*de facto*, la plupart : les professions, les origines géographiques, les religions, etc.). Toutes les données quantitatives ont été réparties en classes (pour l'âge, par exemple, j'ai utilisé des classes de trois ans) et les données – qualitatives – concernant les métiers ont été, dans un premier temps, transformées en données quantitatives en utilisant les classements de la section précédente.

¹⁵⁰ On parle, dans les pays anglo-saxons, de *Hierarchical Cluster Analysis*. Voir le manuel de l'utilisateur du logiciel *SPSS, Professional Statistics 6.1*, Chicago, 1994, p 83–109 et BOUROCHE, J.-M. et SAPORTA, G., *L'analyse des données*, Paris, 1989⁴ (1ère édition : *idem*, 1980), p. 48–62.

J'ai utilisé également les classements réalisés pour les origines géographiques, origines «proches» ou «lointaines» et origines classées en fonction du «premier» ou du «second niveau»¹⁵¹. Puis, l'ensemble des données a été retravaillé une ultime fois pour que le tableau soit transformé en matrice binaire¹⁵². Le même tableau sera utilisé pour la construction des groupes hiérarchisés (*Hierarchical Clusters*).

Les analyses factorielles nécessitent, on le sait, du doigté et de l'intuition¹⁵³. Dans un premier temps j'ai essayé de faire place nette et de diminuer le nombre de mes variables. Celles-ci sont, en effet, au nombre de 162¹⁵⁴, ce qui signifie que, en principe, 162 axes factoriels sont nécessaires à épuiser l'ensemble de l'information du tableau¹⁵⁵. Une analyse factorielle menée sur l'ensemble de celui-ci¹⁵⁶ voit le premier axe factoriel rendre compte de 5,1 % de la va-

¹⁵¹ Voir *supra*, p. 112–138.

¹⁵² Le logiciel *SPSS* ne permet pas de faire des analyses des correspondances (voir le manuel de l'utilisateur du logiciel *SPSS*, *op. cit.*, p. 47–81). De plus, il ne peut travailler que sur des tableaux codés en binaire, ce qui m'a obligé, au prix de beaucoup de temps, à coder mon tableau de 13221 personnes. En contrepartie, *SPSS* corrige automatiquement le problème du déséquilibre causé par la différence entre les colonnes comprenant un grand nombre de «1» et celles qui en comprennent peu (*op. cit.*, p. 53–54). Sur cette question, voir HEFFER, J., ROBERT, J.-L. et SALY, P., *Outils statistiques pour les historiens*, Paris, 1981, p. 228 et CIBOIS, P., *L'analyse factorielle. Analyse en composantes principales et analyse des correspondances*, Paris, 1991³ (1ère édition : *idem*, 1983), p. 109 (on centre et on réduit la distribution). Sur les différences entre analyse factorielle des correspondances (AFC) et analyse en composantes principales (ACP), on consultera les mêmes auteurs, HEFFER, J., ROBERT, J.-L. et SALY, P., *op. cit.*, p. 249 et CIBOIS, P., *op. cit.*, p. 108–109, p. 118–121 et p. 124. Pour une présentation très (trop) technique de l'ACP et de l'AFC, consulter BOUROCHE, J.-M. et SAPORTA, G., *L'analyse des données*, Paris, 1989⁴ (1ère édition : *idem*, 1980), p. 17–47 (ACP) et p. 83–108 (AFC). Notons que *SPSS* ne donne, malheureusement, pas du tout dans le genre «analyse factorielle de l'honnête homme» !.

¹⁵³ Voir, par exemple, BACKHAUS, K., ERICHSON, B., PLINKE, W. et autres, *Multivariate Analysenmethoden. Eine Anwendungsorientierte Einführung*, Berlin, Heidelberg, 1994⁷ (1ère édition : *idem*, 1980), p. 228.

¹⁵⁴ Ceci est du, bien évidemment au codage en binaire. On a pour chaque migrant enregistré dans le tableau : 20 colonnes (plus exactement *variables*) pour les années ; 12 pour les mois ; 30 pour encadrer son âge (classes de trois ans) ; 26 pour la première lettre de son patronyme (pas de «x», mais une catégorie «nom composé») ; cinq pour sa religion ; deux pour son sexe ; cinq pour son état civil (avec, en plus des catégories «célibataire», «mariée / marié», «veuve / veuf» et «divorcée / divorcé», une catégorie «'mariée / marié', 'veuve / veuf' ou 'divorcée / divorcé'», pour tous les cas où on a manifestement affaire à une personne qui n'est pas célibataire, mais dont on ne connaît pas précisément la situation à l'égard de l'état civil ; ces cinq catégories n'ont pas de membres communs) ; 35 pour son origine géographique (23 cantons suisses, huit subdivisions pour l'Empire puis l'Italie, la France, l'Autriche-Hongrie et les autres pays) ; deux autres partageant les migrants en originaires «proches» ou «lointains» ; 25 variables, enfin, encadrant sa situation sociale et professionnelle.

¹⁵⁵ Plus précisément, à en expliquer toute la variance.

¹⁵⁶ En prenant toutes les variables en compte et en extrayant les 162 facteurs.

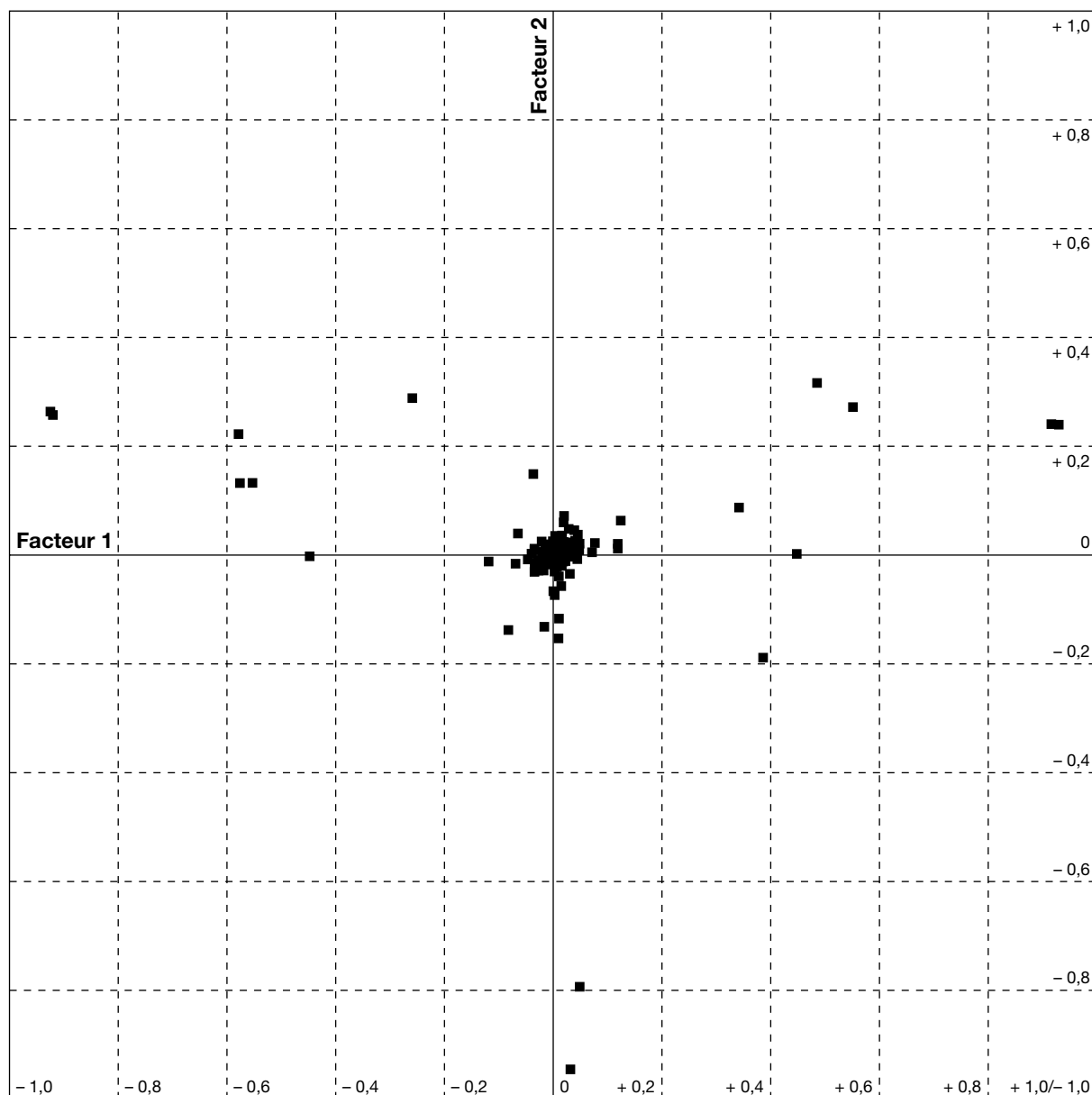
riance totale, le second 2,3 % et le troisième 1,8 %. En principe, il s'agit là de valeurs très fortes puisque chaque axe, dans la situation de l'indépendance, ne devrait en «expliquer» que 0,62 %. Le premier axe en «explique» donc plus de huit fois plus, le second près de quatre fois plus et le troisième près de trois fois plus, ce qui est très significatif. Néanmoins, un coup d'œil jeté aux coordonnées des variables sur les premier et second axes factoriels ¹⁵⁷ montre qu'un très grand nombre de variables sont concentrées près du centre (Graphique 36)¹⁵⁸.

¹⁵⁷ J'ai effectué systématiquement, ici et dans la suite, des rotations pour rendre les représentations graphiques orthogonales, ceci en utilisant la méthode *Varimax* de *SPSS* (voir le manuel de l'utilisateur du logiciel *SPSS*, *op. cit.*, p 63–69 et , BACKHAUS, K., ERICHSON, B., PLINKE, W. et autres, *op. cit.*, p. 229–230 et 243–244 ; j'ai choisi, pour cette première analyse, un algorithme de 100 itérations pour obtenir la convergence mais 43 suffisent).

¹⁵⁸ Lorsque l'on extrait les 162 facteurs, pour 129 des 162 variables, toutes les coordonnées des vecteurs normés sur les trois premiers axes sont comprises entre – 0,1 et + 0,1 !

Graphique 36

**Analyse factorielle avec 162 variables et 162 facteurs extraits ;
représentation graphique des 162 variables sur les deux premiers axes factoriels**



Il a donc fallu, dans un premier temps, réduire le nombre de variables. Tout d’abord, j’ai éliminé des calculs permettant d’extraire les facteurs les 20 variables «années», les douze variables «mois»¹⁵⁹ et les 26 variables «première lettre des patronymes». J’ai également éliminé les variables qui précisent la situation du migrant à l’égard de l’état civil. D’une part,

¹⁵⁹ Si les variations saisonnières n’ont pas fait l’objet de discussions très fouillées, la prise en compte de la variable «année», par croisement avec d’autres variables, a été assez systématique dans tout le cours du texte.

ces données sont, on l'a vu, peu fiables¹⁶⁰. D'autre part, même s'ils ne sont pas célibataires lorsqu'ils viennent à Bâle, les migrants qui nous retiennent ici y viennent seuls. De plus, le nombre de celles et de ceux qui y viennent et dont on est sûr qu'ils ne sont pas célibataires ou qui ont cessé de l'être à un moment ou à un autre de leur vie, est très faible (5,54 % du total).

Je n'ai pas non plus retenu les 30 variables qui permirent de classer les migrants en fonction de leur âge. En effet, dans ce classement par classes de trois ans, on constate que plus des deux-tiers de celles et de ceux qui migrent vers Bâle entre 1861 et 1920 appartiennent aux classes six à neuf¹⁶¹, ce qui rend assez peu pertinent un croisement de ces variables avec d'autres : les résultats ne concerneraient que de très petits groupes, et pour ce type d'analyse, les méthodes statistiques utilisées ici ne sont pas les mieux adaptées. Au niveau des origines géographiques, j'ai aggloméré les 23 variables qui concernent la Suisse et les huit qui concernent l'Empire en deux variables «Suisse » et «Empire allemand ». J'ai également éliminé des variables redondantes comme celles qui partagent les migrants en niveau de qualification et en niveau social¹⁶², ne conservant que les variables qui délimitent les niveaux de qualification. J'ai ensuite réalisé une nouvelle analyse en n'extrayant que cinq facteurs (il est un peu illusoire d'aller, dans la pratique, au-delà de trois), et en laissant calculer les coordonnées des variables sur ces cinq axes, ceci avant toute rotation, ce qui permet, avec *SPSS*, de connaître, pour chaque variable, sa *Communality* qui est une mesure de la proportion de la variance totale de la variable qui est «expliquée » par les cinq facteurs extraits ¹⁶³. En étudiant le tableau obtenu, on s'aperçoit que l'on peut éliminer un grand nombre de variables dont même

¹⁶⁰ Voir *supra*, p. 99–100.

¹⁶¹ Voir *supra*, p. 103–108.

¹⁶² Coefficient de corrélation pour les séries annuelles «a un métier non-qualifié » / «a un niveau social bas » : 0,9995 pour les femmes (respectivement 86,93 % et 92,29 % de l'ensemble de l'échantillon) et 0,9968 pour les hommes (respectivement 32,70 % et 36,68 % de l'ensemble de l'échantillon). Coefficient de corrélation pour les séries annuelles «a un métier qualifié » / «a un niveau social moyen » pour les hommes (respectivement 58,69 % et 62,42 % de l'ensemble de l'échantillon) : 0,9987.

¹⁶³ Voir BACKHAUS, K., ERICHSON, B., PLINKE, W. et autres, *op. cit.*, p. 218–224. On peut faire ce calcul avec un nombre quelconque de facteurs inférieur au nombre maximum possible de facteurs et obtenir ainsi, en répétant l'opération du premier facteur au nombre maximum de facteur moins un (tous les facteurs expliquent bien sûr 100 % de la variance de chaque variable), la proportion de la variance de chacune des variables «expliquée » par chacun des facteurs.

une analyse qui va jusqu’au cinquième facteur ne parvient pas à expliquer plus de la moitié de la variance totale. Il s’agit de variables ayant de très petits effectifs, parfois positionnées de manière séduisante sur les axes factoriels, mais de signification faible¹⁶⁴. Par élimination successives, je n’ai retenu finalement que 22 variables¹⁶⁵. Le tableau 2 donne les premiers résultats de cette analyse en composantes principales.

Tableau 2
Analyse factorielle avec 22 variables et cinq facteurs : premiers résultats

Facteurs	Valeurs propres	Pourcentage de la variance expliquée	Pourcentage cumulé de la variance expliquée	Situation théorique à l’indépendance*	Facteur multiplicatif
1	6,7649	30,7 %	30,7 %	4,55 %	6,75
2	3,2328	14,7 %	45,4 %	4,55 %	3,23
3	2,1059	9,6 %	55,0 %	4,55 %	2,11
4	2,0867	9,5 %	64,5 %	4,55 %	2,09
5	1,7149	7,8 %	72,3 %	4,55 %	1,72

* Variance expliquée par chaque axe dans l’hypothèse de l’indépendance : $100 \% / 22 = 4,55 \%$.

On constate que le premier facteur «explique » un pourcentage de la variance totale du tableau qui est près de sept fois plus élevé que ce ne serait le cas dans l’hypothèse de l’indépendance, ce qui est significatif. Les trois premiers facteurs rendent compte de plus de la moitié de celle-ci et on peut donc se limiter à l’analyse des trois premiers plans factoriels (Graphiques 37, 38 et 39) pour essayer de mettre à jour des proximités entre variables. Pour chacune de ces variables et pour chacun des axes, j’ai calculé – en plus des coordonnées de celles-ci sur ces derniers – la part de la variance totale des variables qui est expliquée par chaque axe factoriel.

¹⁶⁴ Le migrants hautement qualifiés, ceux travaillant pour une administration, ceux d’une religion autre que catholique ou réformée, etc.

¹⁶⁵ Deux pour le sexe, deux pour la distance depuis l’origine du migrant («proche », «lointaine »), trois pour l’origine géographique proprement dite (Suisse, Italie, Empire), deux pour la religion (réformée, catholique), trois pour le niveau de qualification (bas, moyen, en formation), trois pour le type de lien du migrant avec son employeur (pour un particulier, pour un petit patron, pour personne), trois pour le type d’activité (domestique, bâtiment, autre que les catégories retenues), deux pour le secteur d’activité (secondaire, tertiaire) et deux pour la classe d’impôt («0 », «1 », cette dernière très mal «expliquée » par les cinq axes : un peu plus de 40 % de sa variance).

Tableau 3

Analyse factorielle : coordonnées des 22 variables sur les trois premiers axes factoriels et proportion de la variance totale de celles-ci « expliquée » par eux

Variables	Coordonnée sur le premier axe factoriel	Coordonnée sur le deuxième axe factoriel	Coordonnée sur le troisième axe factoriel	Proportion « expliquée » par le premier facteur	Proportion « expliquée » par le deuxième facteur	Proportion « expliquée » par le troisième facteur
origine, Suisse	0.10175	– 0.18736	– 0.49334	2,43 %	21,71 %	12,55 %
origine, Empire allemand	– 0.00883	0.17549	0.15017	1,12 %	2,45 %	34,66 %
origine, Italie	– 0.11078	0.06606	0.53662	14,63 %	26,65 %	16,81 %
distance à l'origine, « loin »	– 0.11195	– 0.00751	0.02341	9,26 %	9,41 %	7,93 %
distance à l'origine, « proche »	0.11195	0.00751	– 0.02341	9,26 %	9,41 %	7,93 %
qualification, qualifié	0.79092	0.29423	0.09041	49,78 %	17,55 %	4,46 %
qualification, non-qualifié	– 0.76812	0.30961	– 0.05306	47,08 %	0,01 %	19,86 %
qualification, en formation	– 0.04434	– 0.81841	– 0.01234	0,37 %	30,67 %	14,33 %
employeur, particulier	0.86102	0.21051	– 0.06222	71,43 %	7,34 %	0,03 %
employeur, petit patron	– 0.66509	0.38815	0.13968	48,95 %	6,86 %	5,27 %
employeur, personne	– 0.06859	– 0.93948	– 0.05132	0,41 %	45,43 %	14,77 %
activité, domesticité	0.86290	0.21758	– 0.06296	71,07 %	7,80 %	0,04 %
activité, bâtiment	– 0.22912	0.18778	0.43974	22,49 %	25,43 %	11,09 %
activité, autre	– 0.57741	– 0.41272	– 0.20710	17,20 %	36,88 %	3,46 %
secteur, secondaire	– 0.76196	0.34146	0.16104	61,45 %	3,61 %	2,17 %
secteur, tertiaire	0.80713	0.24618	– 0.12432	68,17 %	5,53 %	0,89 %
impôt, classe « 0 »	0.47371	0.25882	– 0.13718	36,49 %	1,20 %	19,05 %
impôt, classe « 1 »	– 0.16576	0.27196	0.09620	7,98 %	6,40 %	8,22 %
religion, réformée	0.04207	0.00184	– 0.91511	4,42 %	28,39 %	13,49 %
religion, catholique	– 0.03961	0.01638	0.91754	4,48 %	30,38 %	13,15 %
sexe, féminin	0.75035	– 0.11715	– 0.08259	63,97 %	0,03 %	0,17 %
sexe, masculin	– 0.75035	0.11715	0.08259	63,97 %	0,03 %	0,17 %

* activité autre que l'une des catégories retenues («domesticité » et «bâtiment»), mais ni «alimentation », ni «industrie textile »

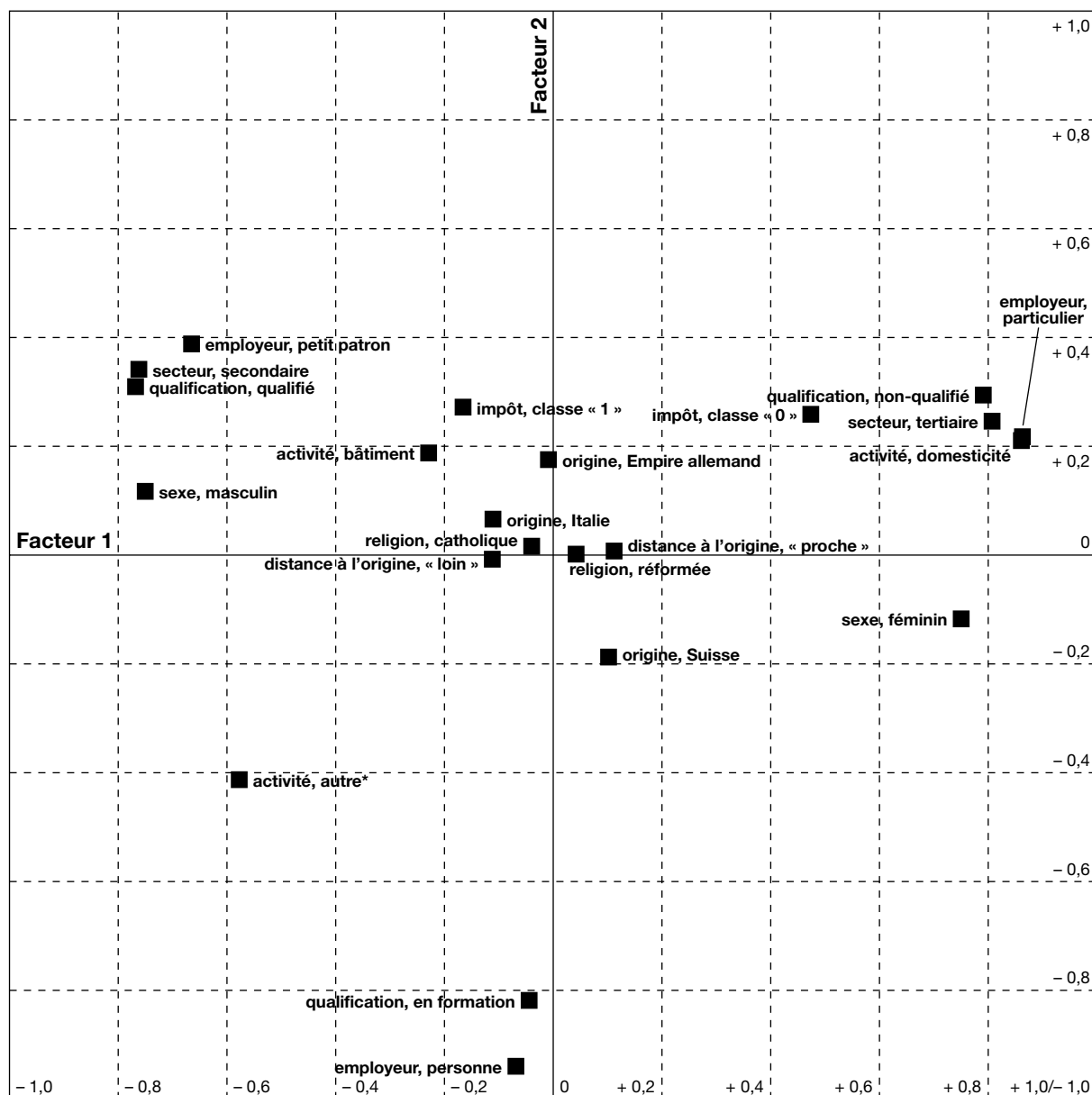
Le premier axe factoriel est structuré à la fois par l'opposition entre le niveau de qualification professionnelle («qualification, qualifié » / «qualification, non-qualifié ») et le sexe des migrants. Les deux variables «sexe » sont particulièrement bien «expliquées » par l'axe puisque celui-ci rend compte de près de 64 % de la variance totale de ces deux variables. La variable la mieux «expliquée » par le premier axe est la variable «activité, domesticité », qui a également une coordonnée très marquée sur celui-ci. Mais les variables «activité, bâtiment » et «activité, en formation », d'ailleurs médiocrement «expliquées » par le premier facteur, ne structurent pas l'axe avec la même netteté que les variables sur le niveau de qualification, par exemple. Il en est de même des variables qui précisent le type de lien auquel le migrant est soumis dans sa vie professionnelle. Si les variables «employeur, particulier » et

«employeur, petit patron » s’opposent clairement sur l’axe, la variable «employeur, personne » y est très mal placée et si la première variable est bien «expliquée » par le premier facteur, la seconde l’est moins et la troisième pas du tout. Variables, par contre, bien situées en opposition sur le premier axe et bien «expliquées » par celui-ci, celles qui concernent le secteur d’activité : «secteur, secondaire » et «secteur, tertiaire ».

Le second facteur semble surtout opposer ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Les variables «employeur, personne » et «activité, en formation » sont particulièrement bien placées sur le deuxième axe et la première est aussi la variable dont le second facteur «explique » la plus grande part de la variance totale (plus de 45 %). Ce plan factoriel permet, donc, de clairement opposer au groupe des migrantes, non-qualifiées, cantonnées dans les métier de la domesticité – avec des conditions de travail, dans le secteur tertiaire, qui les lient à des particuliers – au groupe des migrants, plus qualifiés, travaillant pour un petit patron dans le secteur secondaire. Un troisième groupe se dessine, celui des migrants en formation et des migrants qui ne travaillent «pour personne ». Comme ceux-ci sont, bien évidemment, des deux sexes, leur position sur le premier axe est inexistante.

Graphique 37

**Analyse factorielle avec 22 variables et cinq facteurs extraits ;
représentation graphique des 22 variables sur le 1er et le 2ème axe factoriel**



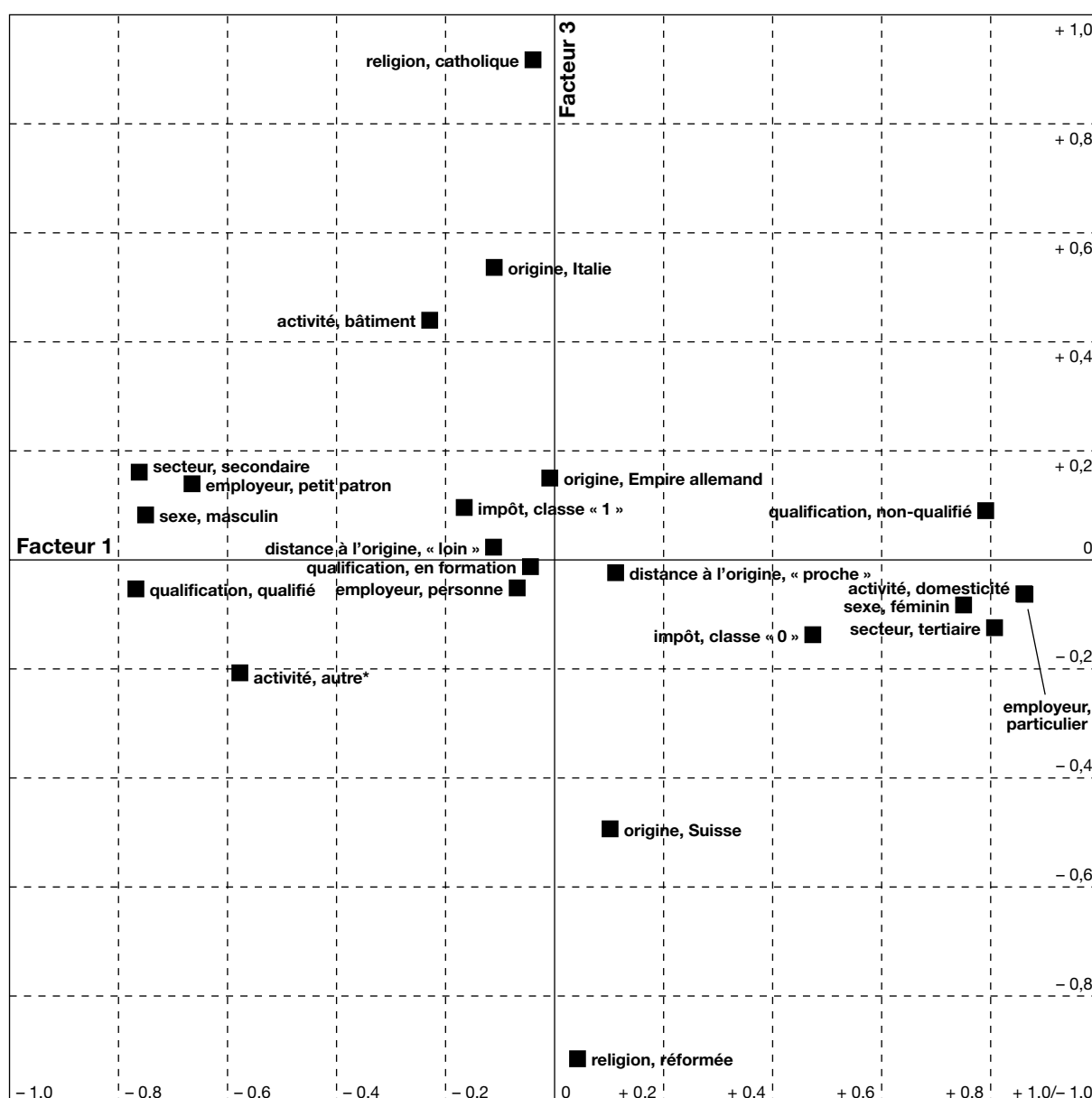
* ni la domesticité, ni l'alimentation, ni le bâtiment, ni l'industrie textile

Le troisième axe oppose surtout les variables qui encadrent la religion des migrants. Néanmoins, la proportion de la variance totale de ces variables « expliquée » par le troisième facteur est relativement faible (moins de 14 % pour les deux variables). La proportion de la variance dont les premier et second facteurs rendaient compte, sans pour autant opposer ces variables dont la position près du centre ne peut pas être attribuée à des effectifs faibles, était beaucoup plus élevée (premier facteur : plus de 44 % pour les deux variables ; second facteur : plus de 28 % pour la variable « religion, réformée » et plus de 30 % pour la variable

«religion, catholique »). Ce troisième facteur est également assez bien structuré par les variables qui rendent compte de l'origine géographique des migrants, variables d'ailleurs relativement bien «expliquées » par ce facteur. Finalement ne se dessine guère, ici, que le groupe sans surprise des Italiens catholiques travaillant dans le bâtiment. On constate aussi une proximité assez forte entre l'origine helvétique et la religion protestante, alors que l'origine allemande est, elle, plus proche de la religion catholique. Néanmoins, on est bien obligé de dire que l'analyse faite sur ce facteur est décevante : ici on confirme, on ne découvre pas...

Graphique 38

**Analyse factorielle avec 22 variables et cinq facteurs extraits ;
représentation graphique des 22 variables sur le 1er et le 3ème axe factoriel**

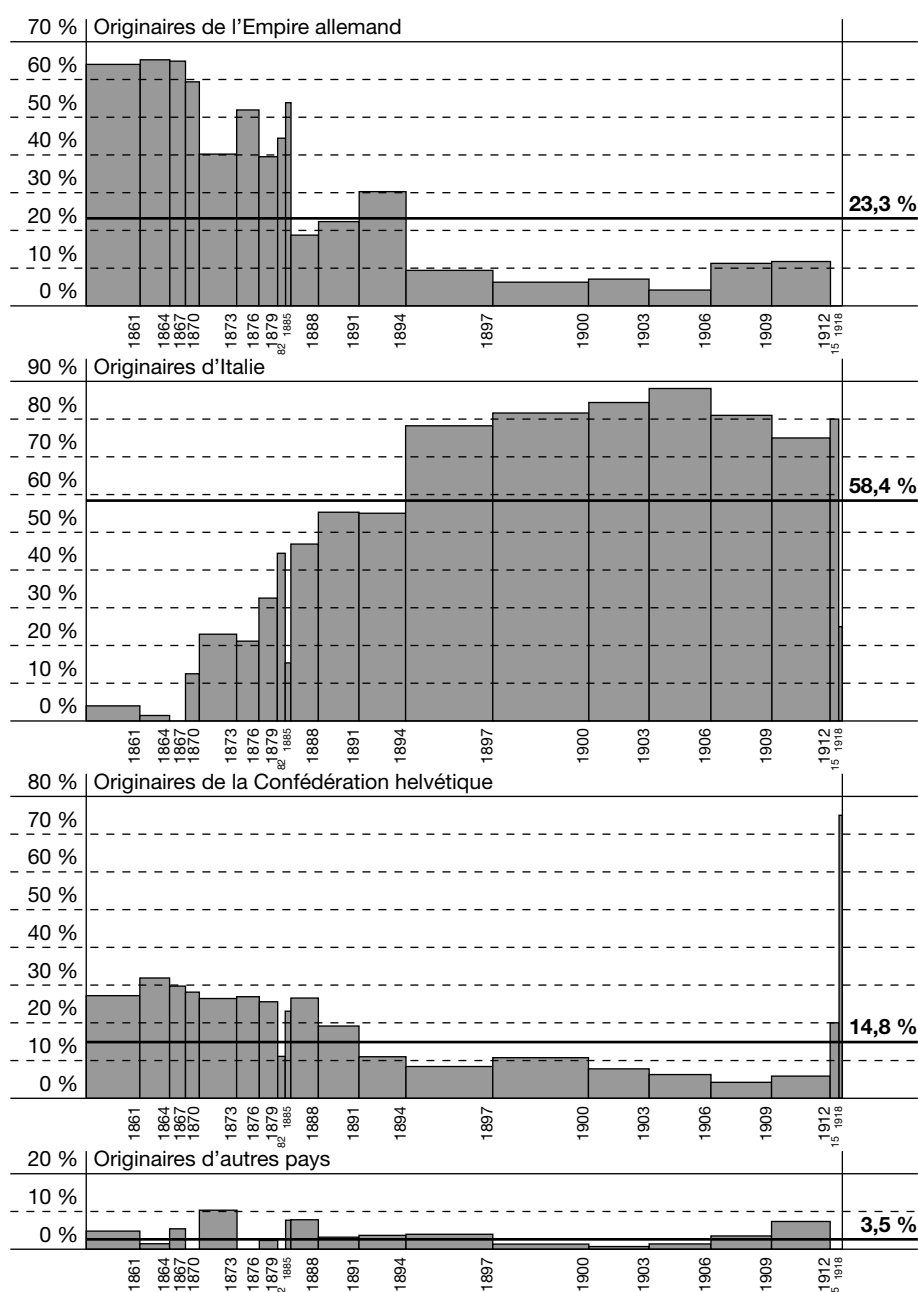


* ni la domesticité, ni l'alimentation, ni le bâtiment, ni l'industrie textile

La situation des métiers du bâtiment¹⁶⁶ m'incite à donner ici (Graphique 40) la structure de l'origine géographique des migrants qui exercent leur activité dans la construction. On constate que l'adéquation «bâtiment» / «Italiens» est toute relative.

Graphique 39

Origine géographique des migrants travaillant dans les métiers du bâtiment de 1861 et 1920



¹⁶⁶ Une seule femme exerce un métier lié de près ou de loin au bâtiment : la migrante *Auf 1906/X-05320*, une «polisseuse de marbre (*Marmorpoliererin*) » venant, en 1906, du Wurtemberg.

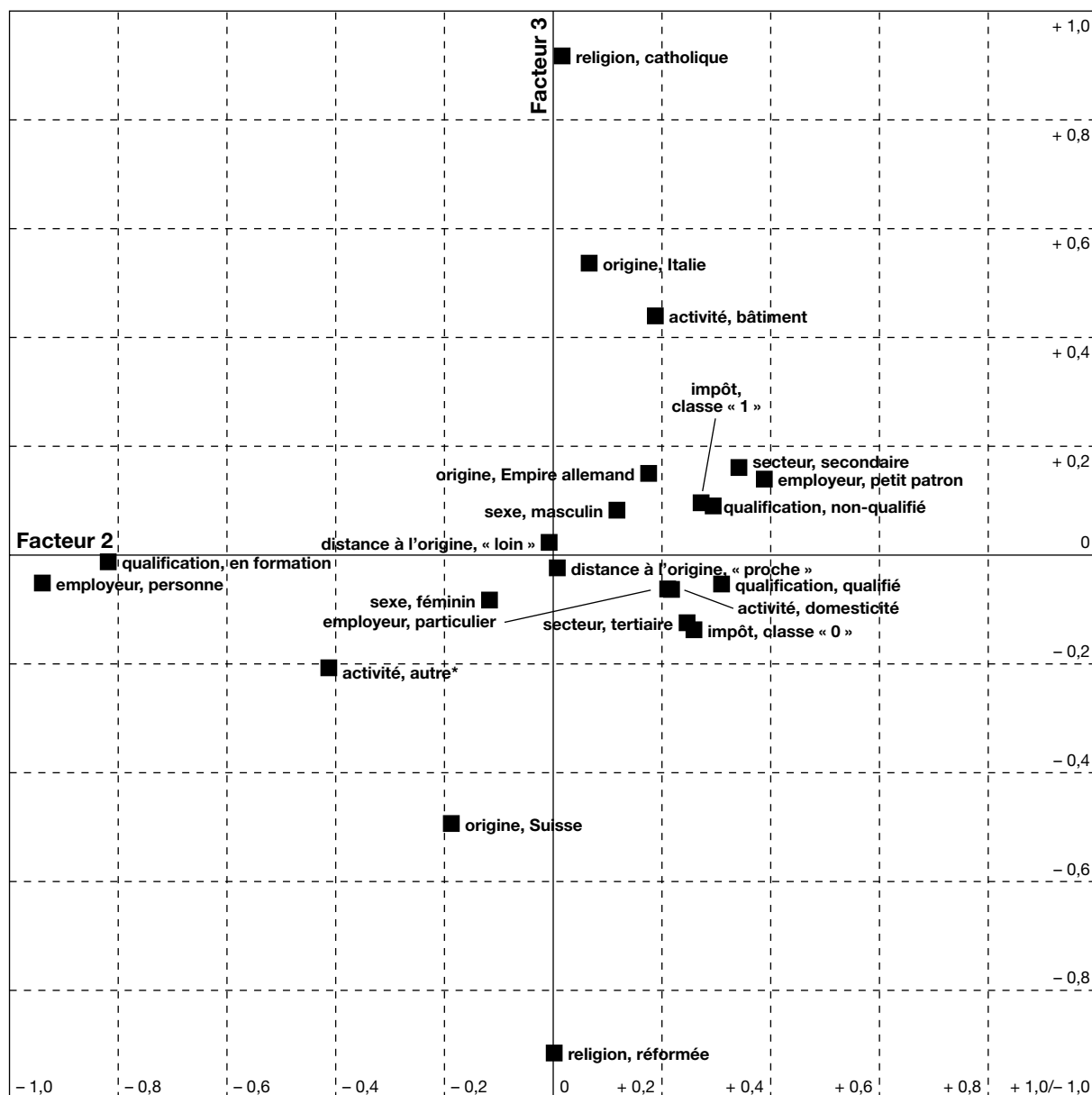
On lit magnifiquement, sur ce graphique, la montée en puissance de l'Italie comme bassin migratoire des métiers et professions de la construction, et leur hégémonie dans ce domaine à partir de la dernière décennie du XIX^{ème} siècle.

Le dernier plan factoriel graphiquement représenté (Graphique 40) permet d'attirer l'attention sur la médiocre signification que l'analyse assigne aux variables qui rendent compte de la distance qu'il y a entre le lieu d'origine du migrant et Bâle. Il faudrait aller jusqu'au quatrième facteur pour obtenir des coordonnées nettement opposées pour ces variables, avec une représentativité très honorable (le quatrième axe «explique » plus de 36 % de la variance totales de chacune de ces deux variables). Il n'apparaît pourtant pas de proximités très nettes de ces deux variables avec d'autres. On fera remarquer ici que l'analyse factorielle ne permet pas d'attribuer à ces variables une signification valable, alors qu'elles nous ont occupés *supra* pendant de nombreuses pages¹⁶⁷ et que les résultats qu'elles permirent de mettre au jour ne m'ont pas semblé sans pertinence.

¹⁶⁷ Voir *supra*, p. 123–131.

Graphique 40

Analyse factorielle avec 22 variables et cinq facteurs extraits ;
représentation graphique des 22 variables sur le 2ème et le 3ème axe factoriel



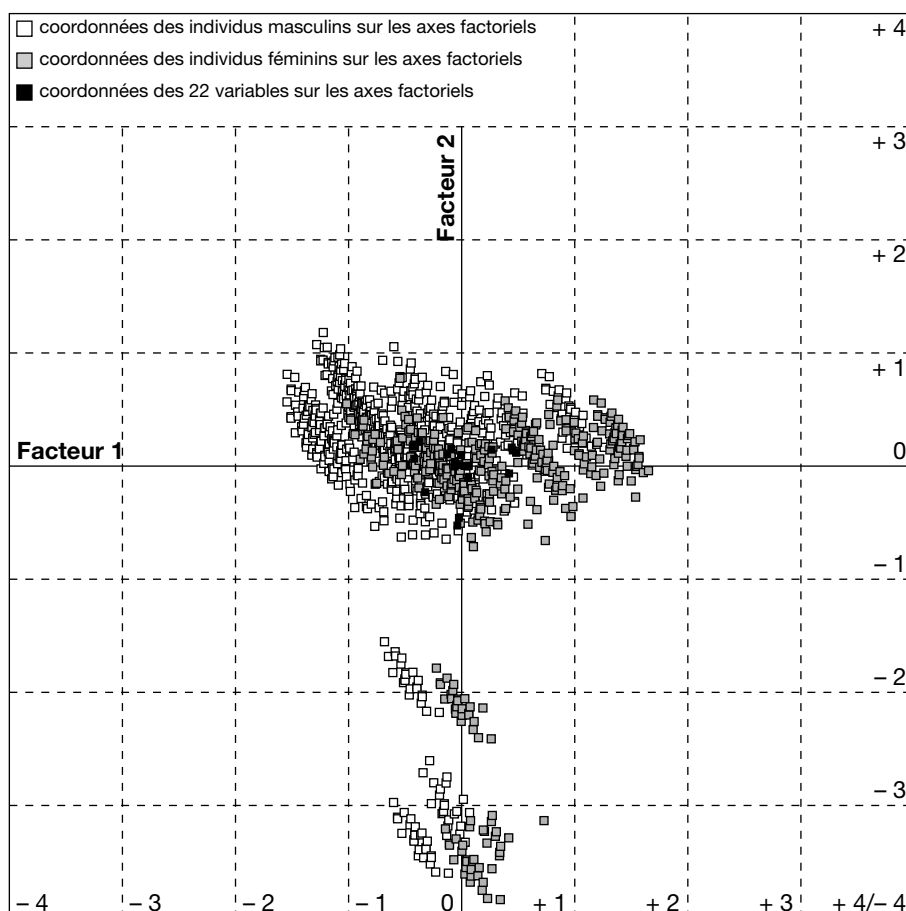
* ni la domesticité, ni l'alimentation, ni le bâtiment, ni l'industrie textile

J'ai représenté, ensuite, les individus de la base de données sur les trois plans factoriels calculés. On constate, sur ces trois graphiques (Graphique 41, 42 et 43), deux phénomènes intéressants. Premièrement, un déplacement général de la position des individus féminins par rapport aux individus masculins, déplacement surtout sensible sur les plans déterminés par les axes 1 et 2 et par les axes 1 et 3. Ce déplacement a lieu le long de l'axe 1, ce qui est cohérent avec les résultats précédents qui ont souligné l'importance des variables qui encadrent le sexe des individus pour l'axe 1. Deuxièmement, on remarque la présence de trois groupes assez

distincts, visibles uniquement sur les plans définis par les axes 1 et 2 et par les axes 2 et 3, groupes dont la réalité est manifestement liée à l'axe 2. Le retour à la base de données permet de constater que la constellation située négativement et qui est la plus loin du centre sur l'axe 2, autour de la coordonnée (0,-3), est formée des individus en formation (élèves des écoles, étudiants, apprentis, etc.), et que celle qui est située autour de la coordonnée (0,-2) est formée de tous ceux qui ne travaillent pas, sans être pour autant en formation (visiteurs, malades, retraités, etc.). On a donc bien une opposition entre ceux qui travaillent, qui forment un groupe assez homogène autour du centre, et les deux groupes de ceux qui ne travaillent pas, plus ou pas encore, et qui sont excentrés.

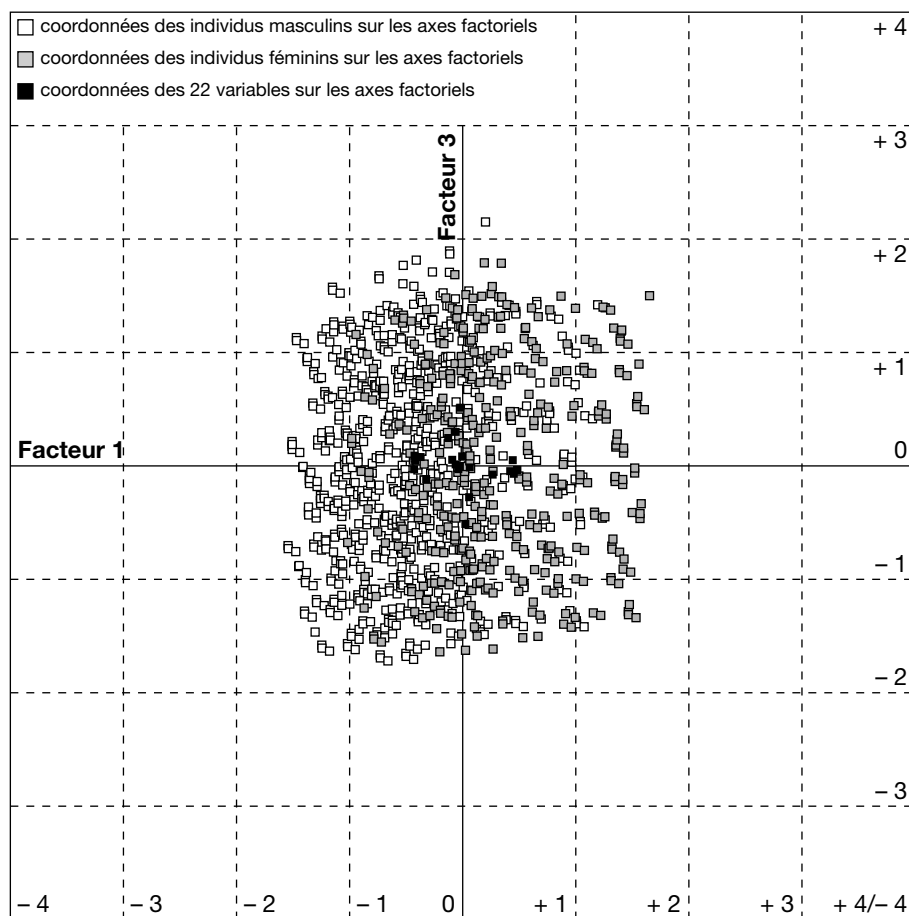
Graphique 41

Analyse factorielle, 1er et 2ème facteurs, individus placés en fonction de leurs coordonnées sur les axes factoriels



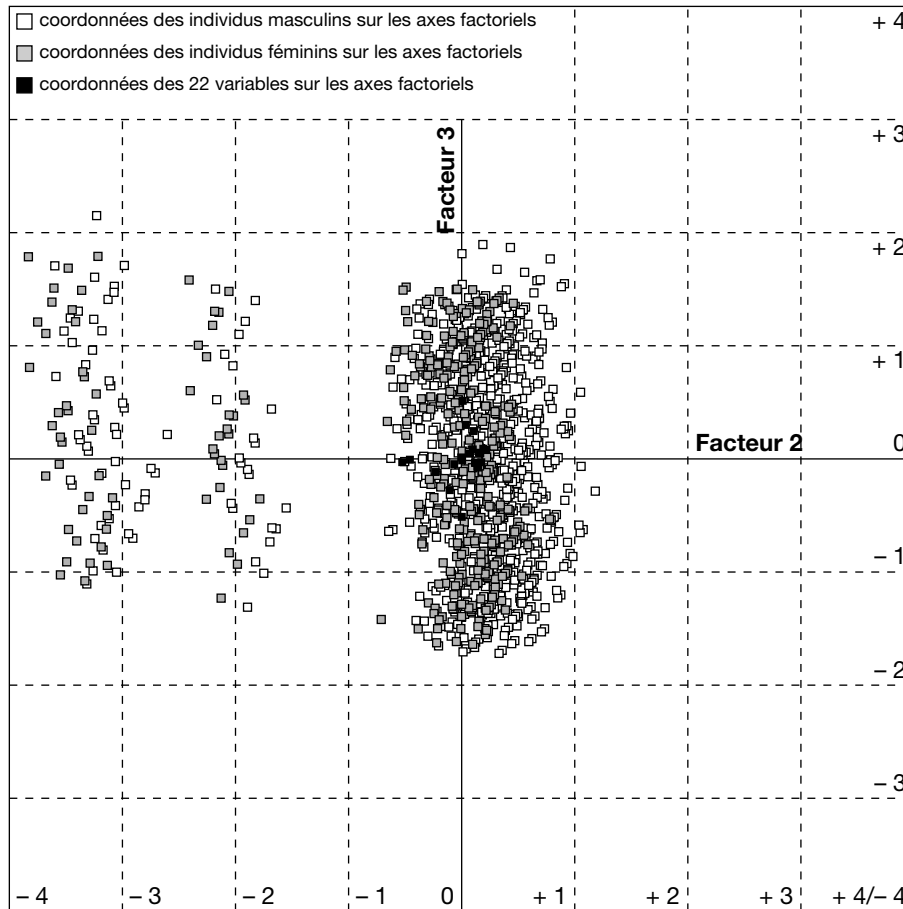
Graphique 42

Analyse factorielle, 1er et 3ème facteurs, individus placés en fonction de leurs coordonnées sur les axes factoriels



Graphique 43

Analyse factorielle, 2ème et 3ème facteurs, individus placés en fonction de leurs coordonnées sur les axes factoriels



Je terminerai en donnant le résultat du classement hiérarchique obtenu en ne conservant que les variables associées au sexe des migrants et celles liées aux six classements réalisés à partir des professions relevées dans les sources¹⁶⁸. Le logiciel *SPSS* utilise une méthode de redimensionnement qui associe à la valeur la plus basse de l'indice, celle du premier regroupement, la valeur 1 et à la dernière la valeur 25¹⁶⁹. Je n'ai pas suivi cette méthode, m'en tenant aux valeurs calculées, comme on le trouve, d'ailleurs, dans Bouroche et Saporta¹⁷⁰. La représentation graphique (Graphique 44 ; les Américains utilisent pour ce type de représenta-

¹⁶⁸ Voir, sur ces classements, *supra*, p. 138–141.

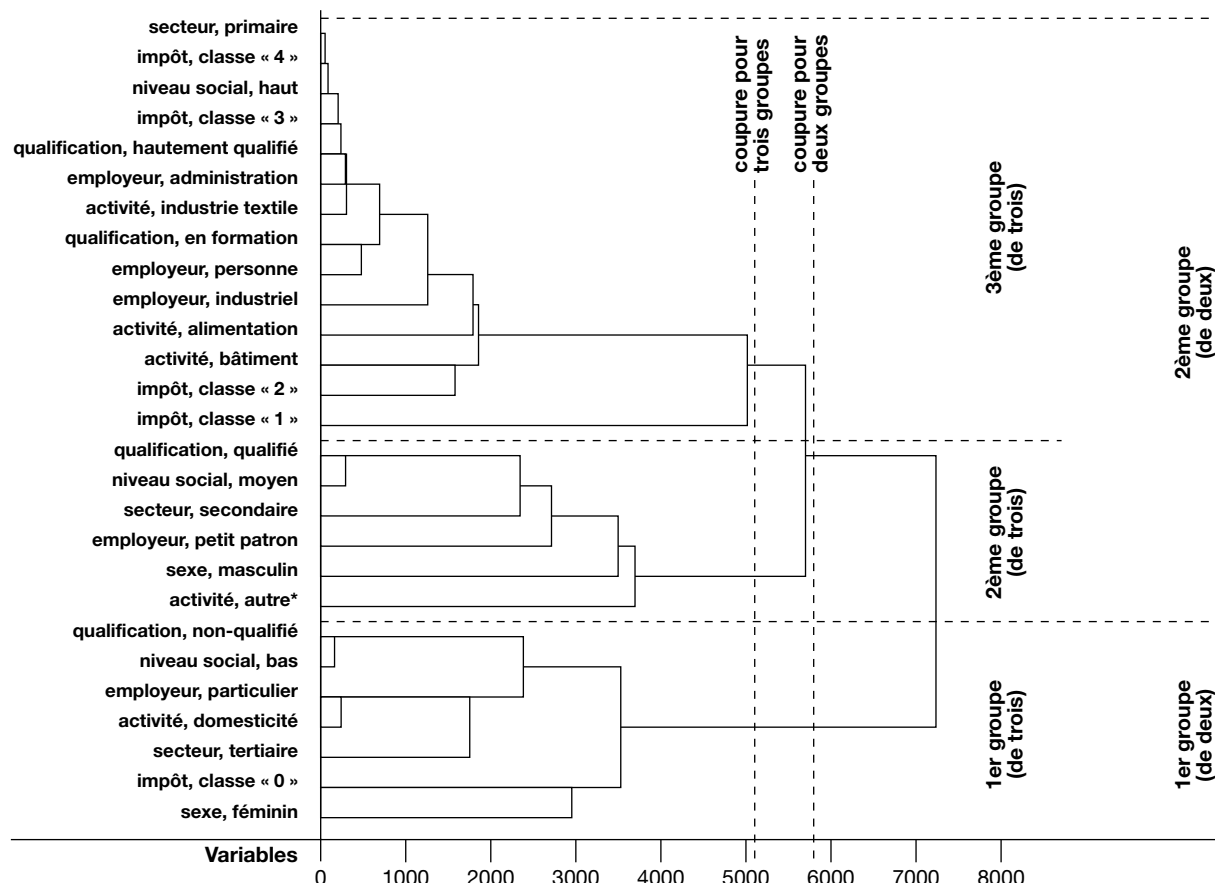
¹⁶⁹ Voir, sur cette question, le manuel de l'utilisateur du logiciel *SPSS*, *op. cit.*, p. 92–93, et BACKHAUS, K., ERICHSON, B., PLINKE, W. et autres, *op. cit.*, p. 307. Plus la valeur de l'indice – qui donne une indication sur le niveau où les groupes sont agglomérés – est élevée, plus les groupes formés sont hétérogènes.

¹⁷⁰ BOUROCHE, J.-M. et SAPORTA, G., *op. cit.*, p. 54–62.

tion, le terme de *Dendogram*) permet de visualiser quelques résultats *de facto* sans grandes surprises.

Graphique 44

Classement hiérarchique des migrants qui arrivent à Bâle entre 1861 et 1920 en fonction de leur sexe et de leurs classements socio-professionnels



La décomposition permet de faire deux césures pertinentes, l'une qui va faire apparaître deux groupes, l'autre trois. Descendre plus bas n'aurait pas de sens, cela est clairement visible sur le graphique 44. La dichotomie en deux groupes permet de caractériser le groupe des femmes d'une part, celui des hommes de l'autre. Celles-ci sont caractérisées, ici une fois de plus, par un niveau de qualification professionnelle médiocre, un niveau social bas, un niveau de revenu faible (classe d'imposition « 0 »), une activité très typée, peu valorisante et sans perspectives. Les hommes, eux, sont tout sauf ce que sont les femmes : mieux qualifiés, mieux positionnés socialement, mieux rémunérés, moins directement exposés aux bonnes et mauvaises humeurs de leur employeur, ils jouissent de perspectives plus encourageantes. Si on raffine l'analyse en passant à trois groupes, la décomposition laisse intacte le groupe des

femmes et partage celui des hommes en deux groupes. Un groupe très homogène de migrants d'un niveau de qualification sérieux, socialement solidement ancrés au milieu de l'échelle sociale, travaillant dans le secteur secondaire pour un petit patron et n'ayant pas l'une des activités traditionnelles de la cité : le groupe qui s'esquisse ici, c'est celui des artisans, futur petit entrepreneur, qui se différencie d'un troisième groupe, celui qui réunit à la fois les migrants en formation, ceux qui n'exercent pas d'activité, ceux aussi qui en exerce une de lucrative, mais également ceux qui sont cantonnés dans des activités peu prestigieuses comme le bâtiment. On notera ici que la variable «sexe, masculin » n'est pas partie prenante de ce groupe, ce qui explique qu'on y retrouve des catégories marquées par un partage des sexes plus ou moins équitable (les migrants «en formation », par exemple).

Une ultime remarque avant de passer à la manière dont fut perçu par les contemporains le gonflement de ces groupes : on constate que les deux groupes les plus typés se voient associer un indice qui, avec des valeurs inférieure à 4000 dans les deux cas, en font des groupes plus homogènes que le troisième groupe repéré, qui lui se voit associer un indice supérieur à 5000, ce qui confirme sa relative hétérogénéité.

D. Réception de la migration

1. Comment migration et croissance urbaine furent-elles perçues ?

Recensement de 1835 : «[...] comme cela semble de plus en plus probable, la population augmentera dans les années à venir plus que jusqu'alors, [...] »¹⁷¹.

Recensement de 1837 : «[...] la population est prise, en ce moment, dans un mouvement d'augmentation rapide [...]. Cette augmentation n'est pas à rapporter à un surplus des naissances sur les décès, puisqu'à Bâle le nombre annuel des naissances et des décès s'égalent presque, mais elle est le fait uniquement de l'immigration de l'extérieur. »¹⁷²

Recensement de 1847 : «[...] la population, plus exactement celle de la ville, a augmenté de 1837 à 1847 de manière notable, et ceci en proportion plus forte que dans les décennies passées. »¹⁷³

Recensement de 1860 :

«L'énorme augmentation de notre population a étonné tout le monde, mais aussi donné de sérieuses inquiétudes à beaucoup. A ceux-ci, un mot pour les rassurer. Une progression exceptionnelle de la population ne peut inquiéter que lorsque un nombre plus élevé d'individus se massent en un lieu qu'il n'y a de moyens de subsistance pour chacun d'entre eux. Des crises commerciales, une stagnation sur le marché de l'emploi, une guerre, etc. peuvent un temps, en un lieu déterminé, provoquer des conditions désavantageuses, mais cela jamais à long terme. La même loi suprême qui régit l'évolution de la population, qui semble rendre possible la surpopulation, rétablit à chaque fois l'équilibre. Départs, émigration, baisse du nombre des naissances, augmentation du nombre des décès, etc., effacent rapidement les disproportions entre travail et nombre de bras, entre pain et bouches à nourrir, de telle sorte que nulle part, en moyenne, il ne vit plus de personnes que ne le permet la somme des sources de revenu permettant de les entretenir, même si l'on constate que la tendance à dépasser cette limite se fait en général sentir. »¹⁷⁴

¹⁷¹ «Bericht über die im Jahr 1835 vorgenommene Volkszählung im Kanton Basel-Stadttheil », dans *Verwaltungsbericht 1835*, s.l. [Bâle], s.d. [1835], p. 112.

¹⁷² *Die Bevölkerungsaufnahme von Basel-Stadttheil am 25 Jenner 1837. Bericht an E. E. Kleinen Rath*, Basel 1838, p. 14.

¹⁷³ *Die Bevölkerungs-Aufnahme von Basel-Stadt am 3. Februar 1847. Bericht an E. E. Kleinen Rath*, Basel, 1848, p. 6.

¹⁷⁴ *Die Bevölkerung von Basel-Stadt am 10. December 1860. Bericht an E. E. Kleinen Rath*, Basel, 1861, p.8.

Recensement de 1870 : «Se joignant [à la rubanerie, industrie locale de longue date], de nouvelles industries se sont vigoureusement développées dans un passé récent [...]. Une activité aussi vivante, appuyée à la bonne réputation légendaire de notre ville, ne pouvait pas manquer d'y rassembler une population en croissance permanente. »¹⁷⁵

Recensement de 1880 : «L'augmentation de la population n'est pas seulement absolument, mais aussi relativement, la plus forte qui n'ait jamais été observée dans le canton. [...] Ce n'est pas la modification de la composition de la population [par augmentation de la proportion d'étrangers] qui constitue un problème en soi ; au contraire, un renouvellement des forces par apport d'éléments extérieurs travailleurs ne peut avoir que des conséquences bienfaisantes ; et il faut bien admettre que les personnes de l'extérieur qui s'établissent ici sont, pour la plupart, des gens consciencieux qui, par le changement de leur lieux de résidence, veulent s'élever. »¹⁷⁶

Recensement de 1888 : «Il y a là [dans les campagnes] pour la ville une source de fraîcheur et de jeunesse, et tant qu'elle coule, tant que ce flux venant de la campagne circule dans toutes les veines de la vie professionnelle urbaine, il faut considérer cela comme une vraie bénédiction. Il n'y a que si [ce flux] commençait à se limiter, à n'alimenter que certains domaines restreints du monde du travail ou s'il commençait, en tant que masse prolétarienne, à faire gonfler le nombre des chômeurs, qu'il pourrait devenir un danger. »¹⁷⁷

Recensement de 1900 : «La population du canton de Bâle-Ville a dépassé en 1900 toutes les frontières numériques qui sont requises pour répondre aux critères qui définissent du point de vue statistique la 'grande ville'. La population a, depuis douze ans, augmenté de près de la moitié, alors que dans le même temps celle de la Suisse n'a augmenté que d'un huitième. Suivre les transformations, qu'à la suite de la croissance de la vie économique, une aussi extraordinaire augmentation provoque, tel est le but de la présente publication. »¹⁷⁸

¹⁷⁵ KINKELIN, H., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1870. Bericht an E. E. Kleinen Rath*, Basel, 1872, p. 8.

¹⁷⁶ KINKELIN, H., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1880*, Basel, 1884, p. 6.

¹⁷⁷ BÜCHER, K., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1888*, Basel, 1890, p. 67.

¹⁷⁸ BAUR, S., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1900*, Basel, 1905, p. 1.

Recensement de 1910 : «[...] pendant la dernière décennie, 1900–1910, Bâle connaît [par rapport à Zurich] une croissance proportionnellement faible. [...] La population de Zurich a doublé depuis 1888, [...] celle de Bâle depuis 1884 [...]. Le premier doublement des chiffres de la population, si on prend l'année 1790 pour point de départ, nécessita environ 65 ans, le second 30 ans et le dernier, enfin, seulement 26 ans. »¹⁷⁹

Recensement de 1920 : «La plupart des villes [suisses], avec ou sans agglomération, présente pendant la dernière décennie, les plus faibles augmentations annuelles [de leur population depuis plus de trente ans], un fait qu'il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'expliquer plus avant. [...] Si l'on compare à la situation du recensement du début du siècle, Bâle, avec une croissance de 27 %, est désormais à la dernière place [parmi celles-ci]. »¹⁸⁰

Cette série d'extraits suffit amplement à montrer deux choses. D'une part, que les autorités de la cité, qui produisent les chiffres des publications cantonales faisant suite aux recensements décennaux, avaient pris la mesure du phénomène. La croissance de la population est à la fois constatée, et évaluée de manière réaliste. On utilise les mots «rapide », «notable », «énorme », «extraordinaire » qui mettent l'accent sur le caractère exceptionnel du phénomène¹⁸¹. D'autre part, cette série de citations laisse percevoir une tranquillité d'âme par rapport à ce qui se produit qui est inattendue¹⁸². On développe même des arguments pour rassurer

¹⁷⁹ JENNY, O.H., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1910*, Basel, 1924 [sic, la publication avait pris du retard ; voir celle-ci, p. VII–VIII], p. 13 et p. 18.

¹⁸⁰ JENNY, O.H., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1920, Hauptergebnisse der eidgenössischen Volkszählung vom 1. Dezember 1920 im Kanton Basel-Stadt*, Basel, 1921, p. 29.

¹⁸¹ On a vu (Chapitre I, p. 30, note 15) que François Walter parle, pour les huit villes suisses de plus de 10 000 habitants en 1850 dont il suit la croissance, de «paroxysme urbain [qui] caractérise les années 1888–1910 avec un rythme de 4,4 % par an » (WALTER, F., *La Suisse urbaine 1750–1950*, Carouge-Genève 1994, p. 37).

¹⁸² On a d'ailleurs parfois le sentiment que la dramatisation par le vocabulaire du phénomène de croissance est un symptôme qui se rencontre surtout chez les commentateurs récents, plus que chez les contemporains de l'événement. François Walter, on l'a vu à la note précédente, utilise le mot «paroxysme » ; Luca Trevisan utilise, lui, l'expression «de manière explosive (*explosionsartige*) » (TREVISAN, L., *Das Wohnungselend der Basler Arbeiterbevölkerung in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, 168. *Neujahrsblatt, herausgegeben von der GGG*, Basel, 1989, p. 10) ; Regina Wecker, quant à elle, utilise le mot *gewaltig*, qui peut se comprendre dans le sens de «puissant » ou «prodigieux », mais qui dérive étymologiquement de *Gewalt*, «violence » (WECKER, R., «Vom Anfang des 19. bis zum Anfang des 20. Jahrhunderts. 1833 bis 1910: Die Entwicklung zur Grossstadt », dans KREIS, G. et VON WARTBURG, B. (dir.), *Basel –Geschichte einer städtischen Gesellschaft*, Basel, 2000, p. 199). Sans pousser trop loin ce petit jeu, on notera tout de même ces nuances qui ne sont pas que le fait du hasard.

ceux que la situation pourrait inquiéter. Une confiance sans arrière-pensées en une «main invisible» démographique, qui produit et entretient un *optimum* permanent, a large cours. Seule une inadéquation entre l'offre de travail et le nombre d'individus est présentée comme un danger *potentiel*, mais cette potentialité ne se présente pas. Cette «masse» qui gonfle n'inquiète d'ailleurs effectivement qu'autant qu'elle pourrait «en tant que masse prolétarienne [...] faire gonfler le nombre des chômeurs»: l'idée qu'un ouvrier qui travaille pourrait avoir des exigences qui deviendraient inconfortables pour les autorités s'il les revendiquait, ne semble pas effleurer l'auteur du rapport de 1888¹⁸³.

Cette attitude des autorités n'est certes pas celle de l'ensemble de la population bâloise et quelques personnages peu ouverts agitent évidemment toute sorte de spectres¹⁸⁴. Mais ils rencontrent peu d'écho au niveau de ceux qui sont en position de modifier le cours des choses. Les «décideurs» ne feront rien dans cette direction.

Après la guerre, le discours change de tonalité et des mots nouveaux apparaissent, comme celui de *Überfremdung*, si difficile à traduire, et qui évoque une présence étrangère trop élevée par rapport à ce que l'on estime *normal* (?). Ainsi en est-il, par exemple, à la fin des hostilités, alors que la Confédération décide d'attribuer aux autorités diplomatiques fédérales et à leurs représentants consulaires la responsabilité d'accorder ou non aux étrangers le permis de séjour, et surtout de limiter la durée de celui-ci lorsqu'elles l'accorderont :

«Nous ajoutons alors [...] qu'il importait que les étrangers qui entraient [sur le territoire de la Confédération] avec un visa temporaire, même ceux qui étaient en mesure de présenter un certificat d'origine, n'y reçoivent pas d'autorité de permis de résidence ou d'établissement, sans quoi [l'efficacité de] cette mesure de limitation de la durée du visa autorisant leur séjour, qui a d'ailleurs fait ses preuves, en deviendrait illusoire. [...] Il est bien évident que les

¹⁸³ Voir page précédente. L'association «prolétariat»–«chômeur» est intéressante. L'ouvrier qui travaille n'est pas un «prolétaire», il ne le devient que s'il chôme...

¹⁸⁴ Tel Jakob Burckhardt qui, en 1880, écrit : «Ces jours-ci, un recensement a eu lieu et nous avons appris à notre consternation que, à elle seule, la ville (sans Riehen, Bettingen et Klein-Hüningen) était passée de 45 000 âmes environ à 61 000 en l'espace de dix ans. [...] Le plus grand miracle est que cette masse n'a pas encore pris conscience de sa puissance, mais, je le crains, cela ne devrait tarder.» Cité par Philipp Sarasin qui donne la référence (SARASIN, P., *La ville des Bourgeois. Elites et société urbaine à Bâle dans la deuxième moitié du XIXème siècle*, Paris, 1998, p. 27.)

fonctionnaires fédéraux ont un grand intérêt à savoir quel étranger s'établit-il en Suisse¹⁸⁵. Nous rappellerons ici tout particulièrement les dangers d'une main-mise étrangère sur l'économie¹⁸⁶ que nous pourrions à-peu-près contrer avec des mesures relevant de la police des étrangers. [...] L'approvisionnement toujours difficile de notre pays en moyens de subsistance et autre produits indispensables à la vie quotidienne, ne nous autorise plus [non plus], à notre grand regret, à laisser s'allonger sans fin la durée du droit de visite des familles des réfugiés internés. »¹⁸⁷

Ces mesures – adoptées définitivement par le Conseil fédéral le 19 juin 1919 – vont pourtant provoquer des protestations cantonales que l'on ne peut pas attribuer uniquement à la rivalité qui anime traditionnellement les autorités bernoises et celles du cru. Zurich, par exemple, estime que ce transfert d'autorité, en donnant des responsabilités en matière de migration à des fonctionnaires qui ne connaissent pas la situation locale, fait plus de mal que de bien. On exige la suspension immédiate de cette décision¹⁸⁸.

Le *Polizeidepartement* bâlois reconnaît le bien-fondé de la plupart des arguments zurichois. Il conteste surtout l'un d'entre eux. Une certaine pratique, usuelle semble-t-il à Zurich, est inconnue à Bâle : elle consiste, pour les étrangers, à se faire accorder, par les autorités diplomatiques, un visa pour faire une cure dans un canton touristique¹⁸⁹, puis, une fois en Suisse, à se précipiter en ville, but secret du voyage, et à s'y faire donner un permis de résidence ou d'établissement¹⁹⁰. Les autorités bâloises estiment que des mesures destinées à

¹⁸⁵ Rappelons qu'un certain Vladimir Ilitch Oulianov vécut quelques années, de 1914 à 1917, à Genève et Zurich, et que des villages comme Zimmerwald et Kienthal, qui eurent leur importance dans certains événements majeurs du début du XX^{ème} siècle, sont en Suisse.

¹⁸⁶ Difficilement traduisible. Ces mots, *die Gefahren einer wirtschaftlichen Überfremdung*, encore couramment employés, font référence à la crainte d'un surnombre d'étrangers dans l'appareil de production, ce qui leur donne un poids dans le domaine économique, qu'on estime ne pas devoir, sans danger, leur laisser.

¹⁸⁷ StABS, *Niederlassung A 1 / Niederlassung und Aufenthalt, Fremdenpolizei, Ausweisschriften / 1914-1929* : Lettre circulaire du 7 novembre 1918, du Département de Justice et Police fédéral aux Directions de la Police des cantons (*Schweizerisches Justiz- und Polizeidepartement. An die Polizeidirektionen der Kantone. Betrifft: Fremdenpolizei*).

¹⁸⁸ StABS, *Niederlassung A 1 / Niederlassung und Aufenthalt, Fremdenpolizei, Ausweisschriften / 1914-1929* : Lettre du 12 juillet 1919, du Conseil de gouvernement zurichois au Conseil de gouvernement bâlois – en fait une lettre circulaire des Zurichois à l'ensemble des cantons de la Confédération – (*Der Regierungsrat des Kantons Zürich an den Regierungsrat des Kantons Basel-Stadt*).

¹⁸⁹ On parle de *Kur-Aufenthalt* et de *Hotelkanton*.

¹⁹⁰ Il est saisissant de constater que certains arguments utilisés aujourd'hui, pour ou contre une politique libérale

limiter les visas accordés à des touristes, touristes qui ne pèsent en rien sur le marché du logement, porteraient des coups regrettables à une industrie locale florissante.¹⁹¹

Malgré ce durcissement du discours et des troubles sociaux, en 1918 et 1919, qui restent les plus graves qu'aient connu la Suisse moderne, on ne laisse pourtant pas de conserver un certain libéralisme à l'égard de l'étranger migrant :

«Il est parfaitement exact que nous avons à Bâle beaucoup d'individus d'origine étrangère, en particulier des Allemands et des Français (Alsaciens), mais ceux-ci, justement, ne viennent pas [à Bâle] pour la première fois, mais habitent ici depuis des années, voire même des décennies, et ce n'est que pour la plus petite partie d'entre eux que l'autorisation de s'installer leur a été accordée par les autorités cantonales et fédérales en accord avec les mesures [récentes] décidées concernant l'entrée et le contrôle des étrangers [sur notre territoire]. Nous ne sommes donc pas en mesure de retirer à ces individus leur permis de résidence ou d'établissement. Il est exact aussi que, dans le cadre du petit trafic local avec l'Allemagne et la France, de nombreux étrangers viennent à Bâle dans la journée pour y travailler. Pour la crise du logement, ceux-ci ne sont naturellement d'aucune signification ; et en ce qui concerne le chômage, il existe un accord entre les services douaniers, qui accordent les permis de circuler, [et le bureau du travail cantonal]¹⁹², pour n'attribuer de permis de longue durée qu'avec l'accord [de celui-ci]. Ces jours-ci, nous avons à nouveau prié ce dernier, en raison de la situation du marché de l'emploi, d'éviter de donner de nouvelles autorisations ou de ne pas renouveler les anciennes qui arrivent à expiration. Il faut néanmoins remarquer que pour certains métiers, celui de plâtrier par exemple, mais aussi en grande partie celui de maçon, nous sommes, à Bâle, dépendant de la force de travail étrangère. Et il ne peut non plus être question de retirer leur permis de séjour à des étrangers qui viennent ici pour travailler depuis des décennies.

Il nous faut aussi rappeler qu'il y a également des Suisses qui se rendent à l'étranger pour y travailler. Ils ne sont, de loin, pas aussi nombreux que les étrangers qui viennent en Suisse [dans le même but]. Le rapport doit être de un à quatre. Néanmoins il faut en tenir compte et, il n'y a pas plus d'un an, à la suite d'un certain nombre de refus de notre part d'accorder des

de la migration, ont 80 ans d'âge...

¹⁹¹ StABS, *Niederlassung A 1 / Niederlassung und Aufenthalt, Fremdenpolizei, Ausweisschriften / 1914-1929* : Rapport du 21 juillet 1919, du Département de Police au Conseil de gouvernement [bâlois] (*Das Polizeidepartement an den Tit. Regierungsrat. Präsidialauftrag No. 2640*).

¹⁹² *Öffentliche Arbeitsnachweis*.

autorisations d'entrée [à Bâle], des plaintes répétées se sont faites entendre dans la presse alsacienne, des plaintes qui ne se perdirent pas à Paris sans avoir été entendues¹⁹³. »

Cette vision on ne peut plus pragmatique, ne trahit pas 85 ans, on le voit, de politique migratoire libérale des autorités urbaines bâloises.

2. Comment d'autres groupes furent-ils perçus ?

On peut essayer de comparer cette attitude générale à l'égard de la migration, attitude peu craintive puisque même un chômage important et une crise du logement grave ne suffiront pas à provoquer, du moins au niveau cantonal, sa fondamentale remise en cause, avec celle des autorités à l'égard d'autres groupes. J'ai choisi, pour ceci, le petit groupe des enfants illégitimes, qui ne jouirent pas de la même mansuétude. On trouve une courte correspondance datant de 1868 entre différents services cantonaux appelés à prendre position sur la question du type de permis de séjour à accorder à ces enfants¹⁹⁴. Cette correspondance présente quelques lacunes, mais on peut suivre tout de même l'essentiel de l'argumentation de chacune des parties prenantes.

A la suite d'une demande, donc, du *Staatskollegium*, le *Niederlassungskollegium* précise la ligne suivie dans l'attribution des permis. Jusqu'à présent, lit-on, toutes les demandes de permis de résidence pour les enfants illégitimes de femmes en possession d'un permis d'établissement ont été rejetées. On a même «obligé les filles d'établis qui accouchèrent illégitimement, à placer leurs enfants à l'extérieur [de la cité] ». On précise, pourtant, que de nombreuses exceptions furent faites à cette règle, règle qui ne relève d'ailleurs ni de la législation, ni de directives du *Staatskollegium*, insiste-t-on. Ces exceptions furent, en principe, accordées dans des cas où les enfants n'avaient pas à souffrir de la situation d'illégitimité¹⁹⁵

¹⁹³ ... die in Paris nicht ungehört verhallten. *Niederlassung A 1 / Niederlassung und Aufenthalt, Fremdenpolizei, Ausweisschriften / 1914-1929* : Rapport du 3 décembre 1920, du Département de Police au Département de l'Intérieur [Affaires économiques] (*Das Polizei-Departement des Kantons Basel-Stadt an das Departement des Innern, Basel*).

¹⁹⁴ StABS, *Niederlassung H 6 / Aufenthalt unehelicher Kinder überhaupt / 1868-1910*.

¹⁹⁵ Ce n'est pas dit, mais vraisemblablement dans les cas où la mère ne vivait pas en concubinage avec le père de l'enfant.

où dans ceux où les enfants se trouvaient dans un cadre de vie acceptable¹⁹⁶. La pratique administrative est alors de porter l'enfant sur le permis d'établissement de ses grands-parents – pour les enfants illégitimes de filles d'établis – ou sur celui de sa mère – lorsqu'elle possède elle-même un permis d'établissement. On a parfois convié des femmes à venir exposer leur situation avant de donner ce permis. Le président du *Niederlassungskollegium* insiste sur le fait que chaque cas a été soigneusement étudié avant décision. Il estime à 275 enfants ceux qui sont dans cette situation, 116 d'entre eux ayant plus de 16 ans.¹⁹⁷

S'informant auprès du tribunal civil (*Ehegericht*), le maire (*Bürgermeister*) se voit répondre que la pratique qui consistait à expulser la mère et son enfant illégitime, dans un but essentiellement punitif, a été abandonnée et que si des expulsions ont lieu de temps à autre, c'est toujours en liaison avec d'autres délits que le seul délit d'illégitimité, et cela ne concerne que des femmes d'origine étrangère¹⁹⁸. La police se contente de faire l'enquête et les rapports nécessaires à une éventuelle légitimation future. Il est même possible depuis peu, moyennant 40 francs, de mettre au monde un enfant illégitime à l'hôpital.¹⁹⁹

Une nouvelle lettre du *Niederlassungskollegium* au maire et au *Staatskollegium*²⁰⁰, réponse, sans doute, aux étonnements de ceux-ci devant des pratiques jugées vraisemblablement trop libérales²⁰¹, insiste sur le fait que « nous-aussi, nous partageons entièrement votre avis »²⁰²

¹⁹⁶ On notera qu'en absence d'une législation claire, ce qui assez rare dans le Bâle du dix-neuvième siècle, où celle-ci est plutôt pléthorique comme en témoigne les pages 25–67 du volume d'annexes (Annexe II), les critères choisis sont, bien qu'*a priori* de bon sens, assez peu rigoureux et malaisément vérifiables.

¹⁹⁷ StABS, *Niedelassung H 6 / Aufenthalt unehelicher Kinder überhaupt / 1868-1910*, lettre du *Niederlassungskollegium* au *Staatskollegium*, 1er avril 1868. Un décompte du 16 avril 1868 donne 152 enfants illégitimes vivant à Bâle – 139 de moins de 16 ans, 13 de plus ; parmi eux, 13 sont nés à Bâle, 2 sont arrivés avec leur mère et 137 ont rejoint leur mère déjà installée ici et qui, donc, avait accouché à l'extérieur de Bâle. Dans ce rapport, qui émane du *Pass-Büro*, le fonctionnaire insiste, lui-aussi, sur la libéralité en matière d'illégitimité et sur l'absence de législation claire dans ce domaine. A la fin du même mois, un autre rapport (contradictoire) donnent 153 enfants illégitimes de moins de 16 ans.

¹⁹⁸ Deux cas en 1868.

¹⁹⁹ StABS, *Niedelassung H 6 / Aufenthalt unehelicher Kinder überhaupt / 1868-1910*, réponse du *Ehegericht* au *Bürgermeister*, 12 avril 1868.

²⁰⁰ StABS, *Niedelassung H 6 / Aufenthalt unehelicher Kinder überhaupt / 1868-1910*, lettre du *Niederlassungskollegium des Kantons Basel-Stadt* au *Bürgermeister* et au *Staatskollegium*, 1er mai 1868.

²⁰¹ Étonnement perdue, cette lettre n'a pas été conservée.

²⁰² Je n'en suis pas sûr, le *Niederlassungskollegium* se singularisant en général, dans ses écrits, par une attitude très ouverte et une certaine grandiloquence humaniste. On peut assez facilement reconstituer la lettre perdue

qu'un afflux de cette partie de la population n'est pas souhaitable et qu'il devrait faire partie des devoirs des fonctionnaires concernés, lorsqu'aucune cause particulière ne se présente qui devrait les en retenir, de s'opposer à cet afflux. » Aussi est-ce ainsi que le collège a-t-il agi dans les premières années de sa mise en place. S'il changea radicalement de point de vue depuis quelques années, «ce n'est pas qu'il méconnaisse les désavantages que présente un tel type de population ». Il a, en effet, paru nécessaire au collège de faire la différence entre les enfants illégitimes de femmes établis (ou de femmes elles-mêmes filles d'établis) et ceux «dont les mères ne séjournent ici qu'en position de simple employée ²⁰³, et qui n'ont ici ni ménage propre, ni famille ». Suivent, ici, des chiffres rassurants sur le nombre d'enfants illégitimes sous le contrôle du *Niederlassungskollegium* et leurs conditions de vie²⁰⁴. On souligne le fait que les enfants illégitimes qui sont sous le contrôle des autorités de police vivent, eux, dans des conditions bien différentes, ce qui justifie deux pratiques, elles-aussi, différentes²⁰⁵. On a ensuite un plaidoyer destiné à expliquer pourquoi la mansuétude s'est, petit à petit, installée. D'une part, les membres du collège sont persuadés qu'accorder le permis de séjour à l'enfant va dans le sens de ses intérêt à lui, mais aussi dans le sens de ceux de sa mère : «Nous avons fait l'expérience que les mères [...], qui ne veulent pas se laisser retirer le droit de s'occuper de leur enfant, sont de meilleures mères que celles qui donnent leurs enfants en nourrice à l'extérieur juste après leur naissance, et qui ne s'occupent pratiquement plus de lui par la suite, ce dont résulte, à la place de l'amour, une indifférence réciproque. » D'autre part, d'autres inconvénients sont liés au refus d'accorder le permis de séjour. Ces enfants sont placés par leur mère dans des villages proches. Lorsqu'ils sont en âge d'aller à l'école, ils viennent en ville pendant la journée – ils peuvent fréquenter de plein droit

à partir de la réponse qui lui est faite.

²⁰³ [...] *die sich in blosser Dienststellung hier aufhalten* [...].

²⁰⁴ Sur 153 enfants, 50 le sont de mères elles-mêmes filles d'établis ; 42 autres sont enfants de mères mariées depuis la naissance illégitime de leur enfant et, en général, mère d'enfants légitimes avec leur conjoint ; on a, enfin, 61 enfants qui le sont de mères célibataires (ou veuves) qui possèdent leur propre logement, un métier indépendant et leur propre permis de séjour (résidence ou établissement). Tous ces enfants vivent avec leur mère, 92 d'entre eux dans la famille de celle-ci.

²⁰⁵ Ceux-ci ne vivent pas chez leur mère, qui bien souvent ne vit même pas à Bâle.

l'école bâloise puisqu'ils sont les enfants de personnes qui séjournent à Bâle – et sont abrités dans la journée chez leurs parents, retournant dans leur village le soir. L'inconfort de cette situation donne lieu à toutes sortes de fraudes pour essayer de faire rester l'enfant en ville malgré l'absence d'autorisation, des fraudes aussi peu souhaitables que difficiles à détecter. «Tous ces facteurs nous ont amené à notre pratique actuelle, qui est d'accorder un permis de séjour en tout état de cause aux enfants illégitimes de nos établis, là où nous avons pu nous convaincre auparavant que les membres de la famille concernés étaient en mesure, par leur caractère, leurs revenus et leur situation de logement, d'assurer l'éducation de ces enfants. » N'ayant pas connu d'expériences malheureuses en suivant cette ligne, le collège la préconise, assurant qu'il n'est pas possible d'intervenir dans la gestion de cette population particulière sans que celle-ci ait à en souffrir, ceci sans arriver à se prémunir pour autant des désagréments inhérents qui l'accompagnent.

La Direction de la Police (*Polizei-Direction*), consultée elle-aussi²⁰⁶, rappelle²⁰⁷, quant à elle, que le permis de séjour n'a été accordé aux enfants illégitimes étrangers que dans des cas particuliers : lorsque les parents avaient l'intention de régulariser leur situation en se mariant ; lorsque la mère se mariait ici ou venait mariée en désirant amener son enfant illégitime avec elle, auquel cas celui-ci était considéré comme à la charge de son beau-père ; lorsque des parrains ou des membres de la famille de l'enfant désiraient le prendre à leur charge, et faisaient pour lui la demande du permis de séjour ; lorsque des couples mariés et restés sans enfants désiraient en prendre un dans leur foyer et l'élever sans faire appel aux subventions cantonales, ou n'y faire appel que dans une mesure limitée. L'autorisation de séjour en question fut accordée, dans ces cas particuliers, par le directeur de la police (*Polizei-Direktor*) lui-même.

²⁰⁶ «[...] pour savoir si une mise à l'écart sévère de cette part peu réjouissante de la population flottante serait possible en ceci, par exemple, que les femmes résidentes (*Aufenthalterinnen*) ne seraient pas autorisées à faire venir ici leurs enfants illégitimes [*sic*, au pluriel] nés à l'extérieur, ou que les enfants illégitimes nés ici ne soient pas, eux non plus, tolérés ici dans les cas où font défaut de sérieuses garanties quant à leur surveillance et leur éducation [...] ».

²⁰⁷ StABS, *Niedelassung H 6 / Aufenthalt unehelicher Kinder überhaupt / 1868-1910*, lettre de la *Polizei-Direktion des Kantons Basel-Stadt* au *Staatskollegium*, 4/5 juin 1868.

Après avoir insisté sur la fermeté qui est appliquée en la matière, en particulier à l'égard des enfants illégitimes étrangers, on rappelle les arguments que les mères utilisent, dans leur requête pour obtenir pour leur enfant un permis de séjour : d'une part, il est possible de trouver, en ville, une solution pour l'enfant à moindre prix qu'à l'extérieur de la cité – dans la famille, chez des amis ou des connaissances, etc. ; d'autre part, la mère peut plus facilement s'assurer que l'enfant est bien traité et bien nourri «lorsqu'elle l'a sous les yeux, que lorsqu'elle doit le placer dans sa propre patrie ou en un autre lieu quelconque. » On insiste également dans ce rapport, comme dans celui du *Niederlassungskollegium*, sur le fait que ces mères ne sont pas les pires et que les fonctionnaires de police sont enclins à respecter leurs sentiments maternels, d'autant plus que «ce sont celles qui prennent le moins au sérieux leurs devoirs de mère, qui acceptent le plus volontiers de laisser garder leurs enfants dans leur commune d'origine, ou ailleurs [...]. » Le rapport se termine sur quelques chiffres²⁰⁸ et un appel à la poursuite de ces pratiques qui firent, jusqu'alors, leurs preuves²⁰⁹.

Ces divers avis et propositions empreints de libéralité se voient opposer un coup de frein net qui met en valeur, par contraste, le libéralisme et l'absence d'arrière-pensées anxieuses de la politique migratoire bâloise jusqu'à la Première Guerre mondiale.

La réponse²¹⁰ – ou plutôt la réplique, presque le rappel à l'ordre – que lance le *Staatskollegium* est comme une douche froide :

«Nous partons du point de vue qu'il est du devoir de tout fonctionnaire en rapport d'une manière ou d'une autre avec la police des étrangers, d'œuvrer par tous les moyens à veiller à ce que les éléments mauvais ou douteux restent à distance. L'afflux [de migrants] vers les centres urbains de profit combiné aux facilités qu'offrent les transports cause une telle croissance, qu'il est indispensable de s'en tenir aveuglement à ces principes si l'on ne veut pas

²⁰⁸ Des 54 permis accordés par la police en 1861 et des 49 accordés en 1862, neuf dans le premier cas et sept dans le second restent d'actualité en 1868, au moment où ces enfants vont être scolarisés. La plupart des permis ont été rendus obsolètes, depuis la naissance des enfants, par le mariage de leurs parents. Le rapport parle, pour ces 16 enfants, de «chiffre qui ne peut à ce point apparaître notable, qu'il justifie le refus systématique d'accorder un permis de résidence aux enfants illégitimes ».

²⁰⁹ La mise en place d'une instance destinée à contrôler qu'il est fait bon usage de ce permis est suggérée.

²¹⁰ StABS, *Niedelassung H 6 / Aufenthalt unehelicher Kinder überhaupt / 1868-1910*, lettre du *Staatskollegium* au président du *Niederlassungskollegium*, 9 juin 1868.

que les anciens et les récents et valables acquis soient finalement littéralement submergés.

Et rien ne serait plus dangereux que le point de vue qui voudrait que, sous prétexte qu'on ne peut pas tout contrôler, on finisse par se résigner et par laisser aller le flot de ceux qui s'incrument ici. Notre situation est une fois pour toute telle que, sur le plan policier, nous sommes pour l'instant en position de défense et que nous ne devons pas céder à la fatigue dans ce domaine.

Nous considérons les enfants illégitimes et les mères de ceux-ci comme faisant partie de ces éléments douteux de la population que nous avons évoqués. Nous n'entendons pas tolérer d'exceptions et nous nous en tiendrons à la règle qui nous fait voir dans l'enfant illégitime, sans famille et sans encadrement, [un élément] qui plus que d'autres va causer un surcroît de travail à nos fonctionnaires, et [qui nous fait voir] dans sa mère une personne qui ne remplit plus les exigences d'une bonne réputation. C'est pourquoi il est dans l'intérêt de l'ordre public et de l'ensemble de la population, que les enfants illégitimes nés à l'extérieur [de la cité] ne puissent s'installer ici et qu'en cas de grossesses survenant ici, mère et enfant soient autant que possible éloignés.

Nous ne sommes pas près de manquer ici de bras, et il n'y a donc pas à craindre dans ce cas précis que les branches de l'industrie locale aient à souffrir de dommages [à la suite de telles mesures].

Bien plus, une prise de position ferme par rapport au relâchement des mœurs et à la légèreté de conduite donnera le bon exemple à la nombreuse population laborieuse [*Arbeiterbevölkerung*], en particulier féminine et, d'un point de vue plus général, fera plus de bien qu'une mansuétude et une tolérance *a posteriori*. Il reste discutable de savoir si un enfant sera dans de bonnes conditions d'éducation du seul fait que sa mère et sa famille seront ici lorsque l'on sait que, dans la plupart des cas, ceux-ci n'ont pas de logement qui leur soit propre ou sont absents toute la journée en raison de leur travail.

L'installation dans les communes limitrophes des 'illégitimes' qui ne seront pas tolérés ici peut être grandement facilitée par une prise de contacts appropriée avec les conseils communaux [de ces communes], en particulier avec ceux des communes de Bâle-Campagne, concernées en l'occurrence au premier chef.

Sur le plan juridique, nous considérons que l'enfant illégitime n'est pas un membre de la famille de sa mère et, de ce fait, ne peut avoir la prétention de bénéficier de son permis de séjour à elle. Il ne peut pas non plus prétendre être en mesure de remplir les conditions lui permettant d'acquérir un permis de séjour pour lui-même. Comme nous l'avons déjà fait re-

marquer, un enfant qui a été mis au monde de manière illégitime, a d'ors et déjà ruiné sa réputation²¹¹.

Conscient qu'il est impossible de mettre en place une règle de conduite absolue pour tous les cas, nous résumerons néanmoins notre position en posant qu'il est de notre devoir de souhaiter, contrairement à la pratique actuelle que vous nous avez détaillée, que l'éloignement des enfants illégitimes soit *la règle*, tolérer qu'ils restent *l'exception*. »

Cette manière dure²¹² d'argumenter à l'égard d'un groupe déjà défavorisé²¹³ met bien en lumière, à mon sens, un contraste palpable entre cette manière ferme et les arguments généreux et optimistes utilisés dans la correspondance et les rapports des autorités lorsque celles-ci analysent les avantages ou les inconvénients potentiels d'une croissance rapide de la population citadine. On remarque, ici, qu'au sein même de ce rabrouement, le thème de la croissance urbaine n'est pas absent, mais qu'on s'émeut surtout de faire le tri entre «les anciens et les récents et valables acquis » et les «éléments mauvais ou douteux ». Pas l'ombre, au cœur même du phénomène en train de se produire, d'un argument allant dans le sens d'une limitation *générale* de la migration et du freinage de sa conséquence essentielle, la forte croissance de la population urbaine bâloise.

²¹¹ On ne cessera qu'avec l'entrée en vigueur de la loi de 1884 – *Gesetz betreffend das Niederlassungs-, Aufenthalts- und Kontrollwesen. (Vom 10. November 1884.)* – d'exiger un certificat de bonnes mœurs ou un équivalent pour accorder une autorisation de séjourner sur le territoire du canton. Voir sur ce point le volume d'annexes, Annexe II, p. 50 et suivantes.

²¹² Dureté qui prouve que ce n'est pas l'absence de volonté politique ou la faiblesse des autorités qui expliqueraient une attitude à l'égard de la migration qui, alors, ne serait pas libérale mais irresponsable : quand on pense devoir dire «non », on le dit, et on le dit clairement !

²¹³ En fait, on cherche plus à atteindre les mères que les enfants par ces mesures d'exclusion. Non pas tant l'exclusion des mères déjà coupables, que celle des mères potentielles qu'il s'agit de faire réfléchir à deux fois avant de se livrer à quelque faux-pas. Aveugle au fait que ce sont finalement surtout les enfants qui auront à en pâtir, ce que les membres du *Niederlassungskollegium* ont, eux, compris... et essayé de faire comprendre. En vain.

Table des matières du Volume I

Remerciements	3
Sommaire du Volume I	5
Abréviations	7
Introduction	11
Chapitre I	
Bâle et sa population dans la seconde moitié du XIXème siècle et au début du XXème	23
A. Bâle, de 1833 à la Première guerre mondiale	24
1. Où est Bâle ?	24
2. Cadre économique	27
3. Population	29
4. Evolution du bâti	37
B. «Comment peut-on être migrant ? »	43
1. Les «Bourgeois »	43
2. Migrants établis et résidents	45
3. Evolution des statuts	51
a. Les «Bourgeois »	51
b. Les «établis » et les «résidents »	53

C. Utiliser le <i>Einwohnerkontrolle</i>	56
1. Structure sous-jacente	56
2. Difficultés d'emploi du <i>Einwohnerkontrolle</i>	61
3. Quelques ultimes détails concernant le <i>Einwohnerkontrolle</i>	70

Chapitre II

Migrants à Bâle de 1860 à 1920 :

volume, apport, accueil de la migration **73**

A. La technique **76**

B. Dimension de la migration **82**

C. Apport qualitatif de la migration **98**

1. Migrantes et migrants : le poids du nombre	98
2. Migrantes et migrants : le poids de l'âge	103
3. Migrantes et migrants : le poids du spirituel	109
4. Origine géographique des migrantes et des migrants	112
5. Professions et métiers des migrantes et des migrants	138
6. Croisement des variables : analyses factorielles et classifications hiérarchiques	158

D. Réception de la migration **176**

1. Comment migration et croissance urbaine furent-elles perçues	176
2. Comment d'autres groupes furent-ils perçus	182

Table des matières du Volume I **189**

